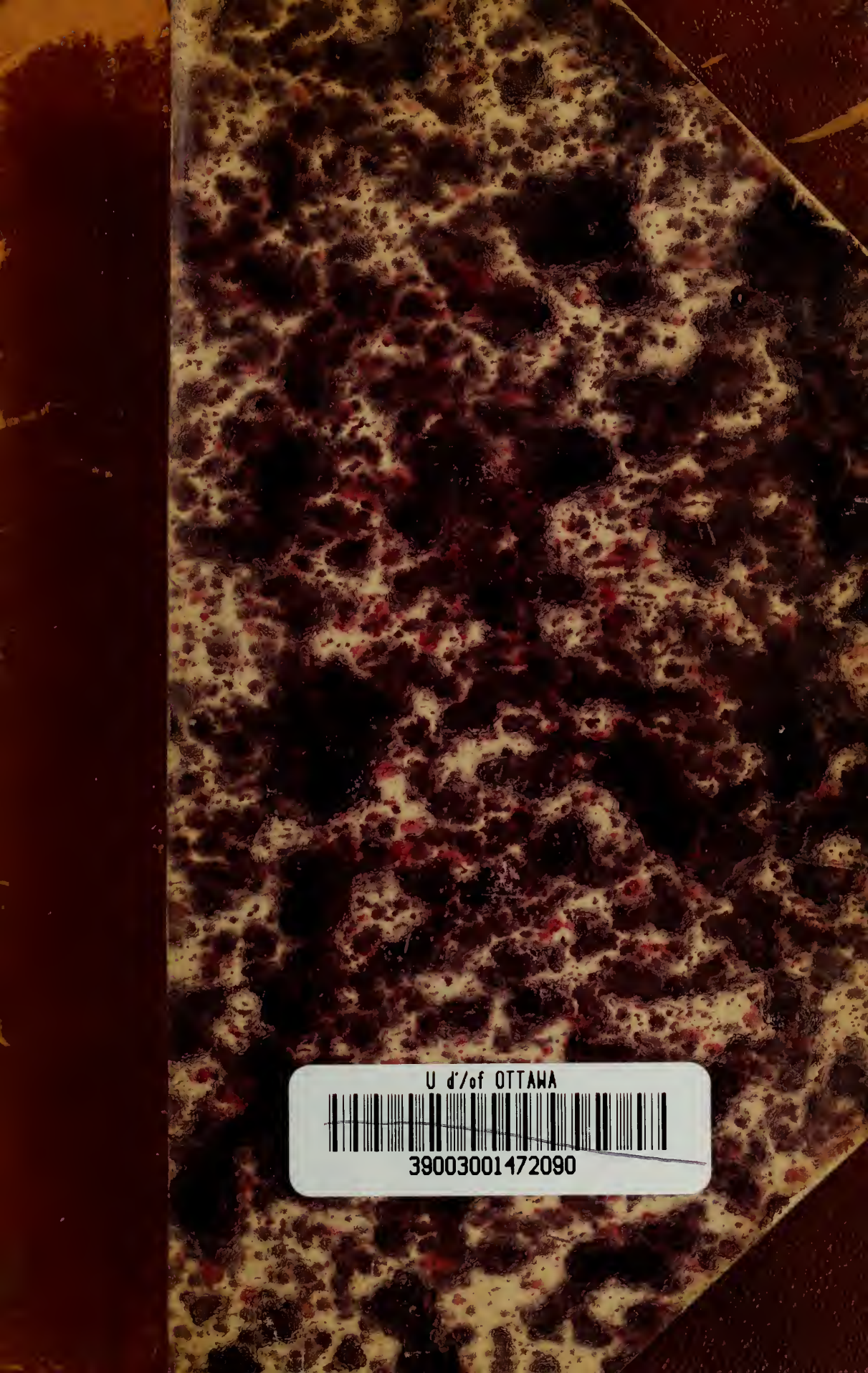
U d'/of OTTAWA
39003001472090

Mde. Joel Lecius.

MÉMOIRES

OU CORRESPONDANCE SECRÈTE

DU

PÈRE LENFANT.

IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE,
RUE DU COLOMBIER, 30.

MEMOIRES

OU CORRESPONDANCE SECRÈTE

DU

PÈRE LENFANT,

CONFESSEUR DU ROI,

PENDANT

TROIS ANNÉES DE LA RÉVOLUTION,

1790, 1791, 1792.

L
49
1

TOME PREMIER.

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

PARIS,
LIBRAIRIE DE L. MAME,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 25.

M DCCC XXXIV.

DC
146
.L4M4
1834
v.1

NOTICE

SUR LE PÈRE LENFANT.

Alexandre-Charles-Anne LENFANT, et non *Lanfant*, comme plusieurs biographes écrivent son nom, né à Lyon le 6 septembre 1726, d'une famille noble, originaire du Maine, passa les années de sa jeunesse dans la ville qui l'avait vu naître, et fut élevé par les jésuites, qui développèrent son esprit sans gâter les qualités de son cœur; pourtant, il entra dans l'ordre de ses maîtres au sortir du noviciat à Avignon, et il fut envoyé au collége des jésuites de Marseille pour y professer la rhétorique.

Mais son goût pour la prédication lui fit embrasser, tout jeune, une nouvelle carrière; il parcourut les principales villes de France et

même des Pays-Bas, en prêchant avec des succès toujours croissans. A Malines, par la force de son raisonnement et la persuasion de son éloquence, il gagna aux croyances catholiques un célèbre membre du culte anglican. La suppression et l'expulsion des jésuites en 1773 ne changea pas sa vocation. Agé de quarante-sept ans, il sortit du cloître pour rentrer dans le monde, et son talent de prédicateur augmenta encore en échappant à la contrainte d'une société qui faisait tourner à son profit la position sociale et les moyens intellectuels de tous ses membres.

Le père Lenfant était déjà connu, il devint célèbre; des souverains se disputèrent sa parole : il prêcha devant l'impératrice Marie-Thérèse, qui lui dit : « Vos sermons ont fait autant de bien à mon âme qu'à mon esprit. » Il prêcha devant le roi Stanislas à Lunéville; il prêcha devant Louis XVI à Versailles; il prêcha même à Saint-Sulpice devant les philosophes; et Diderot, le plus étonnant génie de son siècle, dit à d'Alembert, après avoir assisté à un *Sermon*

sur la Foi : « Quand on a entendu un discours semblable, il devient difficile de rester incrédule. »

Le père Neuville, prédicateur de la cour, avait dit, en 1775, à Saint-Germain-en-Laye, où le père Lenfant prononça plusieurs sermons : « Je me console de mourir, en laissant après moi un si beau talent. » Cet aveu de l'amour-propre était arraché par la vérité, et le père Neuville fut bientôt surpassé.

C'est le jugement de tous les contemporains que l'abbé Guillon a recueilli dans cette juste appréciation du mérite incontestable des sermons composés par le père Lenfant, qui fut sans contredit le plus grand prédicateur de son temps :

« De tous les prédicateurs venus à la suite de » Massillon et Bourdaloue, ces grands maîtres » de l'éloquence chrétienne, il n'en est point » qui semble réunir avec plus d'éclat les genres » de talens qui, en les séparant l'un de l'autre, » les ont portés tous deux à une égale supério- » rité.... Comme Bourdaloue, il parle à l'esprit ;

» comme Massillon, il parle au cœur. Observateur » délicat de l'homme et de ses faiblesses, des » passions et de leurs artifices, de l'amour-propre » et de ses déguisemens, il attaque, il poursuit, » sans nul ménagement, le vice à travers les nuages » du sophisme ; son style n'a rien d'éblouissant, » mais il est constamment correct, ferme, har- » monieux, élégant ; c'est le vrai style de la » chaire. »

Ces sermons, si simples et si évangéliques, réunis et publiés pour la première fois en 1818, allaient à l'âme sans effort et sans apprêt, sans artifice de déclamation, sans prestige de pantomime.

« L'action du prédicateur n'avait rien d'écla- » tant ; simple, naturelle, sans faux enthou- » siasme, sans nulle affectation, quoique sans mo- » notonie, elle n'avait d'autres agrémens que ceux » que lui prêtaient la noblesse de son extérieur » et la beauté d'un organe souple et harmonieux. » Toute l'éloquence du père Lenfant était dans » sa composition et dans son air vraiment apos- » tolique. »

Le père Lenfant vivait à la cour et *dans le siècle*, avait des idées de tolérance et de douce philosophie que ne démentait pas sa vie pure et toute chrétienne : en 1787, il écrivit, dit-on, un *Discours à lire au conseil sur le projet d'accorder l'état civil aux protestans.*

Marie-Antoinette, qui l'aimait, lui avait donné le titre de *prédicateur de la reine* et une pension considérable, qu'il toucha jusqu'à sa mort; Louis XVI, qui l'estimait, l'avait pris pour confesseur et même pour conseil. En 1791, le père Lenfant ayant refusé de prêter le serment ecclésiastique, fut obligé d'interrompre ses prédications du carême à la cour, et il se retira dès lors dans la retraite, sans cesser pourtant de fréquenter les Tuileries, et de s'intéresser au sort du roi et de la reine.

Le 30 août 1792 il fut arrêté et conduit à la prison de l'Abbaye ; dans son trajet pour s'y rendre, il remit en dépôt une somme de quatorze cent cinquante francs entre les mains de l'huissier Ozanne qui le conduisait : il prévoyait

n'avoir bientôt plus besoin des biens terrestres.

« Le 3 septembre, raconte Méard dans son « *Agonie de trente-huit heures*, à dix heures du » matin, l'abbé Lenfant et l'abbé de Rastignac » (octogénaire, député à l'Assemblée constituante) parurent dans la chapelle qui nous » servait de prison ; ils annoncèrent que notre » dernière heure arrivait, et nous invitèrent à » nous recueillir pour recevoir la bénédiction. » Un mouvement électrique, qu'on ne peut » définir, nous précipita tous à genoux, et, les » mains jointes, nous la reçûmes. »

Après l'égorgement du comte de Montmorin et des Suisses, le père Lenfant fut appelé devant le tribunal que présidait Maillard, dans le premier guichet de la prison ; on lui demanda ses noms et prénoms. A la vue de ce vieillard à cheveux blancs, sans crainte, parce qu'il est sans remords, le peuple s'agite, s'émeut, demande qu'il vive ; les égorgeurs le lâchent : on lui crie : « Sauvez-vous ! » Mais à peine est-il parvenu à la rue de Bussy sans être reconnu, que des

femmes qui l'ont suivi l'entourent avec des cris féroces : « *C'est le confesseur du roi!* » Il est saisi, ramené à l'Abbaye. « Mon Dieu, dit-il avec calme, je vous remercie de pouvoir vous offrir ma vie comme vous avez offert la vôtre pour moi. » Il se met à genoux, et tombe massacré.

L'auteur de *la Vérité tout entière sur le massacre de septembre* ajoute une horrible particularité :

« Un des meurtriers avait la commission spé-» ciale d'expédier l'abbé Lenfant; craignant » d'avoir manqué sa proie, il prit de l'eau, en jeta » sur les cadavres couverts de sang et de pous-» sière, en frotta leurs figures ensanglantées, » les retourna, et crut s'assurer enfin que l'abbé » Lenfant était parmi eux. »

Toutefois, Maillard, qui avait dirigé les égorgemens, ignora ou feignit d'ignorer le meurtre du père Lenfant; il envoya même à l'administration de Surveillance chercher des ordres au sujet de ce prisonnier, et il reçut cette réponse :

« Sur la demande qui nous est faite au nom » du peuple, par un citoyen porteur d'un ordre » signé *Maillard*, nous déclarons au peuple qu'il » importe beaucoup à l'intérêt public que l'abbé » Lenfant soit conservé, mais qu'il ne soit pas mis » en liberté, au contraire très étroitement gardé.

» A la mairie, ce 3 septembre.

» *Signé* les administrateurs de police et de » surveillance, PARIS, SERGENT. »

La mort du père Lenfant ne fut jamais bien constatée, puisque son nom manquait au procès-verbal de Maillard; aussi le bruit s'était répandu en même temps, à Londres, que le père Lenfant avait été blessé à Paris; à Paris, qu'il vivait à Londres.

La correspondance inédite que nous publions est adressée à son frère, et surtout à sa belle-sœur, M. et madame de Saint-Ouen, qui résidaient alors à Nancy. Les manuscrits de cette correspondance nous ont été confiés par son neveu, M. Urguet de Saint-Ouen, ancien magistrat et secrétaire-général à la cour de cassation, mort du choléra en 1832, et dont la

perte a laissé de profonds regrets dans le souvenir de toutes les personnes que son caractère honorable et son excellent cœur avaient attachées à lui.

Nous imprimons intégralement cette correspondance, comme un monument curieux de l'esprit ecclésiastique à cette époque, comme une révélation, mystérieuse il est vrai, des projets et des espérances du parti de la cour. Nous n'avons retranché que des détails de famille, et d'autres détails allégoriques que nous n'avons pas compris, du moins d'une manière assez positive pour en donner la clef.

Cependant nous avons pensé que le père Lenfant, dans un temps où le secret des lettres n'était pas toujours respecté, avait voulu souvent désigner le roi, la reine, ou quelques grands personnages de la cour. Les passages suivans sont des énigmes de ce genre, qu'il n'est peut-être pas impossible de deviner :

« Je ne sais pas si la *dame au vin de Perpignan* fait bien d'entreprendre le voyage qu'elle

» projette, dans ce temps où elle trouvera de bien » mauvais chemins, qui peut-être seront plus » dangereux en approchant du terme. Il peut » arriver qu'elle soit fâchée d'arriver dans la ville » où elle doit se rendre, je la connais, et je » suis très fondé à craindre qu'elle ne soit dés- » agréable. » (Lettre 2.)

« Je suis comblé des bontés de la *dame aux* » *aumônes*. Je dînai hier chez elle, et j'y passe » aujourd'hui tout le temps que la sainteté du » jour ne prend pas. J'y souperai même avec le » *monsieur aux ananas* et son neveu. Mon séjour » ici serait charmant s'il n'y avait que le dedans » des maisons. » (Lettre 6.)

« Le *voyageur* a dîné splendidement aujour- » d'hui chez l'amie de la tante, avec la tante elle- » même, et un quatrième excellent à entendre. » Demain il a rendez-vous chez la maréchale, » et il soupire après le moment d'aller chez un » marquis qui l'hiver passé recevait bien des » nouvelles, et en faisait part à ses amis de

» Châtillon. Dès hier, il envoya visiter le nou-
» veau débarqué, ainsi que la bonne duchesse
» voisine, à qui ce matin il a présenté ses hom-
» mages, et qu'il reverra demain à l'heure du
» dîner. Vingt-quatre heures de séjour ici ont
» fourni de quoi écrire pendant la même durée.
» La difficulté est de le pouvoir. Une heure de
» conversation vous paraîtrait courte, et à coup
» sûr vous rendrait fort attentifs. Les deux
dames à tapisserie et aux points de couture ont
» bien sincèrement regretté qu'on leur eût dé-
» robé une soirée, et elle n'ont cessé de le répé-
» ter; serait-ce la faute du *voyageur*, que le
» départ rend plus aimable, et sur lequel on
» s'attendrit? Quoi qu'il en soit, il en a été fâché
» lui-même, et sans blâmer la ruse, il ne l'ap-
» prouve pas, vu qu'étant employée si fort
» d'avance, elle n'est pas de son goût ni dans
» son genre. » (Lettre 3.)

Mais il y a certainement dans cette corres-
pondance un but politique, que nous avons
cru devoir faire disparaître, puisque les moyens

nous manquaient d'en dévoiler le secret. Dans un grand nombre de lettres, le père Lenfant parle à mots couverts d'un mariage qui doit se faire et qui ne se fait pas; la mariée est impatiente, le futur n'arrive pas, le contrat, pourtant, est signé. Ce mariage occupe, inquiète tellement le père Lenfant, qu'on se demande si c'est bien réellement d'un mariage qu'il s'agit, si la mariée n'est pas la France et le futur l'Autriche. Cette pensée nous était venue avant de voir une lettre du comte d'Artois (Charles X), écrite à la même époque, où les mêmes termes déguisés expriment les mêmes choses. Cette curieuse lettre fait partie de la belle bibliothèque de M. Guilbert de Pixérécourt.

Voici quelques uns des passages supprimés, qui suffiront pour apprécier la nature de ce étrange mariage :

« Que vous êtes heureuse de pouvoir vous » occuper du mariage de vos aînés ! Je m'y inté- » resse comme vous, et plus d'une personne me

» l'ont annoncé avant vous. Comme cette famille » qui vous est chère l'est aussi à un grand nom- » bre, il est fort ordinaire de voir des gens qui » y prennent part, et il en est plusieurs instruits » des vœux des parens. Je suis comme surpris, » vu les dangers de la jalousie, qui aime à semer » des obstacles, que les deux familles n'aient » point tenu leurs intentions plus secrètes. Il y » a cependant lieu d'espérer qu'on ne contrariera » pas un si bel établissement. Je vous invite à » vous en occuper, c'est un beau moyen de se » distraire des ennuis et des peines du temps » que de penser aux avantages de nos amis. Ici » l'on mène une vie plus triste, et l'on fait de » plus sérieuses réflexions, les affaires particu- » lières trouvent à peine place au milieu des » affaires générales, et ces dernières absorbent » toute l'attention. Continuez à fixer la vôtre sur les noces, je n'ai garde de vous en détour- » ner; j'aurais tort de vous ôter la ressource » d'une consolation réelle et peut-être pro- » chaine. Vous penseriez comme moi, si j'étais » vers vous. » (Lettre 2.)

« Parlons d'affaires de famille, vous vous in-
» téressez beaucoup au mariage qui a été pro-
» posé. Selon toute apparence il aura lieu bientôt,
» tout paraît s'y disposer, et la publication des
» bans ne tardera pas à se faire. Les parens
» gardent et exigent le plus grand secret. Vous
» êtes trop sage pour en parler, même à votre
» ombre; vous n'ignorez pas ce que peut faire
» la jalousie; elle multiplie les obstacles, et
» un mot imprudent a plus d'une fois fait man-
» quer les plus beaux établissemens. Les détails
» connus font augurer que celui-ci réussira, et il
» faut convenir que les arrangemens dont le
» contrat fera mention, sont faits par un habile
» homme, dont on peut avoir grande idée. Je
» n'ai ni le loisir, ni l'espace de papier nécessaire
» pour vous faire un plus long exposé; je me
» borne à vous dire, d'après ce qu'on assure,
» que les parens font une excellente affaire. »
(Lettre 3.)

« J'ai perdu nombre de maisons! me voici
» déjà en liaison avec de nouvelles, outre les

» deux dames. Le *monsieur* dont j'allai voir la
» belle-mère, il y a plusieurs années, avec
» monsieur votre père, c'est-à-dire la première
» année de votre mariage, est dans une tristesse
» accablante. Sa jeune épouse ne l'est pas moins,
» et sa façon de penser sur elle-même, sur ses
» torts, sur ses alentours, la rend vraiment in-
» téressante. C'est un bon ménage, malgré le
» dérangement de leurs affaires. Je suis très
» instruit sur ce qui les regarde, et leur suis
» toujours fort attaché. Si je causais avec vous,
» je pourrais vous dire bien des particularités.
» Nombre de personnes m'ont parlé séparément,
» de façon à me faire entendre, quoique leur
» ton fût mystérieux, qu'ils comptaient sur un
mariage dont on vous a parlé, il me paraît
» qu'on s'y attend et qu'on le croit certain. Il
» n'y a de variation que sur le temps fixé pour
» la noce; 1° on veut que le contrat soit passé
» de manière qu'il n'en résulte dans la suite
» aucune lésion pour les contractans; 2° on a
» fort à cœur de réunir à la cérémonie les grands
» parens, afin qu'elle soit plus brillante; 3° selon

» toute apparence, le contrat sera décoré de » bien des signatures, et malgré le décret d'é- » galité, on tient encore à avoir des rapports » avec des gens d'un grand nom. Le malheur » des temps paraît une circonstance peu favo- » rable à donner une fête, et cependant on » parle de l'éclat que celle-ci pourrait avoir, si » le lieu et le moment sont bien choisis. Sur ces » deux points, on ne peut rien dire. Je n'entends » point parler d'opposition ni de discordance » entre les deux familles des futurs, mais je » n'ose rien prononcer sur l'époque fixée qui » doit les réunir. Quelques uns la fixent à une » distance peu éloignée, d'autres un peu plus » loin ; ni les uns ni les autres ne le savent, » c'est le secret des familles, qui ont de bonnes » raisons pour assurer l'état de leurs enfans. » (Lettre 6.)

« Croiriez-vous, monsieur, qu'au milieu de » tant d'idées lugubres on parle aussi de ma- » riage ! Celui de M. le comte de Saint-Brisson » avec mademoiselle de Valmon a dû se faire

» hier. Il en est un de personnages encore plus
» distingués dont on s'occupe, mais dont les
» délais, sans en faire soupçonner la certitude,
» contrarient l'empressement des amis de la
» famille. Il est ordinaire, vous le savez, aux
» gens de qualité de vouloir donner un certain
» éclat à tout ce qu'ils font, ceux-ci veulent la
» réunion de tous leurs parens, et de leur côté
» les parens veulent s'y montrer avec dignité.
» Tout cela demande des préparatifs, des habits
» de noces, des présens, une suite nombreuse;
» et malgré le malheur des temps, qui diminue
» les finances de chaque particulier, il paraît
» qu'on ne s'en apercevra pas. Peut-être aussi,
» pour que la joie, ordinaire dans ces sortes de
» cérémonies, soit placée plus convenablement,
» veut-on attendre le carnaval. On dit d'ailleurs
» que les parens, épars dans divers cantons,
» veulent se combiner entre eux, afin que le
» moment de leur réunion étant le même pour
» tous, ils aient plus de temps à se voir. »
(Lettre 7.)

« Je sais, monsieur, les inquiétudes que vous

» cause l'incertitude de l'établissement projeté » entre les deux familles qui vous sont liées par » une sincère affection. Aussi, je commence par » vous donner de grandes espérances qu'il aura » lieu selon vos désirs. J'ai parlé depuis très peu » de temps à plusieurs personnes au fait de leurs » affaires ; il paraît qu'elles s'arrangent au mieux. » Je pourrais même vous donner quelque idée » du projet du contrat, et des différentes clauses » qui doivent obvier aux inconvéniens. Mais, peu » instruit du style des notaires, je n'entreprends » pas d'obscurcir mes détails, au lieu de les » développer. J'imagine que la conclusion n'est » pas éloignée, et, n'était le chapitre des acci- » dens, je pourrais presque en fixer l'époque. » Prenez donc patience, et dites à madame votre » épouse que, selon les apparences, les choses » iront comme elle le désire ; ce sera un agré- » ment pour vous et pour elle, rien n'est plus » agréable qu'une riche et bonne maison avec » laquelle on peut avoir des rapports. » (Lettre 10.)

Toutes les lettres originales de cette corres-

pondance portant le timbre de la poste et le cachet du père Lenfant, quoique aucune ne soit signée, sans doute à cause du mariage en question, ont été déposées chez un notaire, pour mieux constater l'authenticité de ces précieux Mémoires, où les commencemens de la révolution française sont jugés par un prêtre de conscience et de bonne foi.

X.

CORRESPONDANCE SECRÈTE

DU

PÈRE LENFANT,

CONFESSEUR DU ROI,

PENDANT TROIS ANNÉES DE LA RÉVOLUTION,

1790, 1791, 1792.

Paris, 22 octobre 1790.

Nous voici au moment de voir bien des évènemens. Hier soir, il y avait du mouvement au Palais-Royal pour et contre M. de Lafayette. On parle d'un emprunt de trois millions pour favoriser les opérations du jour, ce qui fait craindre de nouveaux troubles, vu que cet emprunt est attribué à des gens que l'on redoute. L'archevêque de Bordeaux n'est plus garde des sceaux : il a donné sa démission. M. Duport du Tertre, avocat au commencement de la révolution, et depuis lieutenant

de maire, le remplace. Voilà le tiers en lumière. Au clos des Jacobins, ou au Palais-Royal, on a osé faire la motion de proposer au roi de résigner sa royauté, en lui promettant une charge dans la république, comme de commander les troupes, ou autre poste brillant. Demain M. le maire de Paris doit signifier au chapitre de la cathédrale l'ordre de cesser ses fonctions. Le scellé est déjà mis sur les archives et la sacristie. L'évêché de Soissons est déclaré vacant, et ses électeurs doivent s'assembler le 29 de ce mois pour nommer un nouvel évêque.

Les patriotes brabançons ont envoyé une députation à l'empereur pour demander un délai, qu'ils ont, dit-on, obtenu, mais qui sera court. Ces patriotes se persuadent que l'assemblée nationale de France va leur envoyer un renfort, et ils l'attendent. On a de plus persuadé à ces Brabançons, que les troupes qui venaient les combattre étaient harassées, faibles et déguenillées. Or, la lettre que j'ai lue les peint comme sortant de leur lit, tant elles sont belles

et fraîches. Madame de Guerchi avait un de leurs officiers malade dans son hôtel. On lui a porté le bon Dieu, et deux grenadiers de la garde nationale l'ont escorté. Le maître-d'hôtel de cette dame a cru devoir, selon l'ancien usage, offrir de l'argent à ces soldats : cette offre a été reçue comme une insulte. Le commandant de bataillon est allé en faire les plaintes les plus vives et les plus amères à madame de Guerchi. Il exigeait qu'elle renvoyât ce bon serviteur qu'elle a depuis quarante-cinq ans, et qui s'était permis un ton de supériorité, et d'aristocratie tout au moins vis-à-vis de bons bourgeois *qui en valent bien d'autres.*

Le bruit court que les dames de la nation iront chez M. Charles de Lameth blessé, et qu'elles le porteront à l'assemblée de peur que le trajet ne l'incommode. M. du Portail, nouveau ministre de la guerre, a donné audience, à laquelle se sont trouvés nombre de soldats, tant de ligne que de la nation. Hier, une dame de qualité, étant dans son carrosse, eut la douleur de voir une femme du peuple

tuée raide par ses chevaux. On imagine aisément quelles furent sa douleur et sa frayeur. Cette dame est étrangère : elle témoigna la plus vive et la plus juste sensibilité. Le peuple, que personne alors n'excitait, vit qu'il n'y avait aucune faute de sa part, ni de celle de son cocher. Il la consola après l'avoir rassurée, et la traita fort amicalement, parce qu'il est juste et bon lorsqu'il n'est pas agité des passions d'autrui.

Au Palais-Royal, il y a eu des motions pour la loi agraire et pour l'abolition de la dette nationale, autrement pour la banqueroute.

On dit qu'un ancien postillon de M. le duc de Fleury est un des juges de paix de la capitale.

De toutes ces nouvelles que je suis forcé d'abréger, vous conclurez que nous ne sommes pas en paix. Les électeurs assemblés pour nommer les juges ont fait chanter *salvam fac gentem*, *salvam fac legem*.

Le 5 novembre 1790.

Mes lettres, madame, seraient bien plus intéressantes qu'elles ne le sont s'il était prudent de répéter tout ce qu'on entend ; mais, outre l'incertitude des bruits, il en est dont la nature exige le silence. Dans l'agitation où sont les choses, il faut peu dire, peu croire, et moins encore écrire. Jusqu'ici tout est à peu près dans la même position ; j'observe seulement un effroi beaucoup plus grand depuis quinze jours, et j'apprends journellement des émigrations qui annoncent de grandes craintes ; il est facile d'en pénétrer les motifs : depuis long-temps dans la province on a pensé que la capitale était exposée à de grands orages ; le passé laisse nécessairement des impressions de frayeur sur l'avenir, et c'est sans doute cet avenir inconnu que l'on redoute. Je ne passe pas un jour que

je n'entende exprimer les plus vives et les plus grandes inquiétudes, je suis même étonné de ne pas les partager plus fortement ; les conversations que j'ai entendues hier avaient de quoi m'inviter à m'éloigner : celles d'aujourd'hui leur ressemblent ; je tiens bon cependant, et comme je n'ai point d'hôtel qui puisse exciter l'envie ou la cupidité, j'espère que dans mon appartement je serai tranquille, quoi qu'il arrive.

On arrêta hier un lieutenant d'infanterie pour de faux billets qu'on l'accuse de fabriquer ; ces sortes de vols deviennent fréquens, et l'on se plaint déjà des fabriques de faux papiers, ce qui ne donnera pas un grand crédit aux vrais.

Demain on doit présenter à l'assemblée nationale les dix nouveaux juges élus et qui ne sont pas tirés de son sein, pour en faire provisoirement un tribunal qui condamne sans appel les détenus, dont les prisons regorgent.

Il a été décrété le 1^er^ de ce mois que « les » fermiers des fonds qui viennent d'être soula- » gés de la dîme ecclésiastique et des dîmes

» inféodées, paieront aux propriétaires, à » compter de la récolte de 1791, une aug- » mentation du prix du bail, proportionnée au » soulagement qu'ils reçoivent; ils seront libres, » s'il le faut, de résilier les baux. » On peut voir par là comment le peuple profitera de la suppression des dîmes.

Il est pareillement décrété en faveur des rentiers qu'il n'y aura pas d'imposition sur les rentes, ce qu'on assure devoir fort déplaire aux provinces.

Les frais nouveaux du nouveau régime sont tels, qu'on annonce que le déficit ira peut-être dans la suite jusqu'à deux cent millions; le calcul des seules dépenses relatives aux frais de bois, de bougies, de papiers, de commis, etc., pour l'assemblée, est effrayant; aussi les murmures et les mécontentemens redoublent d'une manière sensible parmi ceux qui réfléchissent; mais la stupidité d'une partie du peuple ne voit encore rien, et d'ailleurs il y a de ces aveugles qui sont soldés.

Le roi n'a point encore sanctionné le der-

nier décret du 27 sur le clergé. Le 1^er^ septembre, il fut expédié un courrier au pape, dont on attend la réponse. Je tiens de bonne source que le curé de Surène n'a pu encore se faire payer: le sort des ecclésiastiques paraît reposer sur des fondemens peu solides. Si, outre ce péril, il y avait l'obligation d'un serment contre la conscience, quel autre parti peut rester que celui d'être berger ?

Le mot d'*oligarchie* signifie le gouvernement d'un petit nombre : celui d'*ochlocratie* veut dire le gouvernement de la multitude, ou populace. Je lis un ouvrage très fort, et où l'auteur se déchaîne contre l'avocatocratie : celui-ci est facile à deviner. Depuis hier paraît une nouvelle production de M. de Montlosier, qui est du côté droit ; elle est intitulée : *Essai sur l'art de former des peuples, ou examen de la constitution.*

Les trois nouveaux juges créés d'hier portent des noms peu connus : ce sont des avocats. Assez généralement on voit d'un œil de pitié cette nouvelle espèce d'ordre judiciaire, et je ne connais personne qui voulût placer de l'ar-

gent sur l'existence de tous ces tribunaux constitutionnels. MM. Dionis du Séjour, et Clément, conseiller de grand'chambre, ont accepté. Quant à M. d'Ormesson, on parle de lui pour remplacer M. de Saint-Priest. Si cela est, il aura souvent changé de poste.

Le bruit court que M. le duc d'Orléans, qui doit, dit-on, 48 millions, va donner son bilan et partir. On dit aussi très communément que M. l'évêque d'Autun déclare ne pas vouloir prêter le serment requis par l'assemblée. Il est permis, selon lui, d'avoir une opinion (il a mal choisi la sienne sur les biens d'église), mais on ne peut pas varier en matière de foi. Les déclarations et protestations des évêques et des chapitres continuent à édifier les bons chrétiens, et à gêner les ennemis du christianisme.

On est convaincu de l'embarras et des inquiétudes de plusieurs honorables membres de l'assemblée constituante. Ils sont occupés dans ce moment de la monnaie de cuivre par 5 sols, 15 sols, 20 sols.

Si l'on en croit ce qui se répand depuis peu,

une députation du Gévaudan, déjà arrivée à Paris, vient protester à l'assemblée nationale contre le grand nombre de ses décrets, notamment contre la vente des biens ecclésiastiques et contre les assignats. Elle demande que l'affaire des 5 et 6 octobre soit poursuivie autrement qu'elle ne l'a été.

On annonce une nombreuse émigration de gens de marque pour la semaine prochaine.

Les frais de la grande fédération du 14 juillet ne sont point encore remboursés aux fédérés, dont plusieurs sont restés à Paris, sans que les gens de bien leur soupçonnent aucune mauvaise intention, soupçon odieux dont on est fort éloigné.

C'est un triste métier que d'écrire les nouvelles ; souvent on les reconnaît fausses au moment où elles partent, mais ce n'est pas la faute du gazetier, lorsqu'il se borne à répéter ce qu'il tient des personnes faites pour être instruites. Par exemple, on lui a certifié aujourd'hui que tout le Brabant était soumis, et que Bruxelles s'est rendue comme les autres villes,

sans coup férir. On a ajouté que les Brabançons devaient avoir été séduits par les Français, et qu'ils se plaignaient hautement de la trahison de l'assemblée nationale, qui avait promis trente mille hommes, et qui ne leur a donné aucun secours. On prétend que de nouvelles troupes de l'empereur défilent encore vers le Brabant, dont il veut apparemment assurer la parfaite tranquillité.

M. Mattet du Pan est tracassé, et il paraît qu'on veut l'exclure de la composition du *Mercure*. Cet ouvrage, singulièrement estimé à Paris et dans les provinces, perdrait bien des souscripteurs, qui étaient au nombre de douze mille. Je n'oserais garantir la durée des papiers publics qui sont à contresens de la révolution.

On joue sur le théâtre une pièce bien nouvelle; elle est intitulée : *Le Tombeau Desilles* : c'est un hommage rendu par les comédiens à la bravoure du jeune officier assassiné plutôt que mort à Nancy, et que toute la France a pleuré. Ce qui me console le plus, c'est que la mort la plus chrétienne a terminé une vie glorieuse.

Il me fut dit hier que le prédicateur des Tuileries avait été averti qu'il ne prêcherait pas long-temps s'il le faisait de la même manière. Je demandai si c'était de la part de la cour, et l'on me dit non. C'est un jeune abbé, qui peut-être n'a pas été assez prudent ; mais c'est une preuve que l'opération est délicate.

L'affaire de l'abbé Dubois, mort de poison à Chambéry, est actuellement au comité des recherches à Paris. Si ce comité garde le silence, on dit que Turin saura parler. Quelques personnes croient que des Français, compagnons dudit défunt, sont arrêtés, d'autres en doutent. Il n'y a rien de sûr.

Au moment où je finissais ma dernière ligne, on vient nous dire qu'il y a eu du sang répandu au Champ-de-Mars, et qu'on y a coupé deux têtes ; je ne puis savoir encore si cette atrocité est réelle, mais je sais qu'il y a une proclamation affichée au coin des rues, de la part de la municipalité, pour défendre tout mouvement séditieux. Comme on lit à la tête de cette proclamation : De par le roi, le peuple se répand

contre lui en grossières injures, et veut effacer ce titre. A entendre ce qu'on rapporte du nombre de ceux qui parlent ainsi dans les divers endroits de Paris, on est tenté de douter de quel côté est rangée la plus grande partie de la multitude. On a soin aussi de faire circuler parmi le peuple, que, sur les quatre-vingt-trois départemens, il en est soixante-trois qui ne veulent plus, les uns disent absolument de roi, les autres disent de Louis XVI. Au Champ-de-Mars on ne se borne pas à faire des motions, on écrit, on forme des systèmes, on projette des pétitions. On dit de plus, que la garde soldée, ayant reçu ordre d'aller garder l'assemblée, contre laquelle s'élèvent aussi bien des orages, avait répondu qu'elle ne marcherait pas seule; qu'on devait lui joindre des détachemens de la garde non soldée, et que sans cela elle mettrait plutôt bas les armes : qu'on juge par là de l'ordre qui règne dans la capitale; c'est un bienfait signalé de la Providence, qu'on ait pu jusqu'à présent la préserver d'un embrâsement général. Les feux qui se montrent aujourd'hui en

présagent pour demain de plus redoutables ; car d'ordinaire, dans ces circonstances, le mal va en croissant. L'embarras de l'assemblée doit être extrême, et Dieu seul connaît le dénouement de cette longue tragédie.

Il est six heures du soir, et de tous côtés on bat la générale ; les chevaux étaient à la voiture pour nous mener à la promenade, on les dételle sur l'avis des mouvemens qui sont dans Paris, sur la difficulté des passages, sur le bruit des canons qu'on a entendu, que j'entends moi-même, sans encore pouvoir dire ce qu'il en est. J'attends la fin du jour. Peut-être aurons-nous quelques éclaircissemens ou quelques détails. Voici mon opinion sur la conduite qu'il faut tenir à l'égard de la messe des intrus, ou des jureurs qui les reconnaissent. Il vaut mieux manquer la messe, même les plus grandes fêtes, que d'assister à la leur. L'on peut entendre celle des prêtres qui ont simplement fait le serment, mais sans adhérer aux intrus, ni les reconnaître. En cas de violences, il faut 1° faire valoir la liberté décrétée par l'assemblée, en vertu de

laquelle chacun peut professer le culte qui lui plaît, avec défense expresse de le troubler, et plus encore de le forcer ; 2° si l'on peut échapper par quelque autre moyen, on le doit, mais en cas de violences, que faire ? Si l'on peut prévenir le légitime évêque, il faudrait prévoir le cas et le lui proposer ; si la chose n'est pas possible, alors les avis sont partagés : les uns pensent que ce n'est pas une raison de communiquer avec les schismatiques ; d'autres, voyant alors qu'il n'y a plus de scandale, et qu'on a protesté par sa conduite contre le schisme, qu'on ne cède qu'à la force, croient qu'on peut céder. Il existe une petite brochure qui est très formellement de cet avis, et cet avis est celui de quelques personnes vertueuses et éclairées. La personne consultée espère que le cas n'arrivera pas, et s'il arrive, elle répond : Vous consulterez votre conscience, elle sera votre guide.

On dit le bref du pape, annoncé il y a longtemps, arrivé à Paris : je ne l'ai pas vu; il pourrait bien être le signal d'une fureur nouvelle contre les prêtres; mais Dieu, auquel ils veulent rester

fidèles, les soustraira. Je les vois pleins de courage, et c'est l'effet sensible de la protection divine qui jusqu'ici a veillé sur eux d'une manière marquée.

J'entends dire que, dans son délire, le peuple ne veut ni le roi ni l'assemblée : celle-ci est violemment menacée ; la crise est générale pour tout le monde : *Ira Dei super terram.* La prétention du peuple est que l'assemblée nationale n'a pas le droit de juger la nation, et qu'elle doit consulter les quatre-vingt-trois départemens. Elle n'est donc pas la nation, du moins en tout ; elle a indigné les fidèles sujets du roi en le détrônant ; et aujourd'hui, en voulant lui conserver l'ombre du trône, elle irrite les rébelles ; elle eût mieux fait, pour elle-même et pour le bien commun, de respecter la souveraineté, au lieu de l'usurper, et d'obéir aux ordres de la nation au lieu de la gouverner. Plus d'un de ses membres doit être inquiet de ce qui se passe.

Il est neuf heures du soir : il est vrai qu'on a pendu deux hommes au Champ-de-Mars, et

qu'ensuite on leur a coupé la tête. On les a accusés, et, dit-on, convaincus, d'avoir mis des barils de poudre sous l'autel de la patrie : l'un est un invalide à jambe de bois, et l'autre un particulier inconnu. Le drapeau rouge est déployé sur l'Hôtel-de-Ville. Il y a six pièces de canon chargées à mitraille; les ponts et les grandes rues sont garnies de canons ; toutes les troupes sont sur pied ; mon domestique va monter la garde cette nuit.

On dit M. de Lafayette blessé, mais cela n'est pas sûr : on croit seulement qu'il a été assailli avec des pierres ou autrement. Le club des Jacobins est soupçonné par le peuple de ne pas entrer dans ses vues, et on le menace. Il y a ordre d'éclairer les maisons la nuit prochaine, parce qu'on craint quelque trahison nocturne.

En voilà assez pour vous mettre au fait de l'état des choses.

Le 11 Novembre 1790.

Paris est extérieurement fort tranquille, et l'on assure cependant qu'on y assassine assez fréquemment. Depuis peu de jours, on parle de deux ou trois meurtres. L'argent est très rare ; le pain de 4 livres ne se vend que neuf sols, l'opinion est fort changée, mais on ne s'en aperçoit qu'en détail. Chacun en particulier se plaint, et ces mêmes personnes réunies tiennent un autre langage, soit que réciproquement elles s'électrisent, soit que quelque mobile métallique influe sur les discours. L'amour de l'égalité enivre bien des sots, et l'effet de cette ivresse est complètement ridicule. Il y a des traits dignes du pinceau de Molière, et qui manquent à la comédie du *Bourgeois gentilhomme*.

Il y a grande rumeur à Chaumont. Le peuple demandait à grands cris la tête de M. Becquet,

procureur du département, parce qu'il voulait la circulation des grains conformément au décret. On le fit accompagner par un grand nombre de gens armés, et on le sauva. Des troubles sérieux ont également eu lieu à Troyes : la municipalité de cette ville avait cassé les grenadiers et les chasseurs de la garde nationale ; le département assemblé avait cassé la sentence de la municipalité ; celle-ci, nonobstant cette déclaration, avait fait afficher la sentence. On en était là au départ des voyageurs qui nous ont appris cette nouvelle. Un combat entre les chasseurs et grenadiers d'un côté, et de l'autre, une portion des citoyens, des gardes nationaux et nombre d'étrangers, était fort à craindre.

Il paraît un mémoire de 444 pages, de M. de Calonne, intitulé : *L'état présent et futur de la France, si les choses restent dans la même position.* Il n'y a pas deux voix sur cet ouvrage qu'on proclame un chef-d'œuvre pour le fond et pour le style. L'on dit volontiers que l'auteur est un grand homme d'État, et au-dessus de tout ce qu'on peut lui comparer.

Hier matin on criait avec force et avec affectation sous les fenêtres des Tuileries : Requête de madame de Lamothe à l'assemblée nationale, pour obtenir la révision de son procès. Cette dame de marque se promenait avant-hier aux Tuileries ; on l'assure , quoique quelques personnes prétendent qu'elle n'était pas à Paris , où son mari se serait trouvé seul. D'autres disent qu'elle en est repartie , vù qu'un souverain , nouvellement décoré d'un nouveau titre, avait parlé de manière à rendre Phil... Cap... très circonspect.

Il passe pour constant et indubitable que l'Empereur vient de signifier aux Brabançons *par un très beau manifeste*, que, si le 21 de ce mois ils n'étaient pas soumis entièrement, il mettrait tout à feu et à sang. L'Angleterre , la Prusse et la Hollande qu'il déclare être ses alliées, se joignent à lui et font les mêmes menaces dans l'intention de les réaliser.

Hier je trouve chez un bon voisin que vous connaissez , un curé auquel il dit : Adieu, mon cher député ! Celui-ci répondit : « Ce titre au-

rait pu me flatter il y a quinze mois ; aujourd'hui il m'humilie. Dans ces quinze mois nous avons fait plus de mal que tous les ministres réunis n'auront pu en faire en cent vingt ans. »

Un député fameux du côté gauche fit hier l'aveu suivant : « Le mécontentement augmente » fort ; les opinions sont bien changées, le » changement est aisé à remarquer. » On prétend qu'il a dit plus bas : « Cela ne saurait aller, » on nous chassera. »

Il court un mémoire à consulter de M. le duc d'Orléans, pour savoir s'il n'est pas autorisé à prendre à partie le procureur du Châtelet et les témoins ; le sieur Bonhomme, avocat, et trois de ses confrères sont pour l'affirmative, mais ils n'ont pas encore fait suite à ce que l'on dit.

Le maréchal de Mouchy m'a dit que le grand aumônier craignait que je n'eusse un dessein contraire à ses vues ; en conséquence je prendrai langue et m'informerai de ses intentions.

Il y eut ces jours derniers une très vive querelle à l'assemblée entre M. le marquis d'Am-

bli et le comte de Mirabeau : ce dernier fut au moment de recevoir un soufflet. La querelle a été suivie par le marquis d'Ambli : mais cela n'ira pas loin.

Lorsque la berline à six chevaux introduisit le voyageur dans Paris, tous les yeux étaient fixés sur ceux qu'elle contenait. Le peuple disait que les aristocrates étaient encore bien aises de revenir ; c'est vraiment pour lui un spectacle. Il n'en est pas moins vrai que journellement il en part un grand nombre.

On continue à remarquer plusieurs figures étrangères et étranges, que la misère... ou quelque autre motif attire. M. de Latour, colonel du régiment liégeois, et M. Grintheim, lieutenant-colonel, se sont mis hors de danger par la fuite. On a eu soin de les soustraire aux comités de recherches, et il n'y a aucune espèce de preuve contre M. Bonne de Savardin. La manière dont on a fait évader les deux officiers est ingénieuse et plaisante.

Nombre de bons évêques se montrent avec courage, et leur fermeté pourra être efficace.

On ne veut que très peu et avec beaucoup de peine les biens ecclésiastiques. Cela ne prend pas. Un homme de mérite m'a dit aujourd'hui même qu'il ne passerait jamais à personne une réquisition de cette nature. Je pense comme lui, et je consulterai de nouveau.

Si l'on en croit certain bruit, le parlement de Toulouse ne se tient pas pour mort.

Je vis dans une douce espérance que Dieu ne nous a pas délaissés.

Mon marchand de vin en augmente le prix, mais de peu. Comme ceux qui lui en vendent ne veulent point de papier, cela le met dans le cas d'évacuer sa bourse de tout le numéraire.

Les députés des quarante-huit sections et M. Bailly à leur tête, demandent encore le renvoi des ministres.

14 Novembre 1790.

Hier, je me trouvais sur les une heure et demie après midi dans la rue du Bac; alors grande et grande rumeur, tambour battant de tous côtés, un peuple immense, une agitation extraordinaire et des figures de toute espèce. La garde nationale à pied et à cheval accourait à la hâte de tous côtés et par toutes les rues, mais, quoiqu'on dise de la sécurité qu'elle établit dans Paris, elle n'a servi de rien, et l'hôtel de M. le duc de Castries a été pillé complètement. Je traversai cette horde nombreuse sans autre sentiment que celui de l'indignation, je les vis à mon aise, et j'éprouvai que de près on est bien moins effrayé que de loin, car je dînai à mon ordinaire. Voici l'occasion de ce brigandage.

Le fameux Charles Lameth a eu un démêlé

avec un jeune homme nommé de Blot de Sauvigny : celui-ci a voulu avoir raison ; mais M. de Lameth a dit que M. le duc de Castries, fils du maréchal, lui avait envoyé ce M. de Blot pour lui chercher querelle et se battre avec lui. Le duc de Castries l'ayant su, est allé trouver M. de Lameth et lui a demandé si le propos était vrai, M. de Lameth l'a avoué ; en conséquence, le duel a été décidé. Le duc proposait les pistolets, M. de Lameth l'épée. Ce dernier parti a été accepté. M. de Lameth a reçu au bras gauche un coup d'épée. Après cette blessure, très douloureuse, dit-on, mais non dangereuse, motion au Palais-Royal pour faire piller et démolir l'hôtel du duc ; le premier article est exécuté, on a évalué la perte à cinq cent mille livres ; le second n'a pas eu lieu, et lorsque tout le mal a été fait, on a affiché aux divers coins de Paris une proclamation de la municipalité, qui est le médecin après la mort. On savait dès la veille ce qui devait arriver entre les deux combattans, et c'était alors qu'il fallait pourvoir à la sûreté du duc ; le patriote, qui est

du côté gauche, n'avait rien à craindre ; M. de Castries était dans une position toute différente ; la canaille criait que son épée était empoisonnée, qu'on allait couper le bras à Lameth.

J'ai entendu ce matin crier à haute voix dans la rue un petit imprimé : *Fureur du peuple contre l'assassinat commis par le duc de Castries sur un patriote.* A l'instant mon sang a bouilli et il bout encore. Voilà un échantillon de la tranquillité et de la sûreté de Paris, où il est cependant vrai, généralement parlant, que les rues sont à peu près comme à l'ordinaire.

Je traversai hier les Tuileries en plein jour ; mais le soir, il y avait une telle fermentation qu'on n'y laissait pas entrer. A deux heures, je vis rangé contre la terrasse du côté du Pont-Royal un détachement de trente gardes nationaux à cheval. En ce moment on crie sous mes fenêtres l'emprisonnement d'un député de l'assemblée nationale par un décret de ladite assemblée. J'avais pensé d'abord que c'était le duc de Castries, mais on dit que c'est un nommé Leroi, qui, tandis qu'on rendait compte à l'assemblée

du combat de M. Charles de Lameth, a eu la témérité de dire que c'était un scélérat.

Avant-hier, 12 du mois, le roi alla seul avec trois personnes voir le bois de Vincennes : il fut accueilli au faubourg Saint-Antoine avec des transports de joie et d'amour incroyables. Ce sont les étincelles de l'antique flamme dont les Français brûlaient pour leur souverain. On vint baiser son cheval, le dessous de ses bottes, et il en pleure de tendresse. Des témoins oculaires l'ont raconté aux personnes de qui je le tiens, et tout le monde dans Paris tient le même langage sur ce fait; on ajoute que ce faubourg Saint-Antoine est actuellement inébranlable, et l'on disait même que hier il avait été tenté de marcher pour s'opposer au pillage.

Cette dernière scène n'attirera pas à Paris ceux qui en sont dehors, et en fera sortir plusieurs de ceux qui y sont ; aujourd'hui même un homme très respectable par sa naissance et sa conduite, me proposait de passer avec lui en pays étranger ; nous verrons, car on craint que l'évènement d'hier ne soit, comme celui de Ré-

veillon, une annonce de choses funestes. Je ne me presserai pas cependant de prendre un parti, quoique selon toute apparance, et de l'avis de plus d'une personne, mon service ne doive pas avoir lieu au printemps prochain, du moins dans le même local.

On m'a dit aujourd'hui sur le chapitre de Chartres des détails trop longs à raconter, mais qui répondent à l'idée qu'on a des persécutions que la religion éprouve; d'autre part, nombre d'évêques soutiennent dignement leur caractère, et marchent dans le sentier des martyrs. Les différentes sections de Paris exigent le retour de leur archevêque, faute de quoi elles se préparent à déclarer ce siége vacant : brillant exploit! Je ne sais que penser et que croire de tout ce que j'entends : comme avant les tremblemens de terre, des bruits sourds en font pressentir les approches, je remarque des terreurs, j'entends des demi-mots qui occupent fort ma prévoyance, même au fond et dans le vrai je n'ai que doute et incertitude sur tout ce qui se passe; en particulier, on ne voit que des mécontens,

mais la réunion change tout et par une sorte de prodige, les zéros rassemblés sans chiffres font cependant nombre. Il n'est bruit universellement que du mémoire de M. de Calonne ; on s'extasie de tous côtés, c'est plus qu'un ouvrage, je le lirai dans peu, trois personnes me l'ont promis.

J'ai lu déjà la fameuse requête de madame de Lamothe : elle est courte, insolente, et audacieuse. Voir la gazette du 10.

Les gardes françaises aspirent à redevenir la garde du roi. Serait-ce un bien ou un mal ? Les avis sont partagés ; le mien est pour moi seul, et je n'en changerai pas.

J'ai la consolation de voir que bien des gens augurent comme moi et aussi fermement de l'avenir ; mais j'apprends aussi avec étonnement que plusieurs autres ont la stupidité de différer sur l'état actuel, et je dis avec l'auteur de la brochure : *Qu'ils sont bêtes !*

L'expédition d'hier me démontre la vérité de mon opinion sur la nullité de nos forces. Des troupes qu'un peuple sans armes à feu in-

timide feraient pitié à des légions guerrières.

Les assassinats sont fréquens ; les juges sont en petit nombre et n'existent pas encore. Admirable proportion! J'ai ouï dire à un député qu'on avait pendu M. Robespierre en effigie à Versailles.

Du 18 Novembre.

Je vous ai fait part, monsieur, du désastre de l'hôtel de Castries; la *Gazette de Paris* vous confirmera la nouvelle. Cet évènement a répandu la consternation dans la capitale, d'où l'on dit qu'il est sorti, depuis quatre à cinq jours, onze cents personnes; aujourd'hui même M. Séjour m'a averti qu'il partait pour les pays étrangers et m'a offert de m'emmener avec lui. Plusieurs raisons me retiennent ici, où cependant je ne serais pas venu sitôt si l'on avait voulu me croire, et

nombre de gens nous blâment d'être revenus. On ne peut guère se dissimuler d'après cette dernière scène d'horreur que la fermentation est excessive et qu'elle peut avoir les plus terribles suites. On en veut, selon toute apparence, à la noblesse et au clergé. J'espère que Dieu protègera l'une et l'autre. Quant à moi, je suis tranquille, et même étonné de l'être. J'ai traversé la cohorte mutinée, les Tuileries, le Palais-Royal ; je suis revenu le soir ; et n'était le bourdonnement que j'entends partout où je vais, je me croirais en pleine paix. Je suis cependant très-persuadé que nous n'y sommes pas, et si j'étais à la campagne, j'y resterais jusqu'à ce que le temps fût éclairci. Il peut même arriver que je fasse quelque excursion. Il y a grande presse à l'Hôtel-de-Ville, où l'on peut à peine avoir des passeports, vu la quantité des gens qui en demandent. A la garde de Dieu! voilà mon dernier mot.

Une municipalité du département du Nord vient de refuser de vendre les biens ecclésiastiques, voulant auparavant connaître les dettes du clergé, les pensions, les frais du culte, etc.

Là-dessus, grand débat à l'assemblée nationale. Hier, cette humeur querelleuse a régné au parterre de la Comédie-Française. On jouait Brutus, tragédie de Voltaire, dans laquelle il y a pour et contre l'état actuel des choses; par application, il y a eu de grands cris de vive le roi, et ce sont ceux qui ont été les plus nombreux et les plus forts. L'accueil fait au roi par le faubourg Saint-Antoine a, dit-on, fort déplu à certaines personnes.

Le duc d'O... est ruiné de fond en comble, c'est ce qui se passe et se dit généralement; M. de Bussi, arrêté près de Macon, est arrivé il y a deux jours à l'abbaye Saint-Germain. Il y avait nombre de voitures et une forte escorte, ce qui a fait sensation. Du reste, on affirme qu'il est parfaitement tranquille, parce qu'il n'est nullement coupable.

Hier, une très grande dame dit dans une maison où j'étais, que l'on venait de recevoir un courrier qui annonçait que le parlement de Toulouse était rentré, qu'il avait fait chanter la messe rouge, et cela par la volonté expresse,

et avec les plus vives acclamations du peuple. Cette dame, en me ramenant chez moi, me le confirma. Je l'ai ouï dire à une autre personne aujourd'hui, et il y a plus de huit jours qu'on m'avait dit que cela serait; vous avez pu en juger par une phrase de mes lettres. Je n'ose néanmoins garantir cette nouvelle, dont je vois que l'on doute : bientôt le fait sera éclairci.

Le peuple vient encore tout récemment de travailler l'hôtel de Montmorency qui donne sur les vieux boulevards, et qui appartient au duc. On a arraché ses armes, et l'on a comblé le fossé qui était devant sa maison.

De l'aveu général, les impôts seront beaucoup plus lourds que par le passé. Je sais une taxe d'un objet particulier dans un village de Provence, qui de 30 livres est porté à 52. Cela n'égaiera pas les esprits.

La motion de rappeler l'archevêque de Paris est imprimée; je l'ai lue. On dit qu'on a voulu déposer l'évêque de Soissons; l'abbé d'Espilly, nommé à l'évêché de Quimper par le peuple, veut avoir, pour l'accepter, l'institution du pape.

Il n'est pas un théologien qui ne décide qu'on ne peut pas en conscience acheter les biens du clergé, et je lisais ce matin la même décision dans le *Journal Ecclésiastique*, ouvrage fort estimé. Il paraît que le roi commence à être très affecté de sa position ; son humeur l'annonce, et la chose est aisée à comprendre.

On ne parle plus de madame de Lamothe, et quelques uns la disent partie. Il y a eu une forte réponse à sa requête.

Si l'on en croit ce que disent d'honnêtes gens, il en a coûté 50,000 écus pour faire piller l'hôtel de Castries ; le duc s'est évadé heureusement, car sa vie était en grand danger ; on prétend qu'une fois hors du royaume, il écrira à l'Assemblée.

C'est le 21 de ce mois que l'empereur doit entrer en Brabant ; le général Bender commandera ses troupes. Il y a déjà 44,000 hommes tout prêts.

21 Novembre 1790.

Avant-hier, les auteurs du *Mercure*, de l'*Ami du Roi* et de la *Gazette de Paris*, eurent une députation du Palais-Royal, à l'effet de se plaindre de leurs principes et de leur langage aristocratiques, et de les intimider par des menaces. Ils répondirent avec noblesse, courage et fermeté, et ils vont leur train. On dit la fermentation des esprits toujours très forte dans la capitale, d'où les nobles sortent en très grand nombre, et où ne rentrent pas ceux qui étaient sur le point d'y revenir. Cette désertion déplaît à ceux que le nombre des consommateurs fait vivre, mais il n'en est pas moins vrai qu'une grande partie du peuple est encore fort attachée à la besogne des douze cents. On dit cependant que le nombre de ceux qui s'en plaignent est pour le moins égal.

La nouvelle de la rentrée du parlement de

Toulouse paraît hasardée ; il est seulement très certain que ce parlement est protégé par la milice nationale de ladite ville, et que, malgré les décrets, les membres y sont tranquilles et en sûreté. On regarde comme plus sage de ne faire aucune démarche d'éclat, et on veille à ce qu'il ne soit fait aucun mal à ces magistrats. Il est vrai aussi, à ce que l'on assure, que le camp de Zalis, quoique non rassemblé, existe de manière à se former dans un court espace de temps, et je n'ai eu aucun doute sur ce point. Le rassemblement des troupes de l'empereur est incontestable. J'ai vu aujourd'hui même pour la première fois un personnage considérable qui a, sur cet objet, les nouvelles les plus fraîches, les plus sûres et les plus détaillées.

Les régimens qu'on a vus passer sont d'une beauté remarquable; ce sont des hommes d'une taille extraordinaire, qui portent sur leur figure l'empreinte des campagnes qu'ils viennent de faire contre le Turc. Une couleur noire, un air martial, un extérieur de force et de vigueur, font dire à la personne qui écrit, qu'ils sont

effroyablement beaux. On a eu soin surtout d'envoyer des régimens qui ne sachent que le hongrois, l'allemand et le latin, pour les préserver de la séduction. Les divers princes de l'empire ont aussi armé pour se mettre à l'abri du mal français.

On présume que les Brabançons se soumettront avant que d'y être forcés. Ce sont, dit-on, les officiers qui retiennent sous les armes les troupes patriotes, de peur d'être massacrés par la partie du peuple obstiné s'ils fuyaient avant le temps. Mais on ajoute que ces mêmes officiers ont déjà envoyé de l'argent en Angleterre, où ils se réfugieront au premier moment de l'approche des troupes impériales.

Je ne puis rien dire de neuf sur Paris, dont la tranquillité extérieure couvre toujours bien des agitations qui se montrent par intervalle. Deux heures de conversation vous rendraient à peine ce que l'on tient des meilleures sources et qu'une lettre ne peut renfermer. Il paraît qu'il y a grande frayeur des deux côtés par des motifs différens. Les uns fuient, les autres craignent jusqu'aux

fuyards. La terreur des premiers n'est pas douteuse, puisqu'ils s'en vont : ils croient savoir qu'on a de nouveau emprunté de l'argent, et ils en augurent quelque nouvelle expédition dans le genre de celle du 13 de ce mois ; les autres ne peuvent pas se dissimuler que tout le monde n'est pas de leur avis, et cette opposition les inquiète. J'entends journellement beaucoup plus de choses que les gazettes n'en disent, et bien des détails intéressans, mais qui laissent toujours dans une grande obscurité. Là-dessus je prends le parti d'attendre ce qu'il plaira à la Providence de régler.

Je viens de commencer la lecture du fameux mémoire de M. de Calonne, qui passe universellement pour un chef-d'œuvre. Je suis plus que jamais porté à en juger ainsi, et je vous répète que c'est plus qu'un ouvrage. La sensation qu'il fait est étonnante.

Vous me demandez comment je me trouve ici : je vous dirai, très bien et très mal. Ma société est charmante, mais la ville est affreuse, à raison des explosions qu'on ne cesse d'y prévoir et d'y

craindre. Je me décide à ne pas m'effrayer d'avance, et en attendant des maux qui peut-être n'arriveront pas. Je vois mes vertueux amis; du reste, il y a de belles âmes, et il y en a d'atroces. Je n'ai rien à démêler avec ces dernières, et les premières font mon bonheur.

---

25 Novembre 1790.

Quelque plaisir que j'aie, monsieur, à m'entretenir avec vous, je ne le ferai désormais que lorsqu'un motif intéressant pour vous m'y engagera; je n'ai garde aussi d'exiger une réponse à chaque lettre; je vous prierai seulement de m'accuser le nombre de celles que vous aurez reçues, afin que je sache si elles vous sont parvenues; lorsque vous n'en aurez pas, concluez qu'il n'y a rien de digne d'attention, et qu'étant peu maître de mes momens, je ne les

emploie pas sans que leur sacrifice puisse vous plaire. Comme la solitude de la campagne fait désirer quelque distraction, je vous dirai de temps à autre ce qui se dit dans Paris. Vous avez su la nomination du nouveau *garde-des-sceaux de l'Etat* (c'est ainsi que l'appelle la *Gazette de France*). Il est fils d'un homme qui avait passé plusieurs années dans une compagnie dont il ne reste que quelques membres isolés et que je vous ai souvent entendu regretter. Ce nouveau ministre de la justice est âgé, dit-on, de trente-six ans : c'est être avancé de bonne heure. Sa promotion est reçue de diverses manières dans Paris. Il fit ses visites à la cour ces jours derniers, ainsi qu'à l'Hôtel-de-Ville, où vous jugez qu'il a dû être bien accueilli. Il est très vrai que la municipalité de Soissons avait déclaré le respectable évêque de cette ville déchu de son épiscopat, mais il est certain aussi que l'Assemblée nationale a écrit à ladite municipalité qu'elle était allée trop vite, et que l'on a suspendu son opération.

Hier on élut pour un des trente juges de la

capitale, M. Freteau, conseiller au parlement défunt ; il est jusqu'à présent le seul nommé, et par conséquent le premier de tous. On croit qu'il acceptera. Ceux qui après lui ont eu le plus de voix, sont M. Bochard, de Saran, ancien premier président, M. Dormesson, ex-contrôleur-général, M. Duport, M. Tronchet, M. Garon, de Coulon. Il faudra du temps pour compléter le nombre fixé et les suppléans, d'autant qu'on doute de l'acceptation de quelques uns de ceux que je viens de nommer. L'honoraire ou le salaire sera de quatre mille livres.

Paris est farci de fripons : le nombre des prisonniers augmente de jour en jour. On prétend qu'aujourd'hui même on a publié la création d'un tribunal qui jugera les criminels en dernier ressort provisoirement, jusqu'à l'élection de nouveaux tribunaux. Je crois l'avoir entendu publier ce matin ; les cris publics sont si multipliés et si perpétuels pendant la journée, que j'en ai les oreilles fatiguées.

Il faut ici se faire bien des violences pour être prudent lorsqu'on a l'âme vive et le cœur

droit. Si ce qu'on annonce se vérifie, je finirai par aller garder les moutons dans la campagne, puisqu'on parle de ne donner aucune partie du revenu dont on jouissait, qu'à condition de prêter un serment dont la seule idée révolte.

Il n'y a ici aucun doute sur le crime qu'on commettrait en achetant les biens ecclésiastiques. Toutes les décisions sont du plus grand accord, de la plus grande clarté et de la plus grande force sur ce point.

Il paraît qu'on veut obvier au danger des motions du Palais-Royal, où, dit-on, la garde nationale ne veut plus souffrir d'assemblée. Je frémis en répétant ce qui se dit et ce qu'on garantit dans tout Paris comme très détaillé et très certain.

Un ecclésiastique, au moins quant à l'habit, vient d'être empoisonné à Chambéry, dans un dîner qu'il faisait avec deux Français ses compatriotes, émissaires, à ce que l'on ajoute, de la propagande. Sur ce qu'il a dit dans les convulsions de la douleur, et sur la déclaration qu'il a faite, on prétend, ou qu'il

revenait de Turin, ou qu'il y allait à dessein d'empoisonner M. le comte d'Artois. On pense qu'ayant ou manqué son coup, supposé qu'il revînt, ou qu'il ne fût pas en état de le consommer s'il y allait, on a voulu s'en défaire de peur qu'il ne parlât ; mais il a parlé, et le gouverneur de Chambéry a expédié aussitôt un courrier à Turin. De là, que de raisonnemens, que de conjectures, que d'horreur d'un pareil trait ! Il faut attendre que le mystère se développe, mais l'empoisonnement de cet abbé est sûr.

Madame votre épouse n'a pas deviné ce que je lui disais d'un ouvrage détestable que je dévore, et que je serais tenté d'acheter pour vous si je savais comment vous le faire parvenir. Cet ouvrage est, dans mon idée, un grand développement de raisons qui peuvent servir de base à un grand dessein. C'est l'idée d'un grand architecte qui raisonne profondément sur les anciens édifices, c'est, en un mot, le chef-d'œuvre d'un homme de génie, qui éclaire les hommes. La liberté de la presse fait éclore de tels ouvrages, et celui-ci a réuni généralement les suffrages

de ses lecteurs. Quant à moi, je le trouve clair, précis, ingénieux, profond, et parfaitement écrit; je crois entendre la vérité, la sagesse et la raison. Mon avis m'est suspect à moi-même, parce que je trouve ce que je pense dans ce que je lis.

De tous côtés les évêques partent, ainsi que les chapitres; cela ne laisse pas que de former des embarras.

Ceux qu'éprouvent les journalistes ont engagé M. Mattet du Pan à mettre hier dans *l'Ami du Roi* une plainte très expresse d'un retranchement fait à son insu dans le dernier numéro, et il promet au public une prompte explication sur cet objet.

La blessure de M. de Lameth n'aura pas de fâcheuses suites; un bruit sourd semble présager une illumination pour sa convalescence.

Le chapitre de Notre-Dame fut congédié lundi dernier; cependant on assure le retour prochain de M. l'archevêque de Paris.

J'apprends en ce moment que M. Freteau a accepté; que M. Moulin, avocat de Flandre,

qui a détruit la féodalité le 4 août, est nommé d'aujourd'hui; que l'on s'est opposé à l'érection du tribunal provisoire pour juger les criminels, en voyant comme on voulait se comporter; qu'il y a division parmi les électeurs, dont cent, M. Cerutti à leur tête, voulaient former un club à part, qui aurait tout gouverné, ce qui a déterminé les sept cents électeurs à y aller tous.

J'apprends encore qu'on répand parmi le peuple le dangereux bruit de l'armement des princes, ce qui fait craindre les plus grands malheurs, sans fondement autre que ces bruits. Enfin les chats et les rats, voilà le triste tableau du jour. La confusion est grande : Aix-la-Chapelle est pleine de Français. Ici l'hôtel Bourbon est vendu. On discute le caractère des juges qu'on propose, et il est humiliant d'être exposé à ces discussions.

28 Novembre 1790.

On parle d'une affaire assez chaude qui aurait eu lieu entre les patriotes du Brabant et les troupes impériales. Les premiers auraient été complètement battus avec perte de deux mille hommes. On dit que Wandemoot a été tué. Les patriotes qui combattaient sous Namur se sont retirés dans la ville après l'action. Alors le peuple est venu ouvrir ses portes à l'armée impériale, s'est prosterné aux pieds du général Bender qui la commande, et a crié miséricorde. Mons a mis bas les armes, et l'on présume que Bruxelles en a fait ou en fera autant.

Tel est le récit tout frais et général qu'on débite. Paris offre des nouvelles d'un autre genre. Il ne s'agit pas de combats sanglans, mais il existe une autre espèce de guerre aussi intéressante, et qui peut avoir de gran-

des suites. Hier, l'Assemblée nationale, à l'occasion des protestations d'un grand nombre d'évêques et de chapitres, contre la nouvelle organisation du clergé, que leur conscience ne leur permet pas d'admettre, a décrété onze ou douze articles, d'où il résulte que dans la huitaine d'après la publication du décret, les archevêques, évêques, curés, les fonctionnaires et titulaires d'offices, seront obligés de prêter serment de se soumettre à ladite nouvelle organisation, faute de quoi ils seront déchus de leurs places, remplacés par d'autres, coupables de forfaiture, et poursuivis selon l'exigence des cas. Ce nouveau coup porté au clergé fait une sensation bien vive parmi les personnes qui aiment la religion, et il y en a encore un bon nombre. Ce nouveau serment étant de nature à ne pouvoire être prêté, de l'aveu universel, et blessant ouvertement les droits et les décisions de l'Eglise, voilà les évêques placés entre le schisme ou l'échafaud. Des députés m'ont dit aujourd'hui même, que les évêques et la grande majorité

des curés de l'Assemblée paraissaient dans la ferme détermination d'être fidèles à leur devoir. Dieu le veuille!

On n'a pas idée, madame, des horreurs qui furent débitées ouvertement avant-hier soir au sujet des ecclésiastiques. On proposa d'étendre l'obligation de prêter cet odieux serment aux prêtres approuvés dont on voulait avoir la liste. Cette proposition fut rejetée : peut-être reparaîtra-t-elle ; et dans cette supposition, je me verrais dans le cas très heureux d'attester la sincérité de mon attachement à la foi, que je demande à Dieu de conserver, même au prix du sacrifice de ma vie.

L'évêque de Nantes a déjà été sommé antérieurement à cette dernière époque d'organiser son église selon les vues de l'Assemblée nationale. La sommation a été faite avec nombre de gens armés : il a répondu avec fermeté qu'il ne pouvait y consentir. En conséquence, grande rumeur, affreuses menaces, avis de le pendre. Il n'a pas été ébranlé, et il a voulu courageusement demeurer dans son pa-

lais. Des amis, en applaudissant à une volonté si généreuse, lui ont fait envisager que s'il restait, il y aurait grande effusion de sang, parce que nombre d'honnêtes gens étaient prêts et déterminés à venir garder son palais et défendre sa vie. Enfin on l'a mis dans une voiture, et on l'a enlevé.

Il a été dit dans l'Assemblée qu'il fallait porter sans délai le fameux décret du serment à la sanction royale, car on est pressé de le mettre à exécution. Il y a de quoi être frappé de la narration que fait une lettre de l'élection par le peuple d'un nouvel évêque de Quimper. Elle s'est faite à deux heures après minuit dans une église, où la plus vile populace était rassemblée. La dérision a été portée à l'excès. Il y a eu deux cents voix donnés à une femme pour remplacer le plus vertueux évêque. On en a donné à des chiens, à des chevaux, à un perroquet. A la vue de l'état où la religion est en France, ne cherchons pas la cause de ses malheurs; craignons-les tous, il n'en est aucun que nous ne méritions. Tâchons de les pré-

venir par des sentimens chrétiens, et par une conduite qui y réponde. La manière dont Dieu se venge nous montre efficacement nos écarts, et la dépravation des hommes est ce qui m'épouvante le plus.

M. Charles de Lameth est guéri : j'ai vu une dame qui s'est trouvée dans l'église des Carmes où l'on a fait dire une messe pour la convalescence de cet honorable membre : il y avait un amas de *canaille*, et un bruit assorti à cette assemblée.

Il y a déjà sept juges de nommés ; voici leurs noms : MM. Freteau, Merlin, Treilhard, Thouret, Target, Duport et Saint-Fargeau ; les six premiers doivent, par la priorité de leur nomination, être les présidens ; ainsi, M. de Saint-Fargeau, ancien président à mortier, devient simple juge, et peut être présidé par un avocat. Je ne sais si l'on veut modérer l'inconvénient qui, depuis le décret d'égalité, doit n'en être plus un ; mais on prétend qu'on demandera à l'Assemblée nationale que ces messieurs alternent entre eux, et qu'il y ait pour chacun six

mois de présidence. Vous devez voir avec admiration la prévoyance qui accompagne le grand œuvre, et les scrupuleuses attentions qui parent à tout ce qui pourrait paraître défectueux dans ce chef-d'œuvre de sagesse.

L'affaire de Chambéry, je veux dire l'empoisonnement de l'abbé, qu'on dit se nommer Dubois, n'est pas douteuse ; il est sûr qu'il est mort, et qu'il a remis une déclaration qui fait connaître ceux qui l'avaient envoyé. Cette déclaration a, dit-on, été remise au sénat de Chambéry, et l'on n'a pas manqué d'instruire de cet évènement la cour de Turin. On dit très hautement qu'il ne s'agissait de rien moins que d'empoisonner le prince exilé et ses deux fils. Quelqu'un me disait aujourd'hui que ledit abbé avait passé du temps à Turin, et qu'il n'avait pas eu le courage d'exécuter le dessein qui l'y avait conduit. Un missionnaire de cette faiblesse n'a pas paru digne de la confiance de ses commettans, et on l'a puni de mort. Les deux Français qui étaient avec lui ont pris la fuite, et l'on croit que la France a été pour

eux l'asile le plus sûr; les cours de l'empereur ou du roi de Sardaigne leur ont sans doute inspiré quelque défiance. J'ai entendu nommer ceux ou celui que désigne la déclaration; mais la chose est si affreuse, et jusqu'à présent si peu certaine, que je ne me permets pas d'imputer une atrocité pareille à quelqu'un sans la plus grande publicité et la plus incontestable preuve.

On parle beaucoup ici de cinquante prêtres égorgés à Bruges; je ne garantis pas le fait, mais on l'annonce. Ce sont peut-être quelques fanatiques qui, aveuglés par un faux zèle, ont persuadé aux peuples de se révolter en faveur de la religion, tandis qu'elle enseigne uniquement à pouvoir mourir pour elle, et non à se soulever contre ses persécuteurs.

Les bruits sur l'arrivée de madame de Lamothe à Paris sont tombés, et l'on croit assez généralement que la requête faite en son nom, et que j'ai lue, n'a été qu'une nouvelle méchanceté et un artifice dirigé contre une tête auguste que la haine a si cruellement poursuivie. On frémit en songeant à certaines motions for-

mées par la fureur et mises au jour par l'audace. Il est vrai qu'elles ont été étouffées au moment où elles ont osé se produire.

Pourtant Paris est tranquille en apparence ; on va comme au paravant, et je n'apercois aucun danger, quoique je me retire souvent vers les huit ou neuf heures. Ce n'est pas que les voleurs n'y soient en grand nombre, mais ce n'est pas dans les maisons à porte cochère qu'ils pénètrent ; les demeures obscures, les allées par lesquelles rentre le peuple, voilà leur théâtre. On attend un tribunal pour leur rendre justice. Il y a entre autres un assassin de fraîche date, condamné à la roue, et que l'on garde jusqu'à ce que sa condamnation soit ratifiée par des juges qui prononcent sans appel.

Les émigrations ne cessent point ; chaque jour Paris perd quelques uns de ses habitans les plus considérables. Je ne sais quelle frayeur s'empare des esprits, ni quels pressentimens les agitent. D'autre part, bien des gens regardent la capitale comme le lieu le plus sûr. On prétend néanmoins qu'il y a eu tout récem-

ment environ trois mille passeports délivrés à l'Hôtel-de-Ville.

On ne sait plus à quelle gazette souscrire, les bonnes sont menacées d'interdit, les autres révoltent la raison plus qu'elles n'excitent la curiosité. La mienne a tellement de quoi se satisfaire par la complaisance de mes amis, que je puis à peine y suffire.

J'ai fait la consultation que l'on m'a demandée sur l'achat des biens de l'Eglise ; la réponse pleinement, décidément et évidemment négative, m'est venue de toutes parts. Il n'est pas permis d'y penser, et il faut se tourner d'un autre côté, parce que rien ne peut compenser la perte de l'âme.

3 Décembre 1790.

Quoique pendant plusieurs jours on ait crié dans Paris le grand combat des Brabançons et des Autrichiens, on s'accorde à dire dans la bonne compagnie qu'il n'y a pas eu un coup de tiré, et que les patriotes ont été soumis à la première approche des troupes de l'empereur. Le général Bender, qui les commande, est un homme ferme, qui dit en mettant ses bottes qu'il ne les quitterait que lorsque tout serait rentré dans l'obéissance au souverain. On garantit comme sûre l'anecdote suivante qui peint le caractère du général et l'idée qu'ont les étrangers de ce qu'ils appellent le mal français. Trois hommes de ces derniers patriotes que la France a produits ont été envoyés dans le Brabant pour y prêcher la doctrine qu'on suit en ce moment dans le royaume, et pour affermir ceux qui l'avaient adoptée. Bender l'a appris, et

a su en même temps le lieu de leur demeure. Il a fait investir sur-le-champ la maison où ils étaient par des soldats, et a envoyé à ces trois étrangers un père capucin instruit du motif et de l'objet de sa mission. Ces trois messieurs voyant entrer le révérend père, ont commencé par le plaisanter sur ce qu'il portait encore son habit, et se sont livrés à ce genre de gaieté propre de la nation française et des opérations actuelles. Mais la réponse du religieux a été plus sérieuse : « Je viens, messieurs, leur a-t-» il dit, vous exhorter à mettre ordre à votre » conscience, et vous offrir les secours de mon » ministère. Vous avez peu de temps à vivre, et » dans une heure le supplice vous attend.» L'effroi s'est bientôt joint à la surprise, et le bon père a été supplié d'aller présenter une humble et vive supplique au général. Le religieux s'est hâté de faire la commission. Le succès n'a pas été complet, le général a accordé une demi-heure de plus, et voilà tout. Deux des trois ont été pendus, le troisième fouetté par le bourreau. On l'a renvoyé donner à sa nation quelques

nouvelles de son sort et de celui de ses camarades. Voilà le fait que plusieurs personnes viennent de certifier en ma présence.

On est fort occupé des décrets relatifs aux évêques et aux curés. Ce qu'on exige d'eux répugne à leur conscience, et il y a lieu d'espérer et de croire qu'ils ne la trahiront pas. Cette triste circonstance a développé déjà de grands sentimens. M. de Vaudreuil a consigné dans les papiers publics son improbation et son désaveu des décrets; M. le marquis de Laquille les a déclarés impies, attentatoires à la hiérarchie et aux droits de l'Eglise. Il professe qu'il veut vivre et mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et il ajoute que si l'assemblée qui se dit nationale renouvelle les persécutions des premiers siècles, il demande à Dieu d'être le premier martyr, soit de sa foi, soit de son roi. J'ai lu cette déclaration imprimée; toutes les personnes attachées à la religion sont dans la douleur.

On a transporté l'avant-dernière nuit au Val-de-Grâce, les cœurs de Louis XIII et de

Louis XIV qui étaient dans l'église des jésuites de la rue Saint-Antoine; apparemment cette église changera de destination.

M. de Saint-Fargeau a refusé laplace de juge, sous prétexte qu'il était d'un département. La position de ces messieurs est telle, que l'acceptation ou le refus ne tournent pas à leur honneur. M. d'Ormesson, ancien contrôleur-général, a accepté une place de judicature : dans ce siècle tout est étonnant. Mon intérêt pour vous me rendrait bien pénible votre position, si vous étiez dans le cas d'être du nombre de *ces élus*. Il faut par-dessus tout aspirer et travailler à être agrégé à ceux de la vie future.

M. Burke vient de donner au public des réflexions sur la révolution de France. J'affaiblirais l'idée qu'on a de cet ouvrage, que je n'ai pas encore lu, à l'exception d'une page, si je voulais vous rendre ce qu'on en dit de toutes parts. On y trouve toute la profondeur, toute l'énergie, tout le raisonnement d'un auteur anglais. Je doute, d'après cette analyse, qu'il soit applaudi des deux côtés, d'autant mieux qu'on

assure que cet écrivain ne donne jamais à gauche. Je le lirai incessamment. Je regrette souvent que vous ne soyez pas à même de lire et d'entendre ce que j'entends et ce que je lis. Hier encore j'ai lu un ouvrage bien frappant sur les conspirateurs.

Il n'y a encore que treize juges d'élus : M. Dionis du Séjour, M. Tronchet et M. Bigot de Préameneu sont du nombre. On n'est pas sûr de l'acceptation des deux premiers. Le troisième avait l'air de refuser, mais il ne l'a pas fait encore.

On a découvert deux fabriques de faux assignats : c'est, dit-on, au Châtelet et à l'hôtel de la Force. Il y eut l'avant-dernière nuit un tapage affreux dans cette dernière prison. Il fallut cent quatre-vingts hommes de la garde nationale pour réprimer les efforts des prisonniers pendant la nuit. Un homme accusé d'un crime atroce s'était évadé il y a huit jours ; huit jours après, jour par jour, heure par heure, il a été repris, et il est à présent enseveli dans un cachot.

Les assemblées d'électeurs ont la même marche que l'Assemblée nationale. Président à clochette, ordre du jour, rappel à l'ordre, tout est absolument conforme, jusqu'aux clubs particuliers qui se forment du sein de ces compagnies, et qui veulent en régler les opérations.

Vous auriez peine à croire l'impudence avec laquelle on crie journellement dans toutes les rues les absurdités et les faussetés les plus palpables. Ceux mêmes qui les crient, avouent qu'ils n'y croient pas; mais la partie stupide du peuple se nourrit de ces impostures, et vide sa bourse pour alimenter ses erreurs.

Les émigrations continuent en abondance. On parlait hier de celle de madame la princesse de Broglie et de madame de Lameth (Picaut); cependant elles ne partiront peut-être pas.

C'est, je crois, à dimanche prochain, 5 de ce mois, qu'est fixée l'élection de l'évêque de Versailles. Ma dernière a pu vous donner une dée de ces sortes de cérémonies. Tout cadre à merveille. La Sorbonne, qui avait reçu ordre d'ôter toutes les armoiries qui sont répandues

de toutes parts sur cette maison, allait les faire couvrir avec du plâtre, lorsqu'il lui a été enjoint de les faire briser avec le ciseau : toute idée de résurrection déplaît et fatigue.

Je vis, il y a deux jours, une dame de qualité de Berne en Suisse; elle prétend que ces cantons fourmillent de Français ; elle ajoute qu'il y a eu grande rumeur à Genève. Une partie des habitans, à l'exemple de ceux d'Avignon, veulent se donner à la France; mais la portion la plus nombreuse des citoyens s'y oppose et l'emportera.

En vous écrivant, monsieur, je sens la grande différence d'une lettre à une conversation. Il faut supprimer par écrit des détails qui rendraient bien intéressans les entretiens, et sûrement j'omets à dessein plus de choses que je ne vous en dis. On craint dans le temps présent les sinistres interprétations des choses les plus innocentes; et, outre qu'on attribue une grande curiosité au bureau des postes, on croit voir partout des projets, des correspondances dangereuses, LL... Vous savez

combien tout cela entre peu dans ma manière d'être; mais on ne se repent jamais de s'être tu. Je sens que votre solitude aurait besoin de quelques distractions, et je vous envoie en gros ce qui peut vous en fournir.

Il paraît un exposé des principes vrais de la constitution du clergé, fort opposés à ceux de l'Assemblée nationale. Les trente évêques de cette assemblée ont signé cet ouvrage, qui est très sec, quoique exact, et dont M. l'archevêque d'Aix est le rédacteur.

M. l'abbé Maury a réfuté si victorieusement Mirabeau touchant le clergé, qu'il n'a pu répliquer.

On m'a dit qu'un des députés mourut hier d'une manière conforme aux sentimens du jour; en revanche, nous avons les plus grands exemples de vertu de la part de plusieurs autres, et rien n'est plus édifiant que le zèle, la douleur et la piété d'une multitude de bons chrétiens de tous les états. Il y a même plusieurs conversions dont on parle. Il est ordinaire que Dieu tire le bien du mal.

L'affaire de l'ecclésiastique empoisonné à Chambéry a fait et fait encore une vive sensation. On dit que le roi en est instruit à fond ; que la jeunesse française de Turin s'est offerte à former la garde du prince son frère. Ce sont des *on dit*, je ne réponds pas de la vérité.

L'Ami du Roi nous apprend aujourd'hui que l'électeur de Saxe vient de faire prendre six Français, dont l'un est un avocat de Paris, pour avoir été impliqués dans la révolte suscitée parmi les paysans aux environs de Dresde. J'aurais souscrit pour *l'Ami du Roi*, à dessein de vous le faire adresser, si la très grande probabilité que nous n'aurons pas un sou même l'année prochaine, ne me forçait à la plus grande économie ; d'ailleurs les menaces faites à tous les auteurs qui pensent comme celui-ci, me font craindre une prochaine interdiction. J'appris hier, de la personne même à qui l'a dit M. Mattet du Pan, que cet auteur du *Mercure* ayant demandé au général de Paris s'il pouvait écrire, le général avait répondu que les gardes nationales n'étaient pas faites pour garder ceux

qui n'étaient pas amis de la constitution.

L'anecdote que je vous ai marquée au commencement de ma lettre est vraie. Il paraît seulement que Luxembourg est le lieu de la scène.

On est journellement inondé de brochures pour et contre l'opération (la constitution du clergé). Les premières sont furieuses, et les secondes bien faites.

En ce moment je lis l'ouvrage de Burke, de 536 pages. On s'extasie sur cette production que je vais dévorer.

La *Gazette de Paris* est actuellement d'une énergie inexprimable sur le clergé et le roi.

Paris se dépeuple. On craint les explosions, et ce n'est pas sans fondement, car les têtes sont fort échauffées.

9 Décembre 1790.

L'Assemblée nationale a décrété que les règlemens du roi et mestre-de-camp cavalerïe seraient licenciés, et que celui de Château-Vieux serait renvoyé aux cantons suisses ; du reste, pleine et entière amnistie à tous les coupables et prisonniers, voilà ce qui fut décidé avant hier sur l'affaire de Nancy. On peut reconnaître l'ordre du jour dans la dernière partie du décret.

J'ai appris par une lettre de Bruxelles écrite à une grande dame par son petit-fils qui s'y trouve maintenant, que tout est si calme, qu'il y a à peine quelque vestige du passé. Les enseignes, les cafés de la liberté, et tout ce qui était de ce genre, a disparu. Le général Bender, qui s'est conduit à merveille, a dû aller au spectacle et y être bien accueilli. Vandernoot, qu'on avait dit avoir été tué, s'est retiré, selon

les uns, à Breda, et selon les autres, il vient à Paris. Il pourra y confirmer la plainte des patriotes brabançons, qui se flattaient d'être secourus. Du reste, l'anecdote des deux pendus et du fustigé passe pour constante, et l'on dit seulement que c'est à Anvers, ce qui est plus probable, vu que le général Bender a ordonné l'exécution, qui dégoûtera les missionnaires de la propagande.

Un grand nombre de départemens soutiennent le clergé et paraissent révoltés des décrets. A Paris on ne dit mot sur cet objet; il n'est que les gens de bien qui en soient désolés; mais il n'en est pas de même en province; plusieurs d'entre elles sont fort mécontentes. On dit cependant ici que la ferme détermination et la courageuse contenance des évêques et des curés de la capitale déconcerteront un peu le côté gauche. L'un des plus furieux a dit qu'il fallait aller doucement et avec précaution, parce qu'un seul martyr culbuterait la constitution. Un autre prétendait qu'il fallait ordonner le serment, et, sur le refus, décider la vacance des

bénéfices. Ce dernier parti eût causé bien du trouble ; mais c'est, dit-on, précisément le seul évènement à la faveur duquel les enragés puissent se sauver. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne presse point le roi de sanctionner le décret sur le clergé, et qu'il ne le sanctionnera pas. Il attend la réponse du pape.

Cent cinq curés de la Bretagne viennent de signaler leur attachement à l'Eglise par les plus fortes et les plus expresses protestations contre ce fameux décret du 27 novembre. D'autre part, il y a eu dans quelques endroits des scandales par la manière indécente dont on a molesté les évêques et les chapitres, et par les élections d'évêques. Un plaisant a dit de celui qui a été nommé à Quimper, qu'il se conserverait long-temps, parce qu'il était à l'eau-de-vie ; on prétend en effet que les électeurs dudit lieu en ont bu vingt tonneaux pour se préparer à faire un bon choix. On assure aujourd'hui le refus de celui qui a été élu. Ce refus l'honore, car de pareilles élections sont un opprobre.

Rien n'est plus avéré que la députation du

Gévaudan, dont je vous ai marqué les principaux objets. Bientôt ils doivent paraître imprimés. Il y a pour un quart d'heure de lecture, et je le sais d'une personne qui les a lus manuscrits. On y demande avec la plus grande chaleur qu'on poursuive l'affaire des 5 et 6 octobre, sans que l'inviolabilité des députés puisse mettre à l'abri aucun coupable. Si l'on en croit certains bruits, ces demandes sont et seront fortement appuyées. Ce qu'on dit et ce qu'on entend est incroyable ; il faut s'assurer qu'on ne dort pas pour ne pas soupçonner qu'on rêve.

M. Héraut de Sechelles et MM. Péthion et Voidel sont au nombre des nouveaux juges élus : c'est une vraie macédoine que la composition des tribunaux.

Il y a trois jours qu'on voulait piller l'hôtel de Toulouse ou y mettre le feu, sous prétexte que M. le duc de Penthièvre se propose d'aller en pays étranger. Plaisante méthode pour retenir les gens dans la capitale, que de les y fixer par l'atrocité des menaces ! Croira-t-on (cependant le fait m'a été affirmé par une dame

qui voit souvent le duc), croira-t-on que l'impudent Marat a eu l'audace d'écrire directement à ce vertueux et charitable prince qu'il était un scélérat ? Le prince a envoyé la lettre à M. de Lafayette, qui, pour toute satisfaction, a conseillé au prince de la faire imprimer, ce que sagement il n'a pas fait.

On ne sait plus où l'on est, ni comment l'on vit. De l'aveu du plus grand nombre, l'opération de l'assemblée est monstrueuse, et je ne connais pas un homme de bon sens qui n'augure la chute d'un édifice irrégulier qui porte sur l'impiété, l'injustice, l'aveuglement et la fureur.

L'Assemblée nationale vient d'accorder cent vingt-cinq mille livres aux quarante mille pauvres de Versailles, qui ont demandé de ne pas mourir de faim. Les législateurs ont avoué que dans tous les autres départemens il y avait des milliers de malheureux qui manquent des premiers moyens de subsistance.

L'exemption d'impôt sur les rentes est annoncée comme une surcharge dont le fardeau accablera les provinces, et l'organisation des

gardes nationales du royaume, dont le projet est de Rabaut-Saint-Étienne, et a été décrété par l'Assemblée, est regardée comme aussi ridicule en elle-même, que funeste au royaume.

J'ai parlé à un homme qui arrive de Toulouse: les magistrats de la chambre des vacations sont réfugiés à Saint-Sébastien, avec ordre du roi d'Espagne de les bien accueillir. Il m'a dit que les sept huitièmes de cette ville étaient fort mécontens de la besogne du jour, et j'entends souvent le même langage. Ce n'est pas qu'il n'y ait aussi, surtout dans les petites villes, de chauds admirateurs du fameux ouvrage.

L'évêque de Versailles est nommé; c'est un curé d'auprès d'une petite ville peu éloignée, dont j'ai oublié le nom. Ce curé élu était le seul qui assistât à l'élection. On a aussi nommé un curé à l'évêché de Sedan.

Avant-hier quelques jeunes séminaristes irlandais s'étant allés promener au Champ-de-Mars, prirent querelle avec la sentinelle. Il y eut du bruit; la garde nationale et le général y accoururent; six de ces séminaristes furent mis en

prison, d'où je les crois sortis. Ces jeunes gens ne savent pas un mot de français, et il y a un décret de l'assemblée favorable à leur séminaire; cela n'a pas empêché de crier hier dans les rues le grand assassinat que les calotins ont commis (vous observerez qu'il n'y a pas un mot de vrai); et le matin du mercredi 8, on criait encore que les calotins avaient voulu renverser l'autel de la patrie; cela m'a appris qu'il y en avait un.

Quelqu'un m'a dit aujourd'hui que le rapporteur de l'affaire de Nancy avait fini par ces mots: Il faut ou nous obéir ou nous vaincre. Le choix n'est pas difficile.

L'ouvrage de Burke, que je lis avec la plus grande satisfaction, est si excellent, que certaines gens disent que l'auteur radote; ils ajoutent, par une inconséquence frappante, qu'on en attend la réfutation. Selon moi elle est impossible; suivant eux, elle ne doit pas être nécessaire: pourquoi réfuter un radotage? Ce radotage au reste suffit pour prouver que l'auteur ne radote pas. Voici ses torts: il ose dire « que les » Français ont acheté la pauvreté par le crime;

» qu'à la vue de leur opération on passe du mé-
» pris à l'indignation, du rire aux larmes, du
» dédain à l'horreur. » Il dit plus audacieuse-
ment encore en parlant de l'Assemblée : « Sa li-
» berté est une tyrannie, son savoir une
» ignorance présomptueuse, son humanité
» une brutalité sauvage, etc., etc... » Que ne dit-il pas, et comment le dit-il? Vous l'aurez, monsieur, ce fameux ouvrage, plein de profondeur, d'énergie et de logique ; la généreuse et incomparable dame à la tapisserie me l'a prêté; je vous l'enverrai.

L'affaire de l'abbé mort à Chambéry fait toujours grand bruit. On m'a dit aujourd'hui que M. de Jocigny, homme bien pensant et député du côté droit à l'Assemblée, venait d'arriver de Turin, et avait apporté au roi un paquet venant de cette cour. On présume qu'il contient l'instruction et les détails sur cet exécrable évènement, dont on criait ces jours derniers la narration, sous le titre de *Découverte d'un complot contre la famille royale.*

L'*Ami du Roi*, que vous désirez, est peu pro-

pre à instruire des nouvelles et des décrets ; c'est un ouvrage excellent, mais occupé à réfuter plutôt qu'à narrer. Il a écrasé de raisons Rabaut, sur l'organisation de la garde nationale.

La *Gazette de Paris* évalue à six mille citoyens le nombre de ceux qui ont fui loin de Paris depuis le pillage de l'hôtel de Castries, et elle ajoute que l'on fuit en ce moment plus que jamais. Je n'en suis pas étonné, d'après la frayeur que je vois répandue et les conjectures lugubres que j'entends. D'autre part on assure que les hôtels garnis se peuplent chaque jour d'Anglais. Outre qu'ils aiment Paris, on attribue leur arrivée à l'idée d'y voir arriver quelque évènement. Ce serait bien le moment d'aller faire un tour à la campagne, si la saison était plus belle, et je croirais assez prudent de s'y retirer, si la terreur est fondée. D'autres pensent que Paris est le lieu le plus sûr, et je l'observais encore avant-hier en revenant le soir chez moi de fort loin, et en traversant les Tuileries après six heures. Le matin, j'avais vu au Carrousel madame Elisabeth monter en carrosse pour pro-

fiter du beau soleil, qui n'a pas brillé long-temps.

J'ai appris avec certitude l'établissement du nouveau club parmi tant d'autres, qu'on appelle le *club monarchique*. Déjà cinq cents personnes le composent, et il y a, dit-on, des étrangers. Un seigneur du côté gauche s'y est fait inscrire, et c'est de madame sa mère que je le tiens. On assure aussi qu'un assez grand nombre de fédérés restés à Paris veillent sur les jours du roi, qu'il y en a toujours dans les Tuileries, prêts à le défendre en cas de danger, et munis de pistolets dans leurs poches, à ce dessein. Tout cela doit vous donner une étrange idée de l'état de Paris, où tout est chaque jour plus embrouillé et plus inconcevable.

Il y a dans l'Assemblée un nouveau comité, qu'on appelle central, auquel tous les autres doivent répondre, afin de mettre plus d'ordre dans les matières et d'accélérer la marche.

L'ouvrage qui paraît sous le nom de M. Montlosier est détestable ; je ne vous le procurerai pas. Ce député, ardent royaliste, aime tellement

le roi, qu'il propose, à ce que m'ont dit des personnes dignes de foi, de le faire pape, en lui attribuant, comme à Henri VIII en Angleterre, la qualité de chef de l'Eglise. Peut-être l'ouvrage n'est pas de celui dont il porte le nom ; en attendant qu'on le sache, cela fait le plus grand tort à M. de Montlosier.

Le paiement du clergé devient chaque jour plus incertain, l'injustice de sa spoliation plus évidente, et l'obligation de ne point acheter ses biens, plus généralement reconnue par toutes les personnes qui ont de la religion, ou seulement de la probité.

La *Gazette de France* fait la plus brillante description du couronnement de l'empereur comme roi de Hongrie, dans ce royaume où règne la tranquilité. Pour l'y maintenir, on prétend que l'empereur ayant beaucoup de ses troupes en Flandre, l'impératrice de Russie lui prête 60,000 hommes, qui veilleront à la paix de ses Etats; et ce service a un second motif d'intérêt propre, il empêchera l'esprit de cette insurrection régnante de gagner de proche

en proche, ce qui met en garde tous les souverains.

L'évêque de Nevers étant monté en chaire pour ordonner des prières publiques, a été apostrophé comme aristocrate par un insolent membre du département ou district, qui l'a forcé de descendre de chaire. On dit que le peuple en a été indigné, qu'il s'est attroupé dans le jour, et qu'il voulait pendre le département.

On met la Provence au nombre des provinces qui montrent le plus de mécontentement.

Je rentre chez moi, et après avoir lu l'*Ami du Roi*, j'ai l'idée de l'ouvrage de M. de Montlosier comme d'un excellent écrit sur les affaires présentes. Il faut ou que l'auteur de cette feuille n'ait pas lu encore l'article de la religion, ou que la personne qui l'avait jugé l'ait mal compris. Quant à la *Gazette de Paris*, elle glace le sang dans les veines ; elle rapporte un fait certain que je viens d'apprendre, c'est qu'au Palais-Royal on a trouvé plusieurs placards où étaient écrits : *Vingt-cinq millions à*

gagner. Le rapprochement avec la liste civile, dont cette somme est le taux, présente des idées si affreuses, et sur lesquelles l'auteur insiste avec une si noire énergie, que je me borne à vous marquer cette nouvelle, dont tout Paris est cruellement occupé. Ce matin on criait dans un autre quartier la découverte d'un projet d'enlever le roi par la forêt de Compiègne, et de le conduire à Bruxelles. Un autre cri était celui-ci : *Atrocité des jacobins contre le clergé et la noblesse*. Ce soir, quand je suis entré aux Tuileries, une foule d'aboyeurs m'ont étourdi. J'ai distingué l'annonce du détail des malheurs arrivés aujourd'hui sur la place Dauphine, et j'ai su qu'une troupe de petits enfans, enrôlés dans le régiment de monseigneur le dauphin, faisant l'exercice, un cheval de charrette a pris le mors aux dents, s'est jeté sur eux, en a tué deux, et cassé les jambes à cinq autres : nous ne vivons ici que de nouvelles d'évènemens funestes.

Le général Bender a été accueilli en Flandre par les plus vives acclamations : Vive notre gé-

néral, vive notre libérateur, qui nous soustrait à des tyrans qui nous vexaient, nous pillaient, nous désolaient. Telle a été la fin prompte et pacifique des troubles du Brabant, où tout est dans le calme, à ce qu'on m'a confirmé.

M. le duc d'Orléans, à ce que l'on croit, ne partira pas; cependant il y a encore un doute.

Il n'y en a pas sur les soixante mille hommes qu'on assure être sur les bords du Rhin, sans qu'on publie leur destination. L'impératrice de Russie n'est pas la seule qui ait offert des troupes à l'empereur, le roi de Prusse en fait autant, et l'on dit ce prince fort aigri de la manière insultante dont on en a usé envers les têtes couronnées dans plus d'une occasion, notamment le 19 juin.

M. Chatroud, le fameux blanchisseur, est nommé juge; M. Péthion a refusé; il le sera à Chartres sa patrie.

Cette nuit il a fallu arracher de l'église Saint-Eustache les armoiries de M. le duc de Penthièvre, et dernièrement on demanda dans la salle des Variétés qu'on fît disparaître celles du duc d'Orléans.

On court à une pièce nouvelle intitulée *Nicodème dans la lune*, ou les Effets de la révolution. On dit qu'elle est charmante ; on l'attribue en partie à M. de Rivarol, dont le talent d'écrivain est fort connu.

Des lettres des pays étrangers annoncent la multitude des Français qui s'y sont réunis ou réfugiés. Aix-la-Chapelle en regorge ainsi que Turin. Dans cette derniere ville est M. de Maillebois, M. le vicomte de Mirabeau, etc., etc.

L'Assemblée nationale a l'air de protéger le régiment de Château-Vieux, en faveur duquel elle veut, dit-on, écrire aux Cantons suisses. Cela est dans l'ordre du jour.

Il passe pour assez constant que les fédérés qui sont restés à Paris sont au nombre de deux mille. On les dit chargés par leurs provinces de veiller à la garde du roi, dont journellement ils vont prendre l'ordre.

On cite avec une grande vénération la conduite des évêques de Soissons, de Lisieux, d'Amiens, de Nantes, etc., et l'on est en général fort édifié de la conduite du clergé. Les

gazettes ont publié l'adhésion courageuse de soixante membres du tiers-état à la profession de foi de M. le marquis de Laquenille. Ils déclarent, à son exemple, leur inviolable attachement à la religion catholique romaine et leur respect pour la noblesse.

Le bruit du mécontentement des provinces devient plus fort chaque jour. Il y a eu des lieux où le peuple a forcé les chanoines à revenir faire l'office dans l'église d'où la municipalité les avait chassés. Il y a des villes qui ont chassé à leur tour les municipalités du nouveau régime et qui ont rétabli les choses sur l'ancien pied; en un mot, à écouter et à rapprocher tout qui se dit et se fait, on ne peut ni exprimer, ni se former une idée juste de la confusion dans laquelle gémit tout le royaume.

J'ai trouvé chez le portier, en rentrant, un billet d'imposition qui m'est adressé, et dont le total se monte à soixante-neuf livres et plus. Quelqu'un m'a dit qu'il fallait le laisser dormir et ne pas y répondre; qu'il avait déjà reçu pour

sa part six avertissemens. Je suivrai ce conseil; d'ailleurs ma réponse est nette, courte et facile : comment puis-je être obligé à payer, quand on s'empare de tout mon revenu? Un ecclésiastique de mes amis m'affirmait aujourd'hui qu'on lui avait dit au comité ecclésiastique, que, sur les mille livres et la moitié du surplus que l'Assemblée a laissées, on retiendrait encore et le don patriotique, et la taxe personnelle. Le reste sera payé en papier; jugez de la position. J'ai entendu aussi aujourd'hui même un homme de qualité auquel un homme honnête et de bonne foi a dit clairement (par manière d'improbation) : «Si un homme du peuple formait la même demande au département dont je suis, il serait écouté et traité favorablement; mais nous sommes durs pour les nobles et les prêtres. » C'est, comme vous le voyez depuis long-temps, monsieur, le système du jour.

J'ai oublié, parmi les nouvelles politiques, le refus que fait l'Espagne de reconnaître le changement du pavillon français.

12 Décembre 1790.

Toutes réflexions faites, madame, après avoir reçu la lettre qui fut envoyée hier à monsieur votre mari, et en avoir rectifié l'adresse pour la mettre à la poste, j'ai craint que ce barbouillage ne la fît égarer. Le contreseing du *Trésor public,* qui n'est plus *royal,* m'a fait penser qu'il était important de ne pas la perdre. En conséquence, j'ai mieux aimé que vous eussiez le port à payer, et je vous la fais parvenir avec celle-ci, dont je vous prie de m'accuser réception.

D'après un nombre de graves autorités et de plusieurs lettres de Lyon, je puis vous garantir l'anecdote suivante : les comédiens de ladite ville annoncèrent la tragédie de *Brutus,* pièce dans laquelle sont plusieurs vers analogues au temps présent. Le parterre s'écria : « *Point de Brutus.* » Comme la pièce était affichée

dans la ville, on se prépara à la donner le jour indiqué pour la représentation. Au moment où on leva la toile, le public répéta ces mots : «Point de Brutus, point de Brutus.» Alors les comédiens dirent qu'ils n'étaient pas prêts pour une autre tragédie. « Eh bien, répliqua le parterre, nous nous passerons de tragédie; voyez ce que vous pouvez nous donner » Il fut répondu par les comédiens que tout ce qu'ils pourraient faire, ce serait de jouer *Richard Cœur-de-Lion*. Aussitôt les *bravo* firent retentir la salle, et lorsqu'on fut à ces paroles touchantes: *O mon roi! l'univers t'abandonne, il n'est que moi*, etc., etc., l'enthousiasme saisit l'assemblée. Chacun sortit en tumulte de sa place, monta sur le théâtre, embrassa l'acteur, et se joignit à lui en disant : « Et moi aussi, et moi aussi, » etc. Le fait paraît sûr, et fait sensation. Avant-hier, à peu près même aventure à l'Opéra de Paris. On représentait *Iphigénie en Aulide*. Dans cette pièce il y a un chant où sont ces mots : *Chantons, celébrons notre reine*. Les applaudissemens les plus vifs et les plus redoublés

se firent entendre. Quelqu'un voulait substituer le mot de nation à celui de reine; au même instant les sifflets partirent de toutes parts en telle abondance, qu'ils coupèrent le sifflet à la nation, qui depuis ce moment ne dit plus mot : la chose est sûre.

Le club monarchique a pris pour devise : *Libres et fidèles.* Il y a aussi un club de fédérés et d'étrangers qui, à ce que l'on dit, n'est pas fort du goût du club des Jacobins, mais qui cependant se soutient par le bienfait de la liberté.

Quelques personnes pensent que l'Assemblée nationale n'admettra pas la députation du Gévaudan; d'autres pensent le contraire; quoi qu'il en soit, cette députation est réelle : un des objets de la demande est que l'Assemblée nationale soit dans une ville éloignée de quarante lieues de Paris; elle insiste principalement sur la poursuite des crimes des 5 et 6 octobre.

M. Mattet du Pan continue à travailler au *Mercure;* on dit que celui d'hier est excellent. Il déclare que, étant calviniste, il ne peut pas

entrer dans la discussion des principes du clergé; mais il ne saurait approuver des décrets qui le mettent entre *le parjure et l'échafaud ;* ce sont ses termes. *L'Ami du Roi* est très fort sur ces objets ; mais, comme la *Gazette de Paris*, il ne renferme très souvent que des dissertations pleines de raison et d'énergie.

La dame qui m'avait parlé de l'ouvrage de M. de Montlosier s'est trompée : j'ai voulu lire l'article, qui n'est point du tout l'attribution de la suprématie au roi en fait de religion, il veut seulement qu'il puisse en rassembler les ministres pour décider et régler ce qui tient au dogme et à la discipline ; la théologie et la toilette sont deux choses dans lesquelles il est difficile d'être également versé.

Le clergé du royaume, en général, se montre à merveille ; les curés du diocèse de Quimper, à l'exception d'un seul, ont déclaré qu'ils ne reconnaîtraient point le nouvel évêque s'il n'a pas une institution canonique. J'ai été souvent ému jusqu'aux larmes, et encore ce matin, des diverses protestations des chapitres de pro-

vince ; ceux de Sens et de Troyes se sont comportés de la manière la plus édifiante.

On installa avant-hier le nouveau tribunal provisoire, composé de dix nouveaux juges, parmi les trente, pour juger les criminels ; cette installation fut, dit-on, accompagnée de quelques malédictions contre les anciennes robes rouges, avec des défis de les voir revenir : bavardage et frénésie momentanée, qui peut-être sont payés, et qui ne signifient rien.

Il nous arrive de Flandre des patriotes sans fin, qui, du Brabant, viennent se réfugier en France ; en échange, nombre d'*honnêtes gens* de France se félicitent d'être à présent à même de se réfugier dans le Brabant. Le troc ne nous est pas avantageux ; mais comme la peur règne en ce moment plus que jamais, on ne parle que de voyage et de fuite ; aussi je ne rétracte rien de ce que j'ai eu l'honneur de marquer dans ma dernière à monsieur votre mari touchant notre situation actuelle dans la capitale.

Quelqu'un me dit hier que le peuple avait refusé de l'argent qui lui fut offert il y a deux

jours au Palais-Royal, pour insulter les ecclésiastiques ; le moment était favorable : j'en connais un qui n'a pas discontinué ses courses dans Paris le jour et le soir, et auquel on n'a jamais dit un mot.

On prétend que la permission donnée par M. Bailly d'ouvrir les théâtres les jours de fête de la Vierge, contre l'usage, a déplu au peuple, et a fait tort au maire, qui n'est pas à beaucoup près au gré de tout le monde ; il y a ici un mélange de bien et de mal qu'on ne se figure pas aisément.

Burke plaira plus aux personnes sérieuses qu'à celles qui voudraient à chaque ligne des saillies capables d'amuser leur vivacité ; l'on y trouve plus d'une fois des raisonnemens d'homme d'Etat, qui fatiguent l'esprit en même temps qu'ils le nourrissent ; mais on est amplement dédommagé par des morceaux d'une éloquence forte de choses et d'expression.

Ces jours derniers l'Assemblée nationale s'est occupée du mode de restitution à faire aux protestans, conformément au décret qui les

fait rentrer dans tous leurs biens, et, à cette occasion, Louis XIV a été traité de la manière la plus insultante. Mais on n'est plus étonné de rien, on ne le sera pas même si la semaine prochaine il est décrété que la religion catholique n'est pas plus la religion dominante de l'Etat que la protestante; il y a des gens qui s'y attendent.

On travaille en ce moment sur les monnaies; on a rejeté la motion de la changer pour la rendre constitutionnelle, en mettant sur les louis et les écus : *Roi des Français*, au lieu de *Roi de France*. L'attention des législateurs s'étend à tout.

J'entends crier actuellement sous mes fenêtres : 1° la crainte des frontières touchant les troupes autrichiennes; 2° l'ordre de désarmer les patriotes brabançons qui sont réunis en foule dans la Flandre française; 3° le discours de M. Mirabeau, je crois, sur les monnaies.

Le contraste des biens enlevés au clergé et des biens rendus aux protestans, fait impression sur bien des gens; la municipalité de

Douai, qui a réclamé le tiers des biens ecclésiastiques comme étant le patrimoine des pauvres, vient d'être blâmée par l'Assemblée pour n'avoir pas agi constitutionnellement.

L'anéantissement des procédures de l'affaire de Nancy a excité de grands débats dans l'Assemblée. M. de Cazalès a parlé à ravir, et a montré combien il était inconséquent et despotique que l'Assemblée anéantît des procédures qu'elle-même avait ordonnées, et qu'un régiment licencié pour mauvaise conduite eût trois mois de paie, vu que pareille gratification serait à peine accordée à des troupes qui auraient bien servi et qui ne seraient réformées que par nécessité ; en parlant du brave Desilles, M. Cazalès a dit qu'il avait honoré l'ordre dans lequel il était né : sur quoi le sieur Barnave a demandé que M. de Cazalès ayant violé les décrets qui ont détruit la noblesse, fût rappelé à l'ordre, ce qui a été fait ; M. de Cazalès a repris sans s'émouvoir que sûrement M. Desilles était né avant le 19 juin de cette année, et qu'alors la noblesse formait un ordre ; qu'il n'avait donc

rien dit que de juste et de vrai. J'ai entendu à ce propos un député de la noblesse, homme raisonnable, honnête et modéré, qui a parlé de l'audace du sieur Barnave comme tout le monde en pense, et qui ne lui accorde pas le talent que son parti préconise; ce jeune homme, fils d'un procureur de Grenoble et protestant, n'a rien en lui qui justifie l'influence dont il ne jouit que trop.

A Bordeaux, ville où il y a une nombreuse populace et qui singe Paris, on a brûlé l'effigie du duc de Castries, pour s'être battu avec M. Charles Lameth, qu'un enragé appela dernièrement, dans une maison où je vais, l'*homme du peuple;* on a plus fait, un ancien colonel a été député de Bordeaux pour chercher M. Lameth et le complimenter sur ce qu'il avait eu le courage de se mesurer avec le duc de Castries; mais comme ce dernier passe pour moins habile dans l'art de l'escrime que son adversaire, on regarde cette députation comme une plaisanterie, et l'on dit que Charles Lameth lui-même a l'air d'en juger ainsi. Du reste on

s'accorde à dire que cedit Charles ne manque pas de courage, c'est le langage même de gens qui ne l'aiment pas et qui sont bien éloignés de penser comme lui : je le plains de faire de la bravoure un usage que Dieu a réprouvé, et de montrer aux hommes sensés une conduite qu'ils détestent.

Il y a eu dans le régiment Royal-Champagne, cavalerie, une insubordination caractérisée de la part d'un maréchal-des-logis et de quarante cavaliers. L'Assemblée a protégé ouvertement les révoltés, a déclaré nul leur renvoi, leur a assigné des places dans la maréchaussée, etc. : *Idem manens, idem semper facit idem.*

Un député de Paris à l'Assemblée a offert la preuve du dépeuplement de cette capitale, en affirmant que, compte fait, il y avait dix mille maisons vacantes et trente-deux mille appartemens ; on criait ce matin dans les rues une forme d'impôt sur les loyers, les mobiliers, les boutiques ; déjà il a été dit que cette nouvelle ne réjouissait pas le peuple ; on lui a fait espérer un soulagement ; il a porté ses espérances

plus loin, comptant qu'il paierait, ou peu, ou rien, d'où il est aisé de voir combien lui déplaira une augmentation.

J'ai oublié le nom de l'endroit où les femmes du peuple, très offusquées de voir les traitemens faits au clergé en général, et en particulier aux chapitres, ont forcé à rouvrir les portes de l'église, et s'y sont établies, formant elles-mêmes un corps-de-garde pour empêcher qu'on ne la ferme. Siècle curieux que celui où nous vivons, qui apprêterait à rire, si, par une impulsion bien plus forte, il ne forçait à gémir. Les trente juges sont enfin élus; M. le président de Rosambeau est du nombre, mais il faudra qu'il prononce de loin, car il est en Suisse, aussi est-on fort en doute sur son acceptation.

Le petit *Journal général de la cour et de la ville* fait toujours fortune à Paris, parce qu'il amuse : il serait à désirer que l'auteur fît quelques retranchemens. Il a dit plaisamment, en parlant de M. l'avocat Camus, ennemi du clergé, auquel, dit-on, il doit sa fortune, *qu'il bat toujours sa nourrice*. Il y a de temps à autre

de très fines et de très spirituelles bagatelles.

Un commerçant écrivait ces jours derniers à son correspondant qu'il partait incessamment pour une foire à laquelle il l'invitait, vu l'abondance des marchandises, mais qu'il n'avait pas de temps à perdre. D'après cela, il paraît que le commerce n'est pas totalement interrompu avec les pays étrangers ; mais ce qu'il faut observer, c'est que les étrangers ne veulent que du numéraire, et point d'assignats.

Parmi les religieuses sorties de leus couvens, quelques unes sont déjà rentrées; ce sont apparemment des colombes qui, à la vue de la fange dont la terre est couverte, ont voulu se réfugier dans l'arche d'où elles s'étaient échappées. J'en sais une de l'Ave-Maria dont la faute passagère produit un accroissement de ferveur qui la répare.

L'archevêque de Sens a organisé son église, et a fait faire le service divin : quel exemple ! il ne sera pas fort suivi.

La *Gazette de Paris* annonce la dénonciation des chanoines d'Autun, et *l'Ami du Roi*

nomme M. l'abbé Verdolin comme s'étant opposé à la vente des biens nationaux. M. Camus a demandé, en les dénonçant, qu'ils fussent poursuivis *comme perturbateurs du repos public*, et le décret a été rendu en conséquence. *L'Ami du Roi* respecte et comble de justes éloges la pieuse et inébranlable fermeté du clergé de France persécuté ; il a plus de quatre-vingt-quatre actes d'adhésion à la doctrine des évêques.

Le 16 Décembre 1790.

La terreur se répand dans Paris, et à un tel point, qu'on fuit déjà, et qu'aujourd'hui même il y a des émigrations. Cet effroi est général ; les femmes louent des chambres dans les couvens de filles ; c'est une horrible désolation : d'où cela peut-il venir ? Je conjecture qu'en voici la source : 1° l'on annonce que cent mille hommes sont en marche du côté du Rhin ; 2° qu'il y a de grands mouvemens du côté de l'Espagne ; 3° qu'il y a des troupes aussi du roi de Sardaigne, etc. Que ne dit-on pas ! les Suisses, le camp de Sales, mais surtout quatre-vingt mille hommes de l'empereur, voilà, monsieur, les fagots dont on propage l'idée. Outre cela, on assure que la garnison de Metz, la garde nationale, la magistrature de cette même ville, etc., sont ouvertement déclarées pour le trône ; qu'il y a à Perpignan un club aristocra-

tique qui, ayant été attaqué par un faubourg, s'est défendu, et que de part et d'autre cent vingt hommes environ ont été blessés; on ajoute qu'à Cahors il y a eu des bruits de ce genre. Tout cela, monsieur, alarme très vivement les imaginations, vu surtout qu'on dit assez publiquement qu'un nombre considérable de gens mal intentionnés sont résolus d'égorger le clergé et la noblesse à l'instant où des troupes étrangères mettront le pied dans le royaume. D'autre part, on garantit comme sûr que MM. de l'Assemblée nationale sont eux-mêmes dans la plus grande inquiétude, et qu'ils se regardent comme au bout de *leur peloton*, c'est le mot dont on se sert, et on l'affirme. Jugez de l'état de la capitale, dans laquelle j'ai entendu crier hier : *Découverte d'une grande conspiration à Lyon.* Cette ville devient de jour en jour plus suspecte d'aristocratie. Je vous rends ce qu'on dit. On raconte de Metz que les troupes et leurs consorts avaient sous leur habit un *ruban blanc*, et que le mot de ralliement était celui-ci : *N'avez-vous rien sur le cœur ?* Ceux qui n'étaient

pas de la fédération n'y entendaient rien, et les autres se déclaraient. M. de Bouillé a voulu *rétablir l'ordre*, il a paru y réussir pendant un ou deux jours, mais on est revenu au premier système, et la fédération subsiste : c'est là surtout ce qui alarme fort MM. de l'Assemblée.

MM. de Rosambeau, Hérault de Séchelles, et Dionis du Séjour, ont refusé la place de juge : le nouveau tribunal provisoire des dix qui doivent juger les criminels a été hué par le peuple, et ces messieurs, à ce qu'on prétend, faisaient assez mince contenance.

L'hôtel du duc de Castries est en vente, *non meublé*, a dit un plaisant.

Dimanche dernier il y eut à l'Opéra un tapage affreux ; les opposans aux louanges de la reine sont venus en nombre, et les premiers ; ils ont exigé que l'acteur qui deux fois avait chanté : *Célébrons notre reine*, en disant qu'il n'y avait aucun bon Français qui n'aimât le roi et la reine, et qui en conséquence avait été couronné de lauriers, demandât pardon à genoux. Il l'a refusé ; on l'a forcé alors d'aller chercher sa

couronne et à la fouler aux pieds. Cet acteur, au désespoir, ainsi que tous et toutes ses camarades, a cédé à la force. Il a mis légèrement un pied sur ladite couronne. Alors les spectateurs *d'un certain parti* sont venus la froisser, la déchirer, la briser, avec une indécence et une fureur dont on a été révolté : c'était la revanche que voulait et qu'avait annoncé le parti susdit.

A propos de couronne, il y a dans le petit journal un mot ingénieux : il dit qu'on avait vu enlever à des rois leur couronne, mais qu'on n'avait pas encore vu la *parfiler* sur leur tête.

On m'a remis pour vous un imprimé de huit pages, intitulé : *Bureau pour la liquidation des offices et dettes des compagnies, des cautionnemens, pensions, recouvremens de créances dues par l'Etat ou par l'arriéré des départemens.* Je ne l'envoie pas à votre adresse, parce que j'ai ouï-dire que l'Assemblée nationale voulait renvoyer cette liquidation au pouvoir exécutif, et parce que plusieurs pensent qu'il est impossible que l'Assemblée nationale se tire de la ma-

tière de l'impôt, où l'on s'accorde à dire qu'elle perd la tête et qu'elle n'entend rien.

On a crié hier la suppression des procureurs et huissiers de province ; ceux de Paris s'attendent au même sort, et vous imaginerez aisément quel mécontentement cela produit. Il m'a paru bien fort. C'est une mesure générale qui est le dernier résultat des opérations présentes.

Les biens du clergé, quoi qu'en disent les folliculaires, ne se vendent pas aisément, et il y a sur cet objet bien de la résistance dans plusieurs provinces. Quelqu'un me disait hier qu'un de ses amis qui a une terre à vendre, et qu'il veut vendre cher, était accablé du nombre d'acquéreurs qui se présentaient, et qui préféraient cette acquisition à celle des biens prétendus nationaux.

Il y eut avant-hier une députation du corps des électeurs à l'Assemblée nationale : l'adresse était de la façon de M. Cérutti, et fut prononcée par le sieur Larive, comédien et citoyen actif. Elle était en termes pompeux, et félicitait l'As-

semblée d'avoir formé un régime digne de servir de modèle à l'univers. Vous observerez que l'univers fait pendre ceux qui vont le lui proposer : quel aveuglement! On m'a dit qu'après avoir accablé d'éloges emphatiques MM. de l'Assemblée, on leur disait qu'ils avaient rappelé l'église aux premiers siècles (c'était celui ou plutôt ceux des persécutions) et qu'on les invitait à presser la sanction des derniers décrets sur le clergé; mais M. Larive a déclaré nettement qu'il ne prononcerait pas cet article, et il l'a effacé. Le discours a été violemment applaudi à quatre reprises, cela devait être.

Les détails de vos cantons renfermés dans votre lettre me prouvent que vous avez besoin de patience; demandez-la à Dieu, et espérez que cette vertu sera récompensée dès ce monde par une position moins désagréable. S'il arrivait que je me retirasse à la campagne, je serais charmé de vivre avec vous. Il y a cependant dans votre village des choses qui m'en dégoûtent. Je n'aime pas les tracasseries, et votre juge de paix ne m'inspire aucune confiance.

Je vous crois bien persuadé d'une vérité que vous n'avez que trop éprouvée lorsque vous avez eu à traiter avec les philosophistes. Je n'ai cessé de vous en peindre les dangers pour l'une et l'autre vie. En ce moment la Providence rend bien palpable la contagion et le ravage de leurs principes. Tenons-nous fortement à ceux de la religion, Dieu nous montre ce qu'il en coûte de les perdre.

Malgré les frayeurs dont je me vois environné, je ne pense encore à aucun voyage, et il est probable que je resterai, à moins qu'il n'y ait un péril évident. Si j'étais à portée d'un pays étranger, je pourrais y aller; mais à rester en France, Paris, suivant bien des gens, est au moins aussi sûr et peut-être plus que les provinces; d'ailleurs est-il si bien décidé que les maux qu'on redoute se réaliseront? Il y a sans doute lieu de les craindre, mais en prenant des précautions, il sera peut-être possible de les éviter. Quel temps! quelle situation! que d'horreurs!

On croit que Metz a demandé du secours à

Luxembourg en cas d'attaque. On dit tous les régimens de France, à l'exception de quatre, dans un ordre parfait, et la Normandie, je veux dire même les paysans, fort mécontente du régime actuel : j'ai vu la lettre d'un homme de qualité qui le marque. La ville de Tours est dans la même façon de penser, ainsi qu'un grand nombre des habitans de Paris.

Le club des fédérés de province s'est dissous de lui-même ; mais les individus restent dans la capitale et dans les mêmes intentions. Ils ont seulement voulu ne pas faire ombrage.

L'excès des vices fait éclore des prodiges de vertu. Une dame, qui, à coup sûr, doit être en tous sens une grande dame, touchée vivement des maux du clergé, menacé de mourir de faim, a déclaré vouloir se priver de tout ce qui ne lui est pas absolument nécessaire, pour que trente-un curés et treize vicaires qui sont dans son voisinage ne manquassent de rien. Cet exemple n'est pas le seul, et il y a une autre dame de votre connaissance prête à vendre ses meubles

s'il le faut pour secourir les religieuses et les religieux dignes de ce nom.

La municipalité de Paris est déjà dans un grand embarras relativement aux pauvres. MM. les curés de cette ville ont répondu au maire qui s'adressait à eux, qu'en faisant de leur mieux ils ne pouvaient plus rien en ce moment où ils sont dépouillés de tout. On ne connaît pas le désordre universel qui résulte de l'opération présente, c'est plus que le chaos, c'est vraiment la boîte de Pandore, car il n'est aucun genre de maux qui n'en soit sorti.

Les étrangers continuent d'arriver en abondance, et sans eux à peine verrait-on rouler des carrosses; chacun explique à sa manière cette multitude qui débarque : protestantisme, curiosité, bonnes intentions, amour de la France, telles sont les causes qu'on imagine.

La *Gazette de Paris* et *l'Ami du Roi* sont toujours excellens, mais peu féconds en décrets. Je persiste en faveur du *Journal général de France* pour la province; il coûte 33 liv.;

et l'on peut s'abonner pour six mois, non pour trois.

Je rentre à l'instant : tout ce que je vous ai marqué de Metz se confirme ! Une personne m'a dit avoir vu une lettre d'un officier à son camarade qui est à Paris, les détails sont à peu près les mêmes ; il y a de plus, que quatre officiers ont été tués par des bourgeois. Parmi ces derniers, plusieurs pensent comme la garnison et se sont enrôlés. L'officier ajoute qu'ils sont sans cesse sur pied, et qu'au moment qu'il écrit on bat la générale.

Les bruits sur les troupes étrangères sont fort répandus, et je n'ai rien à changer à ma narration. Le temps nous instruira, mais la terreur est grande, et l'on peut dire universelle. L'Assemblée nationale a fait dire au ministère de la guerre de ne pas lui envoyer la lettre ministérielle qui contient l'affaire de Metz, pour éviter la publicité et l'effroi, mais de l'adresser simplement au comité, il est sûr que le roi est instruit de cette affaire ; il est sûr aussi qu'il a dit espérer que les honnêtes gens n'iraient point

à l'Opéra vendredi prochain, jour où l'on donne Iphigénie.

Il n'est personne qui ne plaigne la reine en la voyant ainsi traitée.

Il est très sûr que le duc d'Orléans a donné son bilan de quarante-deux millions. Le mari de la femme qui me l'a dit, l'a vu et lu.

On dit les provinces fort mécontentes de Paris.

On varie sur la suppression des procureurs, qu'on dit seulement projetée ; d'autres prétendent que ce n'est qu'une réforme. Ceux de Paris ne sont pas exceptés. On s'accorde aussi à croire très inquiète l'Assemblée nationale.

Le cardinal de Rohan a donné une belle et forte protestation contre la constitution civile du clergé.

19 Décembre 1790.

La capitale, si féconde en brochures, en anecdotes et en petits détails, ne l'est pas à beaucoup près autant en nouvelles vraiment intéressantes. Je cherche à amuser votre loisir et à charmer les ennuis de votre retraite, en vous faisant part de ce qui se dit; malheureusement je n'ai pas des idées bien divertissantes à vous communiquer, et je crains même, madame, de vous faire partager les alarmes de Paris, en vous les apprenant. Je ne sais plus que penser en voyant l'universalité de la fuite, qui n'annonce, au simple coup-d'œil, que la crainte des prochains dangers. Mercredi, 15 de ce mois, soixante-quinze berlines sortirent de Paris; joignez cela aux bruits répandus de l'arrivée future des troupes étrangères, à la multitude des divers endroits où l'on dit que règne une grande fermentation, à la prière faite au

roi, par l'Assemblée nationale, d'ordonner aux arsenaux du royaume de fournir cinquante mille fusils pour armer les gardes nationales, à la nouvelle découverte qu'on crie à tue-tête, d'une conspiration à Lyon.

---

23 Décembre 1790.

Je crois que l'espérance d'une prochaine liquidation des offices n'est pas solidement appuyée. Je n'ai rien de certain sur la disposition où l'on est à cet égard, mais hier encore j'entendis quelqu'un qui n'augure pas un si prompt remboursement. Le mauvais état des finances joint aux dépenses de 1791, donne de la probabilité au délai.

Le duc d'Orléans est toujours citoyen actif et continue à se trouver à l'Assemblée nationale. Vous avez appris que, loin de l'en bannir,

on lui a assigné un million pendant vingt ans pour payer ses dettes.

L'état des choses à Paris est toujours le même, toujours de grandes frayeurs sans pouvoir en fixer nettement la cause. On craint des évènemens, et l'on est porté à croire qu'ils ne se feront pas attendre ; mais on n'articule rien de positif qu'on puisse affirmer. Des conjectures, des rapprochemens de faits, une excessive désertion de la capitale, voilà les bases sur lesquelles tout porte, et comme je ne m'en tiens pas à des *on dit*, je ne m'occupe point aussi à deviner.

Je plains bien sincèrement ceux qui ont eu la coupable faiblesse de prêter le serment. Si vous êtes curieuse de voir ce qu'on en pense et ce qu'il faut en penser, priez M. le curé de Bourbonne de vous prêter le Journal ecclésiastique de ce mois de décembre qui a dû lui être remis lundi dernier. Le roi, quoique très pressé jeudi dernier de sanctionner le fameux décret qui ordonne cet horrible serment, ne l'a point sanctionné.

On disait aujourd'hui que l'Assemblée nationale prendrait, après-demain lundi, une détermination, soit que le roi voulût ou ne voulût pas se conduire selon ses vues.

M. de Mirabeau n'est pas parti, et l'on dit qu'il ne partira pas. On ne sait comment expliquer cette manœuvre, qui a l'air d'une ruse.

Outre les dix-sept châteaux brûlés dans le Quercy et le Périgord, on compte quarante-deux maisons traitées de même. Une dame dont le nom m'échappe, avait trois châteaux et une maison en ville, tout a été incendié: elle n'a pas où se retirer. Les insurrections se sont glissées jusque chez les Savoyards, auxquels le vertueux abbé de Fénelon a toujours consacré son temps pour les instruire et son argent pour les soulager. On leur a dit que le catéchisme, la confession, étaient chose inutile; que le respectable abbé était un fanatique, que bientôt ceux qu'autrefois ils décrottaient, les décrotteraient eux-mêmes, et ce discours en a séduit plusieurs, grâce à leur âge (ils ont de

douze à treize ans), à leur ignorance, et à l'espoir dont on les amuse.

Jusqu'à présent mon projet n'est pas de quitter Paris, malgré les bruits effrayans qu'on y fait circuler. C'est en conséquence de ces terreurs que cette nuit toute la ville était illuminée pour éviter les surprises, et que les églises étaient remplies de gardes nationaux.

Un prêtre de votre connaissance et votre voisin l'hiver dernier, a dit ses trois messes entre deux baïonnettes. Une ville assiégée ne prendrait pas de plus grandes précautions.

Le roi a été très mécontent du *Journal de Paris*, qui a osé dire, comme *la Gazette* vous l'apprendra, qu'il avait voulu aller à Lyon se mettre à la tête des révoltés; outre qu'il ne l'a pas voulu, la reine, a-t-il dit en sa présence, l'en aurait détourné.

Le jour que le roi alla se promener, c'est-à-dire le 22 de ce mois, il alla au faubourg Saint-Marceau, où il fut très bien reçu, et où il se montra de manière à plaire aux habitans.

Non seulement on ne veut plus recevoir de

Français dans les pays étrangers, mais on force ceux qui y sont à renvoyer leurs domestiques. On vient de me dire que M. le maréchal de Castries avait été obligé de faire partir les siens.

On dit, mais la nouvelle est fort démentie, que M. le comte d'Artois et M. le prince de Condé sont mal ensemble ; on ajoute même que M. le prince de Condé est mal avec le roi de Sardaigne ; j'ai peine à croire que cela soit, sans être surpris qu'on le dise.

Nous sommes dans l'attente de ce qui résultera du décret du serment. A moins que Dieu ne m'abandonne, j'espère qu'on ne me l'arrachera pas. J'ai besoin de sa grâce, je la lui demande, et la corde me répugne moins que l'apostasie.

D'après la lecture que je viens de faire dans le *Journal des Débats*, de l'avis du furieux M. Camus et de quelques autres, tendant à forcer le roi à sanctionner le décret du serment, sans égards à la réponse du pape, je ne vois rien à quoi le clergé ne doive s'attendre, l'irréligion, le mépris de l'autorité de l'Eglise, de ses droits,

de ses règles, de ses décisions, ne pouvant aller plus loin ou être exprimé plus clairement. Voici la renaissance des persécutions. Dieu veuille qu'avec les temps de la primitive Eglise revive aussi le courage des premiers chrétiens! Du reste, la fuite, qui peut-être serait prudente, n'est pas facile. Ce n'est pas seulement Paris, c'est la France qu'il faudrait quitter. Or, l'accès en pays étranger est difficile! on perd tout si l'on y va. Il faut se préparer à souffrir, et s'armer de la force de Dieu. Les militaires vont à l'ennemi par honneur, ne craignons pas de nous exposer à ceux de la foi, par conscience. J'ai toujours jugé le mal bien grand, mais j'avoue que je suis frappé de son excès. Il paraît que le grand nombre des évêques et que les curés de Paris se montreront dignes de leur ministère.

L'Ami du Roi annonce aujourd'hui que les administrateurs du département du Var éprouvent de grandes alarmes, et qu'ils prétendent qu'une confédération de jeunes gens s'est formée à Nice contre la révolution; qu'il vient

de l'Italie beaucoup d'artillerie, qu'Antibes et Entrevaux sont surtout menacés, que quelques partis armés ont déjà paru devant Antibes. Ces administrateurs conjurent l'Assemblée nationale de veiller sur la chose publique, et lui conseillent surtout de se défier de la ville de Lyon, où se trouvent, disent-ils, les complots les plus funestes. Voyez, madame, ce que peut une imagination effrayée et les terreurs paniques qu'elle enfante. Trois millions cinq cent mille hommes armés en France peuvent-ils laisser quelque doute ou quelque place à la crainte ? Cependant le peuple croit tout, et même bien des gens qui ne devraient pas être peuple, ne sont pas plus rassurés. Vous ririez ou vous trembleriez si vous entendiez tout ce qui se débite.

Le peuple de Troyes a brisé les sceaux apposés sur les portes du chœur de la cathédrale. On croit qu'il veut rétablir les chanoines.

Un fermier nommé l'Evêque s'étant présenté au département de Troyes pour acheter un bien national, argent comptant, a exigé que ces messieurs signassent la garantie de cette vente.

Ils l'ont refusé. L'acheteur s'est retiré, et les assistans sont entrés en considération.

La maréchaussée s'appellera désormais la gendarmerie nationale. Belle invention !

Il est décrété qu'on érigera une statue à J.-J. Rousseau, et que sa veuve aura douze cents francs de pension. La chose est claire, les œuvres prouvent les pensées, les desseins et le but qu'on se propose : je l'ai vu depuis long-temps.

Je viens de lire dans le petit journal l'extrait d'une lettre de Troyes du 10, que je copie : « On avait formé hier le projet de faire massacrer » tous les chanoines de l'église royale et collé- » giale de Sainte-Nadot ; cent cinquante pro- » testans, avec les émissaires de la propagande, » en ont tenté inutilement l'exécution. Le peu- » ple ouvre les yeux et crie hautement contre » eux. Les protestans ont profité de la liberté » pour faire leur prêche dans la cathédrale, à » l'heure de midi, et vomir des blasphèmes » contre la sainte Eucharistie et le crucifix. Cela est » arrivé deux fois la semaine dernière. » Il ne

faut pour commentaire à cette nouvelle que des larmes.

Les nouvelles de la Martinique sont affreuses; on va jusqu'à dire que les noirs ont égorgé tous les blancs. Celles de Saint-Domingue, quoique moins fâcheuses, à ce qu'on prétend, ne sont point bonnes.

Des personnes considérables sont encore parties, aujourd'hui 26, de Paris, où je vois la peur croître et se répandre à vue d'œil.

Je ne sais comment concilier les bruits de Paris, qui assurent que Mirabeau ne part pas, avec les nouvelles imprimées qui cherchent à deviner les motifs de son départ, ce qui annonce qu'il a pris en effet un passeport.

Le petit journal est d'accord avec *l'Ami du Roi* sur les alarmes du département du Var. L'esprit de terreur est comme une traînée de poudre, en un instant tout l'espace est parcouru.

Au milieu de toutes ces imaginations effarées, le roi paraît fort tranquille. Il s'occupe en ce moment de la lecture de Burke, dont l'ouvrage a sûrement de quoi l'intéresser.

La reine vient d'assurer vingt-quatre mille livres par mois, et veut qu'on distribue des lits aux pauvres de toutes les paroisses de Paris. C'est de sa part un beau contraste avec les horreurs qu'elle éprouve. Je crois vous avoir déjà marqué que Burke lui avait envoyé directement son ouvrage avec une belle épître.

On fait l'éloge du livre de M. de Montlosier, contre lequel on m'avait injustement prévenu. Je ne l'ai pas lu, et je n'ai pas le temps de le lire.

La paix et le calme, voilà l'objet général des vœux publics. Ce dernier mot me rappelle qu'on vient de l'effacer sur la porte de l'ancienne compagnie des Indes, dans la rue Neuve-des-Petits-Champs. J'avais lu il y a quinze jours : *Trésor Public*, on lit aujourd'hui : *Trésor Royal.*

La *Gazette de Paris* du 26 m'a fort indisposé, et je suis encore à comprendre comment le respectable auteur a pu louer l'érection d'une statue à Rousseau, décrétée par l'Assemblée nationale. Il a donc oublié les maux qu'a causés à

la religion cet auteur, dont le génie ne saurait effacer l'impiété.

L'*Ami du Roi* fait, d'après une lettre de Perpignan, la plus affreuse narration des horreurs et du carnage qui ont souillé cette ville. On ne sait plus où l'on en est, et la France est dans un tel désordre, que la pensée ne peut en atteindre l'excès.

J'entends dire que la capitation, considérablement augmentée, déplaît à bien des gens, et que d'autre part, il sera bien difficile de faire payer les impôts. Aussi l'on ajoute que les législateurs ne sont tranquilles ni sur leur besogne, ni sur leurs personnes. On croit Mirabeau lui-même peu rassuré, malgré son audace.

30 Décembre 1790.

Je ne me trompais pas, monsieur, lorsque dimanche dernier je croyais avoir entendu, sur le soir, un crieur public qui annonçait la sanction du roi donnée au décret qui ordonne le serment aux ecclésiastiques sur le soutien de la constitution civile du clergé. Ce fut en effet ce jour-là que, par une lettre, dont celui qui en est l'auteur ne doit tirer vanité à aucun égard, ni en aucun genre, le monarque, effrayé sans doute et contraint par la peur, avertit l'auguste sénat qu'il avait accepté le fameux décret du 27 novembre. Cette nouvelle fut accueillie, a dit un homme respectable, non pas seulement comme la curée l'est par des chiens de chasse, mais comme une proie qui se présente à des tigres affamés. « Enfin nous les tenons, s'écria un des douze cents siégeant alors sur une

petite portion de ce vaste trône : nous les verrons mourir de faim. »

Comme un de ses voisins, moins acharné, trouva un peu de dureté dans le propos, il objecta qu'il y aurait bien de la rigueur à traiter si mal des hommes qui écoutaient leur conscience; il fut répondu par l'animal dévorant, que les ecclésiastiques n'en avaient pas. A cette décision un peu générale et difficile à appuyer, le modéré représentant crut pouvoir avancer qu'il était au moins permis de leur soupçonner quelques sentimens d'honneur. « Oh ! s'ils en ont, tant mieux, répliqua le féroce député; en ce cas nous allons faire descendre les lanternes, nous les pendrons tous, et nous en serons débarrassés. » Je crois rendre assez exactement la douce conversation dont le clergé fut l'objet dans l'heureux moment du transport de joie dont l'étonnante sanction fut le principe, ou plutôt l'occasion, car le principe est dans la haine de la religion. Du reste, il a été dit que pour intimider, et par là déterminer le roi, il avait été envoyé au château des Tuileries le signalement

idéal et factice d'un homme dont on désignait le vêtement et le costume, qui, disait-on, avait menacé du coup le plus funeste les personnes les plus inviolables et qui, le 6 octobre, avaient vu leur inviolabilité en grand péril. Aussi les gardes furent-elles doublées et triplées ce jour-là aux Tuileries, où il ne fut permis qu'à la peur d'entrer, et où probablement elle fut admise. Le lendemain une cinquantaine d'ecclésiastiques, curés, et autres du côté gauche, se hâtèrent de prêter le serment requis. Le curé Grégoire fut à la tête, et préluda par un discours tendant à prouver qu'il était zélé catholique, tandis que, malheureusement, son action donnait le plus authentique démenti. Dans cette séance le digne évêque d'Autun ne se confondit point avec la foule; et, comme s'il eût établi le décret qui établit l'égalité, il réserva au lendemain son apostasie, qui aurait eu plus d'éclat si elle eût été moins préparée et moins prévue. A la suite de ces héros du schisme, ont marché, à ce qu'on dit, six ou sept curés de Paris, non des paroisses les plus considérables, mais enfin

des curés devenus pasteurs schismatiques par patriotisme. Les évêques n'ont pas branlé. L'opinion et l'espérance générale sont qu'ils feront pour l'Eglise ce que faisaient autrefois les capitaines de vaisseaux, qui ne les abandonnaient jamais, et qu'ils mourront dans son sein. Le serment est exigé aussi des professeurs dans les colléges, en qualité de fonctionnaires publics.

Je ne puis encore vous dire ce qui en sera des autres prêtres répandus dans Paris; il n'est pas du tout invraisemblable qu'on voudra les assimiler aux autres. S'ils font le serment, le diable et la nation y gagneront. Le premier augmentera le nombre de ses disciples, et la seconde diminuera celui des pensions qu'il y aurait à payer. Tel est le résultat de la liberté des opinions religieuses, suite naturelle des droits de l'homme, dont le magnifique code extasie la stupidité, et fait pitié à la raison. Telle est la tolérance philosophique qui n'a cessé d'élever des cris contre ceux qui, au lieu de torturer les consciences, ne cherchaient qu'à les éclairer. Du reste la personne qui vous intéresse n'a pas

même la perplexité de l'incertitude. Elle attend ce qui lui sera proposé par les hommes, et, très convaincue de ce qu'elle doit à Dieu, elle lui demande et elle espère de lui la grâce de ne pas mettre seulement dans la balance la misère ou la mort, avec la nécessité et le bonheur de demeurer fidèle à la foi. Les horreurs qui ne cessent de se renouveler de la part de ceux qui la combattent sont une nouvelle preuve de l'attachement qu'elle mérite.

Je ne puis, monsieur, vous tracer le tableau de la capitale, que peut-être la sanction du décret rendra bientôt plus hideux; et quoiqu'il paraisse que le peuple en général n'applaudit pas à la persécution ouverte dont il est témoin, on ne peut conjecturer avec certitude l'effet que produira le refus de plusieurs curés vertueux, l'élection d'un nouvel archevêque de Paris, l'idée de schisme, très justement répandue. Attendons avec résignation ce que Dieu permettra; en même temps qu'on peut tout espérer de sa bonté, ne nous dissimulons pas que nous avons tout à redouter de sa justice. Vous avez

sûrement une idée des crimes qui l'irritent, mais vous frémiriez des détails ; il n'est aucune sorte d'abomination dont ne soit infecté le pavé de la capitale.

Je viens d'entendre crier l'émission des assignats pour demain : ils auront cours dans tout le royaume.

M. l'archevêque de Vienne mourut hier.

On dit la ville de Liége prise par les troupes de l'empereur, qui, selon la *Gazette* même *de France*, fait venir un renfort de dix-sept bataillons, composés chacun de 1,000 hommes.

L'ordre est donné par le roi aux officiers de ses troupes de prêter le serment civique le 15 du mois prochain, ou de se retirer.

Une lettre de Trèves annonce 30,000 hommes au lieu de 17, que l'empereur fait venir de Bohême.

Le bruit est fort répandu dans Paris, que M. le comte d'Artois revient joindre le roi d'après l'invitation expresse du monarque ; c'est une de ces nouvelles que l'on crie dans les rues, mais qui demande ample confirmation. Paris est en ce moment dans un état d'inquiétude

relativement au serment exigé des prêtres; je regarde cette opération comme une purgation de l'Eglise, et je vois en effet parmi ceux qui en abandonnent la doctrine un nombre qui n'en était pas le plus distingué; la plupart étaient de mauvaises têtes.

La capitale est farcie de clubs, mais celui des Jacobins a une domination qui alarme tous les autres. Le club monarchique, en particulier, est l'objet de son attention, et à ce moment on le croit dissous; cependant, il a l'air d'opposer de la résistance, et, en se disant ami de la constitution, il combat quelques opinions des Jacobites. Il existe en outre un club des étrangers. De toute cette combinaison résulte une fermentation soutenue, qu'il est difficile de peindre, et dangereuse d'éprouver. Dans la situation des choses tranquilles en apparence, on peut craindre à chaque moment la violence des chocs; aussi les émigrations continuent, et les gens qui croyaient pouvoir revenir à Paris se sont arrêtés en route : j'en ai eu la preuve aujourd'hui même.

Il m'est tombé sous la main un extrait de la feuille de Marat, intitulée *l'Ami du peuple*. Ma plume n'ose vous retracer les conseils sanguinaires qu'il donne au peuple, d'abord contre les têtes les plus respectables et les plus sacrées, ensuite contre les nobles et les prêtres, qu'il exhorte vivement à égorger : il faut, selon *l'Ami* de ce monstrueux folliculaire, abattre aujourd'hui vingt mille têtes, tandis qu'il y a un an cinq ou six cents eussent pu suffire; ainsi le premier conseil qu'il eût pu donner, n'eût été que celui de la pitié et de l'humanité.

Je ne puis vous dire l'impression que fait sur tous les gens de bien, et même sur la saine partie du peuple, le scandale des prêtres qui se sont conformés à la loi du serment. Un protestant disait ces jours derniers, en blâmant la tyrannie de la loi, qu'il ne pouvait que mépriser la conduite de tout ecclésiastique qui aurait la faiblesse d'y souscrire. En revanche, l'estime du public vertueux dédommage de leur sacrifice les généreux confesseurs de la foi qui préfèrent leur âme à leur fortune.

On vient de me citer le curé d'une paroisse considérable qui déménage et qui compte partir demain.

Il a été écrit ici de Troyes, à une dame de votre connaissance, que le peuple avait voulu que messieurs les chanoines de cette ville se rassemblassent pour faire l'office divin ; que ce même peuple y a assisté avec respect, et les a garantis de toute insulte. Je ne serais pas étonné que l'état actuel du clergé déplût à bien des gens, et, à en juger par quelques mots répétés dans la dernière classe du tiers, il y a lieu de croire que ce dernier décret n'est pas généralement approuvé.

L'*Ami du Roi*, que je viens de lire donne, sinon à entendre clairement, du moins à craindre, que le même serment ne soit exigé des prêtres qui ont des pensions. Je l'ai pensé, et je crois que, dans ma dernière, j'avais eu soin de vous le dire. Si le cas arrive, me voilà réduit à zéro. Ne croyez pas que je m'en afflige ; j'ai de quoi vivre une année, et si cet intervalle de temps ne change rien aux affaires (ce qui peut arri-

ver), je ne rougirai point d'une indigence qui sera la preuve de mon attachement à l'Eglise, et presque le seul sacrifice que j'aie eu le bonheur de lui faire.

La parenthèse que je viens de faire pourra vous donner l'idée de mon opinion. Elle n'a point changé quant au fond, mais je sais tant de circonstances au milieu desquelles je vois oui et non, que je ne puis avec prudence affirmer ou nier. Il est des faits incontestables pour le oui, il y a des embarras multipliés qui favorisent le non.

A Gourdon, dans le Quercy, les brigands ont forcé une communauté de religieuses. Ces pauvres filles, consternées, se sont refugiées dans le chœur, d'où d'honnêtes citoyens ont eu l'adresse et le bonheur de les faire sortir : on les a conduites dans des maisons séculières, et le lendemain elles sont rentrées dans le couvent.

Les détails d'Aix et de Perpignan font frémir. Une lettre de cette première ville dit que M. de La Roquette, dont la mère est une

Castellane, a été pendu aux fenêtres mêmes de sa mère, qu'on n'a pas laissé sortir de leur appartement; la tête du célèbre M. Paschali a été coupée, ainsi qu'une autre, et portée à Marseille, où l'on ne l'a pas laissé entrer. Rien n'égale la fureur, l'audace, la scélératesse, qui règnent avec impunité. Voyez si la religion était un beau présent fait aux hommes, et si elle mérite leur respect !

Le prédicateur du carême prochain à la cour mettra ses soins à éviter cette commission; il y a quelque espérance de réussir; qui sait d'ailleurs si ce ne serait pas une raison d'exiger son serment ?

23 Janvier 1791.

On commence à parler moins haut de la déclaration de l'empire dont la reine est l'objet; les uns l'ont très positivement assuré, d'autres la contestent. Il en est qui regardent comme politique de le nier, je ne sais qui a raison. Une autre nouvelle a succédé : c'est une lettre écrite par l'empereur au roi de France; cette lettre est dans des papiers publics, et dans le moment présent on en garantit la certitude. L'empereur mande à Louis XVI qu'il est le garant des traités dont les princes d'Allemagne réclament l'exécution en Alsace et en Lorraine, et il demande que dans ces provinces les choses soient rétablies dans l'état où elles étaient avant le 4 août 1789; on dit cette lettre très forte, et je compte la lire bientôt.

J'ai vu un monsieur de Lyon qui dit des choses fâcheuses de cette ville; vingt mille ouvriers mourant de faim, le peuple mécontent et inquiet, y font craindre quelques mouvemens. MM. de Saint-Sulpice, chargés du séminaire de Saint-Irénée, viennent d'en être renvoyés pour avoir refusé le serment; et, en général, il paraît que les municipalités du royaume secondent très bien les vues de l'auguste sénat. Celui-ci néanmoins, à ce qu'on prétend, n'est pas à son aise, et malgré la frappante rapidité de ses opérations, il n'est pas complètement assuré du succès. Tandis qu'on poursuit dans presque toutes les provinces les prêtres qui ne veulent pas être jureurs, trois mille citoyens d'Alsace viennent de déclarer traîtres à la patrie tous les ecclésiastiques qui feront le serment. On ne peut donc pas dire avec la chanson : *C'est ici tout comme là*. On persiste à croire que l'archevêque de Sens ne jurera point, et l'on prête à l'évêque d'Autun d'avoir répondu a un nouveau promu à l'épiscopat, qui espérait obtenir et recevoir de lui cette plénitude de sacerdoce :

L'assemblée nationale a ordonné de jurer et non de sacrer.

Le séminaire de Clermont, composé d'environ cent séminaristes, a été fermé au point de s'en aller entièrement, sans qu'il en restât un seul, plutôt que de déférer aux intentions municipales ; c'est de M. l'évêque de ladite ville que je l'ai appris.

Il y a dans ma dernière lettre une erreur de nom que la précipitation a occasionée. J'ai confondu Reims et Sens, dont les prélats sont fort distingués l'un de l'autre.

Il se commit avant-hier un assassinat, entre six et sept heures du soir, dans la petite descente de la rue Neuve-des-Petits-Champs au Palais-Royal. Là se réunissent les vendeurs d'argent, et comme un jeune homme assez bien mis se récriait sur ce commerce d'agioteur, il fut frappé d'un poignard, et tomba mort : nous ne vivons ici que d'aventures tragiques. Madame de Vatimini, âgée de vingt-trois ans, et sœur de madame Panse, fermière-générale, fut assassinée dans son château à quatre à cinq lieues de

Rouen, il y a huit jours à peu près, par des voleurs qui lui croyaient de l'argent et des bijoux; cette jeune dame nourrissait son enfant.

Avant-hier on afficha dans Paris une invitation à tous les ouvriers de se rendre demain lundi au faubourg Saint-Antoine pour empêcher de vendre des marchandises étrangères. Ces affiches ont semé de grandes alarmes, et les gardes nationales sont commandées pour ce jour-là : elles le sont aussi pour aujourd'hui dimanche afin de protéger tous les curés qui n'ont pas prêté le serment, et qui, en vertu des décrets, ne devaient plus faire aucune fonction dans leurs paroisses. La difficulté de les remplacer, la crainte de l'impression que ferait la vacance de l'office divin, ont engagé les douze cents à mitiger la sévérité de leur arrêt et ils ont autorisé les pasteurs, malgré leur infidélité aux décrets, à continuer leurs fonctions. J'ai lu moi-même la lettre du maire de Paris à un des chefs de de la garde nationale par laquelle il lui représente l'extrême importance de veiller pendant toute la journée à la tranquillité publique et à

la sûreté des prêtres. Il sera donc vrai que les écrevisses seront toujours la monture des souverains.

Aujourd'hui, l'église de Notre-Dame, devenue paroisse par la réunion de toutes les petites paroisse de la Cité, en attendant que la communication rétablie par la construction d'un pont y joigne celle de Saint-Louis en l'Ile, a dû avoir grand'messe, prône, sermon le soir, et bénédiction. On y a placé des fonts baptismaux, de sorte que, d'après l'expulsion de tous les chanoines qui sont vraiment catholiques et par la seule institution de l'Assemblée nationale, cette mère église, autrefois l'objet de la piété des fidèles, est décidément schismatique. Déjà de nouveaux vicaires y sont installés; on s'adresse à eux; on va leur demander des permissions, des dispenses, et les grands-vicaires de M. l'archevêque, les seuls en qui réside l'autorité spirituelle, sont dispersés dans Paris. Voilà ce qu'on appelle la régénération des gens à serment, des intrus, ce qu'il y a de plus faible et de moins estimable dans le clergé. Tel est le pré-

sent empoisonné que le Manége fait aux fidèles. Je ne saurais vous dire combien ils en gémissent. On fuit cette église, on pleure sur elle, et les chanoines eux-mêmes refusent d'y entrer. Jérémie pleurant sur sa patrie verserait encore bien des larmes sur la nôtre : cette idée me pénètre et me déchire. Qui oserait prévoir ce que Dieu réserve à la nouvelle Babylone qui entasse crimes sur crimes ! Le peuple, qui voit allumer des cierges comme auparavant, ne croit pas que la religion soit intéressée au serment; c'est à la décision des perruquiers, tailleurs, savetiers et semblables gens. Cependant ce même peuple a vu avec plaisir les curés rendus provisoirement à leurs fonctions : il leur paraît attaché, et plusieurs femmes des halles ne veulent pas souffrir qu'ils leur soient enlevés: chats et rats, c'est ce qu'on voit partout. Saint-Sulpice a été fort tranquille ; il y avait une foule immense et pas de tumulte. Des hommes ont voulu arracher les affiches qui annoncent la prolongation de service des curés. Les femmes les ont attaqués si vivement, que la garde natio-

nale à pied et à cheval, dont Paris est inondé, ont eu peine à les soustraire.

J'entends crier, 1° que les fonctionnaires qui n'ont pas juré ne seront pas payés; 2° que les prêtres d'Alsace ont conspiré pour faire égorger les protestans. Jugez par cette dernière calomnie de la rage qu'on cherche à inspirer contre le clergé. Il est difficile d'être en plus mauvaise position. Cependant les effets ne suivent pas les menaces, et je connais quelqu'un qui hier soir était encore à près de neuf heures paisiblement dans les rues. Ce n'est pas, s'il avait de quoi vivre en pays étranger, qu'il n'allât y joindre quelques amis, car la France devient inhabitable. Peut-être ne le sera-t-elle pas toujours, et si le schisme et l'intrusion ne sont pas dans vos quartiers, on vous prierait de recevoir un pensionnaire. Il n'hésiterait pas à préférer votre demeure si vous étiez plus riche et s'il y avait sûreté d'être assisté à la mort par un vrai ministre catholique; il est sage de penser à se ménager une retraite. C'est la précaution des généraux avant le combat.

On assure qu'on a arrêté le scélérat qui a assassiné le courrier de Reims. Vous êtes heureux si vos assignats vous sont parvenus. Plusieurs courriers ont été volés depuis que cette monnaie va par la poste, et l'on a même agité dans l'Assemblée les moyens de la mettre en sûreté. On en a proposé trois dont aucun n'est praticable ni efficace. Il est bon que vous soyez instruit de ces dangers.

Il paraît qu'on commence à dire que l'archevêque de Sens jurera et peut-être sacrera un des nouveaux évêques; voilà la stabilité des nouvelles de Paris : elles vivent à peine quatre à cinq jours, et font place à d'autres mensonges.

Demain on met les scellés au Châtelet, qui est à l'agonie, et l'installation des nouveaux juges est prochaine : les voleurs sont en grand nombre, et ils l'exploitent de tous côtés.

Je croyais ma lettre finie, mais je la rouvre pour vous dire en substance ce que je viens de lire dans la *Gazette de Paris*; le tableau qu'elle offre des fureurs du peuple d'Avignon fait frémir. Après avoir fait un détail du nombre et des

qualités des factieux qui sont allés affliger Cavailhon, après avoir dit qu'ils avaient enfoncé les écuries d'Avignon, et enlevé les chevaux pour traîner les canons, avec lesquels ils ont fait brèche aux murailles, elle ajoute : « Le » maire de Cavailhon, précédé du drapeau blanc, » se présenta pour demander la paix et souscrire » à toutes les conditions que l'on pouvait accep- » ter dans une position aussi cruelle : il eut la » tête partagée en deux d'un coup de sabre. » Les troupes entrèrent dans la ville, enfoncè- » rent les portes des maisons et des églises : » celles-ci furent profanées, toutes furent pil- » lés ; un vicaire expira sous les coups qui lui » furent portés; bientôt la mort se produisit » sous mille formes. On ignore combien de ci- » toyens ont péri : on a poignardé jusqu'à des » enfans au berceau. Le même coup en a mas- » sacré dans les bras de leur mère expirante. » Une jeune femme nouvellement mariée avait » renfermé son mari dans une armoire, les as- » sassins sont entrés, elle s'est jetée à leurs pieds ; » Ils allaient l'égorger; alors le mari s'est élancé

» entre elle et les barbares, il a été percé de » coups de baïonnette. Sa malencontreuse » femme est tombée évanouie, baignée des » flots de sang de son mari, qui est mort quel- » ques instans après. » Le gazetier, avant de rapporter ces horreurs, nous dit que M. Bouche a demandé la parole pour justifier les soldats qui ont ravagé les villes du Comtat. Ah! fut-il jamais une apologie plus éloquente de la religion, que le vice des excès monstrueux auquel conduit l'impiété?

L'Ami du Roi roule sur l'artifice de l'instruction de M. Mirabeau relative à la constitution du clergé. Cette instruction, revue et corrigée par le comité ecclésiastique, est un tissu de ruses et de faussetés. L'abbé Maury l'eût foudroyé, s'il était permis aux défenseurs de la vérité de se faire entendre. Il a parlé avec force; mais les clameurs et les murmures l'ont fait descendre, et la fameuse adresse ou mandement de l'Assemblée va infecter les provinces.

En Bretagne, un vicaire qui a prêté le ser-

ment a été honteusement fustigé par des femmes, qui, après l'avoir châtié lui ont crié: «Va, petit gueux : si ta mère avait eu soin de te corriger dans ton enfance, tu ne serais pas un jureur. » L'anecdote est dans *l'Ami du Roi*, qui, en même temps, ne craint pas de dire à l'Assemblée nationale, que le clergé leur a appris qu'ils n'étaient pas des dieux, et qu'il a dit à leur ambition insatiable : « Tu iras jusque là, et là tu briseras tes vagues orgueilleuses. » Le fait est que la grande majorité des prêtres courageux par conscience force les douze cents à une reculade, dont eux et leurs partisans sentent et craignent les conséquences.

Adieu, je frémis d'horreur de mes récits.

2 Février 1791.

Je vous félicite, madame, de l'arrivée de l'estimable pasteur, qui préfère de quitter son troupeau à l'infamie de le séduire : je respecte sa conduite, et elle ne m'étonne pas. Depuis long-temps je connais son attachement à la sainte doctrine, et j'aurais affirmé qu'il en donnerait une nouvelle preuve dans cette occasion; elle est d'une importance qui doit échauffer le zèle et doubler les forces ; je vous prie de lui témoigner les sentimens de mon estime et de mon respectueux attachement.

Vous me demandez, madame, ce que je pense du serment : mon premier mot, auquel mon dernier ressemble fort, est qu'il n'y en a aucun de bon, et que je suis fort d'un sentiment très répandu ici parmi des gens éclairés et vertueux, ravis que la formule proposée par

M. l'évêque de Clermont n'ait pas été acceptée. Ce prélat, que j'ai l'honneur de connaître et de voir souvent, est un digne évêque, plein de foi, et d'une régularité de mœurs angélique : il me dit en dernier lieu, avant que le serment fût proposé par lui à l'Assemblée, qu'il le proposerait de manière à n'être pas admis, ce qui en effet est arrivé; mais bien des considérations, j'imagine, l'auraient décidé à le refuser simplement, s'il en avait prévu les suites. A présent, puisque vous voulez savoir mon avis, le voici : je vois dans ce fameux serment civique, tel qu'on l'exige aujourd'hui, trois branches, que je divise : 1° jurer fidélité à la nation; à la loi et au roi; 2° jurer de soutenir (car ce n'est pas seulement se soumettre) la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi; 3° jurer en particulier de maintenir de toutes ses forces la constitution civile du clergé. De ces trois parties, la dernière est schismatique et hérétique; la seconde est absurde, imprudente, et scandaleusement téméraire, insensée. Je reste dans

la première, que je ne jurerais pas, depuis que je vois avec évidence le sens dans lequel on exige le serment. Si, comme autrefois, le roi était à la nation ce que ma tête est à mon corps, je n'hésiterais pas à promettre fidélité à ces deux êtres coalisés en un ; mais, démontré comme il l'est que la nation et le roi sont non seulement séparés , mais opposés , témoin la mort de M. de Favras et les prisonniers qui sont en ce moment à l'abbaye de Saint-Germain pour avoir voulu soustraire le roi à la captivité et à l'oppression , comment jurer de défendre Pierre contre Paul , Paul contre Pierre ? et comment accomplir en partie son serment sans manquer à l'autre ? Il faut donc de toute nécessité des restrictions ; mais si l'on excepte de l'objet du serment tout ce qu'il faut en retrancher , on le réduit à rien. Dès lors ce n'est plus qu'une formule vague, indéterminée, insignifiante , sans objet. De bonne foi peut-on invoquer le nom de Dieu , prendre Dieu à témoin pour pareille chose , et si ceux qui exigent le serment en connaissaient la nature et la valeur, s'ils croyaient

à la sainteté et aux vengeances de ce Dieu dont on prostitue le nom, oseraient-ils en irriter la justice par ces occasions de parjure qu'ils prodiguent ? Je ne pense pas davantage qu'il suffise d'excepter ce qui regarde le spirituel et le gouvernement de l'Eglise. Il y a dans la matière temporelle des choses évidemment contraires à la justice, aux droits, aux propriétés. Un ouvrage récent et court en fait un détail dont vous serez frappée : il prouve que la constitution nouvelle dépouille la nation de ses droits, le roi de son autorité, la noblesse de son essence, les provinces de leurs traités, le peuple de ses juges, et chaque particulier de sa sûreté individuelle. Il reprend chaque article, et il persuade de bonne foi. Peut-on s'engager devant Dieu à maintenir une œuvre de cette nature ? Une autre observation se présente, relative aux exceptions qu'on a faites, et d'après lesquelles on chante victoire : 1° l'Assemblée nationale ayant déclaré qu'elle n'admettait pas les sermens avec restriction, après les avoir publiquement rejetés, comme en dernier lieu celui du

cardinal de Bernis, tous ceux qu'elle admet de la sorte passent dans le public pour avoir été faits purement et simplement, ce qui devient alors un scandale, d'où je conclus qu'il faut une mention expresse et publique des restrictions quand on les a mises; 2° on dit assez généralement aujourd'hui que, vu la grande résistance d'un grand nombre de curés dans les campagnes, l'Assemblée se contente, ou du moins a enjoint de se contenter des sermens restreints, parce que dans ce cas-là elle persuadera plus aisément aux peuples que son décret du 27 est généralement observé, ce qui augmente le scandale : d'où je conclus encore qu'il faut s'expliquer si clairement et à si haute et si intelligible voix, qu'on ne puisse pas confondre les ecclésiastiques à bons principes avec les jureurs. Du reste, je ne puis vous rendre avec quel mépris ces derniers sont traités. S'ils n'ont pas les remords intérieurs de la conscience qu'on découvre même dans plusieurs, ils sont assaillis au dehors par l'opprobe qui les suit. Quant à la formule que vous m'avez envoyée,

elle paraît renfermer une intention bonne, mais elle est mal conçue et gauche. L'Eglise, suivant la remarque d'un homme très savant et très ingénieux, ne permet point qu'on approuve ni les conjurations ni les décrets tendant au schisme, double caractère de la nouvelle constitution. Je vous dirai donc en dernière analyse, que s'il s'agissait de moi, je croirais devoir refuser net tout serment, parce qu'étant supposé le faire suivant le sens de celui qui le commande, je mourrais plutôt que d'adhérer ou de paraître adhérer aux monstrueux principes qui sont le fléau de la religion, et dont, par le secours de Dieu, elle triomphe avec éclat.

La *Gazette de Paris* est singulièrement intéressante, et console dans ces circonstances. L'héroïsme du clergé se confirme. Le trait de M. l'archevêque d'Embrun est avéré, et peut faire honneur aux premiers siècles de l'Eglise. Ce prélat, menacé de la lanterne, par des furieux qui le conduisent à l'église, s'il ne fait pas le serment, monte en chaire, et s'attendant à mourir, il fait sa confession publique, s'adresse

à un prêtre qui était dans le chœur, lui demande l'absolution, se met à genoux pour la recevoir, se relève, déclare que sa conscience ne lui laisse entre le serment et la mort que la nécessité de mourir. Alors le peuple ému d'admiration et de tendresse, s'écrie d'une commune voix : « Non, non, ne faites point de serment, nous vous défendrons. » Aussitôt on l'entoure, on l'enlève, et on le porte en triomphe dans son palais Je ne puis suffire à vous détailler tout ce que je sais d'admirable dans ce genre. Il est visible que les cris affreux des persécuteurs ont réveillé la foi, et il est bien satisfaisant d'apprendre par les faits qui ont lieu de toutes parts, qu'elle exerce un grand empire dans le royaume, malgré les ravages de l'impiété. Je crois que les suppôts d'enfer ont mal calculé, et que la rage qui les anime sera un moyen qui contrariera leurs vues.

Une raison personnelle m'a engagé ce matin à aller au château des Tuileries, et si vous aviez la bourse du bourgeois gentilhomme, avec sa sotte vanité, je pourrais attirer quelques uns de

vos écus dans la mienne, car il est très vrai que j'ai parlé de vous dans la chambre du roi. M. le comte de Rastignac m'a demandé de vos nouvelles. J'étais en bonne compagnie, à raison de la procession des cordons bleus. Ils n'étaient en tout que vingt-six ou vingt-huit. Une chose m'a frappé sans me déplaire : M. le duc de Chartres, chevalier des ordres du roi, et fils aîné du fameux duc, est arrivé. Dès qu'il s'est approché de la cheminée, tous les chevaliers se sont éloignés sans mot dire, et le nouveau venu, comme s'il eût été infecté de la gale ou de la peste, est resté au milieu de la multitude, dans une solitude totale. Je l'ai observé pendant environ une demi-heure, on me l'a fait remarquer aussi, et j'ai vu de mes yeux payer le tribut proportionné à sa réputation. Si j'eusse été aussi délaissé, et d'une manière si marquée, j'en aurais été déconcerté.

Le départ pour Rome de Mesdames tantes est la nouvelle du jour ; les papiers le disent ; ils assurent même que leur passeport est délivré. D'autre part on en doute, et comme aujour-

d'hui tout est croyable, on prétend que leur projet est contrarié par le club des jacobins. Ce club est, comme vous savez, en guerre ouverte avec celui qu'on nomme monarchique, et la fermentation des esprits est grande.

Si l'on en croit une autre nouvelle, que je ne garantis pas, hier est arrivé un bref du pape, dont le précis est : 1° qu'il condamne les opérations de l'Assemblée ; 2° qu'il se plaint des atrocités que la plus criante injustice a fait commettre dans ses Etats par les Français ; 3° qu'il se pourvoira auprès de toutes les puissances de l'Europe, dont il a droit d'attendre des secours, pour obtenir justice et réparation des torts de la France à son égard.

On paraît s'occuper de la guerre ; on pense à envoyer des troupes, à faire marcher les gardes nationales, dont quelques unes, à ce qu'on dit, n'ont aucun désir de la gloire militaire, et seront fermes, mais sur leurs foyers.

On élut dimanche dernier pour successeur du curé de Saint-Sulpice, le supérieur de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré. Brisard le comé-

dien fut un des électeurs, et il passait pour un ardent révolutionnaire. On va travailler au remplacement des autres curés. La besogne est difficile et le succès fort incertain.

J'eus ces jours passés le plaisir d'embrasser M. l'abbé Maury chez M. le nonce, où j'avais dîné, et je lui exprimai mon admiration. C'est vraiment un homme étonnant, et dont la réputation, bien acquise, passera à la postérité. Les opérations journalières de l'Assemblée, dont Mirabeau est président, y passeront aussi sous un autre point de vue. Les décrets, qui rapidement se succèdent, pénètrent d'horreur et d'effroi. A chaque lecture de *l'Ami du Roi*, je frissonne et je ne puis concevoir l'excès de démence et de dangers où nous sommes parvenus. Aussi viens-je de lire une brochure in-4° de 19 pages, intitulée : *Dénonciation à toutes les puissances de l'Europe d'un plan de conjuration contre la tranquillité générale, par une association formée à Paris sous le nom de Club de la Propagande.* Cette brochure récente rappelle tous les traités et les conditions imposés à la

France. De toutes parts on gémit, mais en secret; les vexations, les emprisonnemens, les cruautés, les meurtres, les incendies, tout a encore aujourd'hui un libre cours, et rien n'égale nos malheurs, auxquels Dieu seul peut mettre un terme.

Un de mes amis me dit hier avoir lu imprimée une lettre au pape et au roi, par laquelle les habitans de Strasbourg, au nombre de trente mille, protestent ne pas vouloir qu'on exige le serment des ecclésiastiques, et les luthériens eux-mêmes sont les défenseurs des catholiques. Nous avons fréquemment des rétractations de la part des jureurs. M. l'archevêque de Sens vient de grossir le nombre de ces derniers; mais le scandale qui en résulte a perdu de sa force par l'idée qu'on avait de cet apostat pourpré. Je n'y vois de mal que pour lui, et il était peu intéressant pour l'Eglise qu'il en défendît la cause. Quand on ne jouit pas de l'estime publique, la défection ne peut nuire à la vérité qu'on trahit.

On paraît douter si le nouvel intrus nommé

à la cure de Saint-Sulpice a accepté. Le cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Rouen, fut remplacé dimanche par un curé des environs de Paris, nommé à cet archevêché. C'est ce que j'ai entendu crier ce matin aux Tuileries. Il doit y avoir eu le même jour d'autres personnages de ce genre promus à l'épiscopat. Nous n'avons sous les yeux que la désolante image des plus ridicules désordres, et jamais on ne réussira à peindre au naturel l'horrible confusion dont nous sommes témoins. Les églises ne sont presque plus que des théâtres.

3 Février 1791.

Il en est, monsieur, de la capitale comme des théâtres qu'un coup de sifflet fait changer de décorations. Celle du 24 février offrait le palais d'un roi que la noblesse environne par amour et par zèle ; celle du lundi 28 a présenté le séjour du désordre et de la confusion jusques aux pieds du trône. Un très grand nombre de gentilshommes s'était réuni auprès du monarque, uniquement à dessein de veiller à sa sûreté en cas d'émeute. Après un certain temps, la plus grande partie sortit du château ; il n'en resta, selon le rapport commun, qu'une quarantaine. Soit que la garde nationale n'écoutât que le sentiment d'une odieuse jalousie, soit, comme bien des gens le pensent, qu'elle fût excitée par des impressions étrangères, et soudoyée par des gens à mauvais desseins, elle menaça la

noblesse qui était dans les appartemens, et voulut s'emparer de leurs armes. Le roi, toujours pacifique, parla doucement à ces bourgeois militaires, et en même temps il pria la noblesse, qui depuis long-temps ne marche point, et surtout ne va point aux Tuileries sans être armée, de déposer leurs armes chez lui. On dit que M. de Foucaud, parent d'un député de ce nom, dit à Sa Majesté qu'il n'était point d'usage que la noblesse rendît les armes, mais qu'elle obéissait à sa volonté. Les pistolets furent en effet remis chez le roi; cela n'empêcha pas les soldats nationaux de fouiller ces messieurs lorsqu'ils sortaient, de les injurier ouvertement, de maltraiter même, jusqu'à tirer par les cheveux M. le duc de Prienne, fils de M. le duc de Villequier. Cette scène plus qu'indécente, et horriblement scandaleuse, prouve, comme on l'assure, que la garde nationale était plongée dans l'ivresse. Elle fut terminée par l'emprisonnement de six gentilshommes, et depuis on n'a cessé de la représenter au peuple, par les cris et les récits les plus insolens, comme la décou-

verte d'une conspiration des aristocrates pour enlever le roi, ce à quoi personne ne pensait.

La *Gazette de Paris* du 1^er^ mars vous apprendra aussi l'arrestation d'un chevalier de Saint-Louis, qu'on n'a pas manqué de dénoncer à la multitude comme un assassin. D'un côté on dit que la noblesse combat pour le roi, de l'autre qu'elle en veut à sa vie, qu'importe la contradiction? le peuple ne la voit pas, et avale tous les morceaux qu'on lui jette, et il ne digère rien. Ce malheureux évènement a fait la sensation la plus fâcheuse à tous égards. La noblesse en est humiliée, irritée et en partie découragée. C'est bien le cas de dire qu'il ne faut pas se presser de chanter victoire. On croyait le trône à l'abri des insultes, et il n'est pas sans vraisemblance que c'est précisément le zèle qui l'avait défendu le 24 qui a provoqué les outrages du 28. On est vraiment consterné.

Je n'ose vous garantir ce que l'on attribue à M. de Lafayette, qu'on accuse d'avoir félicité la garde nationale du patriotisme qu'elle a montré dans cette circonstance, et de lui avoir

ou distribué ou laissé les armes des gentils-hommes, après qu'on a eu l'audace d'aller les prendre jusque dans la commode de la chambre du roi. Ce sont là des faits si merveilleux et si prodigieux dans leur genre, qu'on hésite à les croire. Je chercherai à m'en assurer avant de finir ma lettre.

Le même jour 28, il y eut grand mouvement au faubourg Saint-Antoine, qui se porta en foule au château de Vincennes pour le démolir. Il abattit en effet le haut du donjon, mais le nombre de la garde nationale qui y fut envoyé arrêta le cours de l'entreprise, et quarante des destructeurs ont été arrêtés. Le motif de cette démolition est que le peuple, après avoir applaudi à celle de la Bastille, se plaignait de voir cette prison remplacée par une autre. Aussi, pour calmer ses murmures en éclairant son intelligence, l'on a affiché au coin des rues une proclamation qui l'avertit qu'on ne fait réparer les prisons de Vincennes que pour empêcher que quelque maladie pestilentielle n'infecte les autres prisons, trop peu spacieuses pour

contenir la multitude des coquins que les circonstances ont produits, et que l'inaction des tribunaux n'a pas permis de faire juger.

Voilà, monsieur, une légère esquisse de l'état actuel de la bonne ville de Paris, où, d'un moment à l'autre, et presque journellement, on craint de voir éclore quelque monstrueux évènement. Il est heureux d'en être éloigné, mais il le serait plus encore d'être loin de la France. Ce qui m'étonne et en même temps ce qui m'afflige singulièrement, c'est qu'au milieu des plus grandes et des plus palpables calamités, on voit d'une part la froide insouciance du peuple, et de l'autre les joies déplacées de ceux qui ont le plus de faculté pour réfléchir. Les spectacles, les bals, tout est presque à l'ordinaire, et comme on méconnaît la main qui lance les foudres, je tremble qu'on ne réussisse pas à la désarmer. Il est vrai qu'un nombre, et même un grand nombre, sont aux pieds du Seigneur, et ce sont eux qui nous donnent de l'espérance en ses miséricordes; quant aux autres, ils ajoutent à nos maux. Un enfant qui

rit quand on le reprend et qu'on le punit, n'annonce pas un heureux avenir, et je ne sais que penser d'un peuple que rien ne corrige.

Il se répand dans Paris que les protestans ont crucifié deux catholiques à Usez; je le tiens d'un homme en place, et je l'ai ouï répéter à bien des personnes, *horresco referens*. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que tout va de mal en pis; que le chaos, loin de se débrouiller, s'épaissit, et que Dieu seul connaît jusqu'où les malheurs doivent s'étendre et quand ils doivent finir.

Il est heureux dans ces circonstances que les prédicateurs de l'Evangile aient bouche close : on ne les écouterait que pour leur nuire.

Voici le moment critique où, par l'élection du nouveau soi-disant évêque de Paris, va commencer l'expulsion des anciens curés et l'intrusion des nouveaux. Ce temps peut devenir orageux : il sera du moins très triste pour les gens de bien, et très inquiétant pour la manière de se conduire. Heureusement les lumières

se répandent en proportion des ténèbres dont on obscurcit toutes les vérités, et chaque jour nous voyons paraître d'excellens ouvrages sur les matières présentes. Mais la persécution qui croît chaque jour, fait chaque jour aussi naître de nouvelles difficultés.

L'évêque d'Autun est encore ici, on dit que dans peu il ira à Londres.

Avant-hier j'entendis dire à une maréchale de France, qui est fort liée avec la cour, que Mesdames écrivaient d'Aunay-le-Duc, où elles sont peut-être encore, qu'elles jouaient au tric-trac, au piquet (je crois avec ou chez le curé, dont elles font l'éloge) ; que pendant qu'elles dormaient la nuit, on faisait blanchir leurs chemises, ayant à peine de quoi en changer. Quelle gloire pour la nation, à la vue de l'éclat où elle réduit les tantes de son roi ! On croit rêver et on frémit en voyant qu'on ne rêve pas. La maréchale ajouta que la ville de Lyon avait invité ces princesses à y passer, qu'elles y seraient reçues avec les honneurs qui leur sont dus, et qu'on leur fournirait une escorte qui les

conduirait jusque dans le pays étranger.

On ne cesse de crier à tue-tête que la conspiration nouvelle a été découverte par M. de Lafayette. Cette fable produira une réalité, qui sera un grand mécontentement de la noblesse contre ce général, déjà en butte à plusieurs membres. Nous vivons dans le sein de l'imposture et des calomnies de toute espèce, dont le peuple se repaît et dont il n'est pas possible de le détromper. A cet instant même, je suis étourdi par deux ou trois braillards qui hurlent des mensonges sous mes fenêtres. Si vos paysans vous laissent tranquilles, bénissez votre sort, vous n'entendez pas les milliers d'horreurs verbales qui en présagent d'une autre sorte.

Les rues sont pleines de gardes, parce qu'on vient d'en faire la revue. Je ne sais si leur courage répond à leur plumage ! celui-ci est bien; et si les apparences peuvent suffire, elles sont belles.... mais....

J'entre chez moi, partout j'ai eu la confirmation du bruit général qui s'est répandu contre M. de Lafayette, dont on est fort mécontent.

Les preuves ne sont que dans des récits. Il se dit que ce général a pris lui-même les armes déposées chez le roi, ce qui passe toute pudeur comme toute vraisemblance. Des chefs de la garde nationale m'ont assuré qu'il n'y avait pas eu moyen de contenir les soldats, et nommément une compagnie des anciens grenadiers des gardes françaises ; tous les officiers, jusqu'aux caporaux, ont fait de vains efforts. Les drôles étaient payés et ivres. On croit que cette besogne vient du club des jacobins ; ce club est fameux par ses affiliés dans tout le royaume, qu'il ravage.

M. le président de Frondeville, député, n'a été sauvé de la lanterne que par ce titre et par la bravoure d'un grenadier honnête homme. Cinq à six des gentilshommes sont encore en prison, et cette aventure agite tout Paris.

Hier le prince de Broglie dénonça à l'Assemblée quatre armées prêtes à entrer en France. Il eut la bêtise de dire, après avoir nommé le prince de Condé, le prince de Brunswick, et le prince de Hohenlohe pour les trois

généraux, qu'il avait oublié le nom du quatrième. Aussitôt il s'élève des voix qui ajoutèrent : C'est monsieur votre père. Il fit mention de MM. Frenet père et fils, arrêtés à Strasbourg à cette occasion, et accusés d'avoir confié ce secret dans une lettre portée par un déserteur, ce qui fait regarder la chose comme ou fausse, ou exagérée, ou dénaturée.

Mesdames sont encore à Arnay-le-Duc. M. de Narbonne qu'on dit être en prison dans cette petite ville, a failli y être pendu, la commune l'ayant soupçonné, à son retour de Paris, de rapporter une fausse permission de sortir du royaume à Mesdames. Il est arrivé aujourd'hui de leur part un nouveau courrier, pour qu'elles puissent enfin continuer leur route, qui sera longue, si elle trouve souvent de pareils obstacles.

Un député bien pensant a assuré qu'enfin l'Assemblée nationale s'occupait à réprimer l'effervescence du peuple, dont les fureurs deviennent chaque jour plus sensibles. Ce matin il y avait au Palais-Royal des motions pour pendre le même homme dont hier on chantait les

louanges. C'est vraiment l'image de l'enfer que Paris, on peut lui appliquer ce que dit un Père de ces lieux de supplice : *Ubi nullus ordo sed sempiternus horror inhabitat.*

---

5 Février 1791.

Peut-on se dissimuler que cette constitution qu'on s'engage par serment à soutenir, n'est autre chose qu'une conjuration ouverte contre l'autel, le trône, toutes les vertus religieuses et morales même. Je ne taris pas sur ce sujet, parce que vraiment la seule idée d'un serment révolte lorsqu'on est déjà indigné du fond de la chose.

Il règne ici une grande fermentation et beaucoup de craintes ; mais c'est surtout dans Paris et pour Paris, qu'on est alarmé. La frayeur des troupes étrangères s'affaiblit ; on dit même assez généralement qu'elles ne sont point destinées

à entrer, et que le Brabant est leur unique objet. Les gens qu'on nomme aristocrates ne doivent pas se bercer dès espérances qu'on leur prête et qu'on leur suppose : voilà ce que j'ai entendu répéter encore aujourd'hui dans plus d'une bonne maison. D'un autre côté, le départ de Mesdames tantes, auquel le club des Jacobins a enfin consenti malgré les réclamations de la municipalité de Sèvres et de quelques sections de Paris, inspire des craintes. On ne sait que prévoir et qu'imaginer en détail, mais, en général, je vois qu'on augure et qu'on redoute quelque triste évènement. Toutes les imaginations sont rembrunies : on trouve Paris beaucoup plus agité et plus dangereux que l'année dernière. Le résultat de tout ce qui se dit est qu'on ignore totalement ce qui se fera au milieu des opérations de l'Assemblée, des élections de curés et d'évêques, en un mot, des progrès rapides que font chaque jour les nouveaux législateurs. On affirme qu'ils sont pénétrés de terreur; que M. Bailli surtout est dans les plus grandes agitations; que lui et M. de

Lafayette sont menacés ; on dit aussi que le clergé et la noblesse courent des risques. Il est un nombre de gens, au contraire, qui paraissent tranquilles et rassurés. Comment dans ce chaos démêler le vrai et vous instruire ?

L'expulsion des curés et l'intrusion des nouveaux occupe beaucoup ; l'évènement seul nous apprendra ceux qui auront accepté ou refusé. On a déjà nommé des évêques à Rouen; c'est un curé à Rouen, à Fréjus, etc., etc.; mais il faut attendre pour être sûr de ce qui est.

Les incendies de châteaux continuent en Bretagne. Celui de M. de Boishu étant attaqué ou plutôt menacé, ce gentilhomme envoya demander du secours à la ville de Lamballe. La municipalité ayant fait sa réquisition, un capitaine à la tête de cinquante dragons de Conti, se mit en marche. Les brigands, au lieu de répondre à l'officier, qui leur demandait ce qu'ils venaient de faire, tirèrent quelques coups de fusil sur la troupe, et cela à deux reprises. Aucun des soldats ne fut blessé par ces maladroits. Alors la troupe fit feu à son tour, tua onze bri-

gands, en sabra une vingtaine, en fit plusieurs prisonniers, et le reste se dissipa. Un détachement de Royal-Pologne en a fait de même dans le Quercy.

Vous aurez su l'aventure de madame de Constable, chanoinesse de Poussey, qui a failli être mise à la lanterne à Besançon, d'où l'on dit que trois cents gardes nationales l'ont emmenée prisonnière à Baume-les-Dames. Elle était accusée d'être en relation avec M. le comte d'Artois. Ce prince, que M. l'ambassadeur de Venise, avec qui je dînai chez le nonce, me dit, ces jours derniers, être à Venise, doit, selon les uns, aller à Vienne, et, selon d'autres, à Milan. M. le prince de Condé était sûrement en Suisse il y a quelque temps.

Depuis long-temps M. le maréchal de Broglie est à Trèves.

Si l'on en croit les bruits publics, bien des sermens ont été payés. Hier le curé de Saint-Sulpice m'assura que, dans son église, un fort de la halle, habillé en ecclésiastique, a prêté le sien.

On parle de huit millions portés en Alsace par les commissaires que l'Assemblée nationale vient d'y envoyer, à dessein de gagner, et cette province, et les princes même qui y réclament des droits; on ajoute, il est vrai, que cette province est en feu, et que jusqu'à présent lesdits commissaires n'y ont pas de succès; mais l'argent est une redoutable artillerie, plus puissante souvent que le bronze et l'airain.

M. le duc de Richelieu mourut hier chrétiennement.

M. de Bullières, député, qui faisait une excellente histoire de la révolution, est mort subitement, et fort regretté.

Les réparations qu'on fait à grande hâte au château de Vincennes intriguent fort.

J'aurais pu dès hier vous mander la division de la paroisse Saint-Sulpice en trois, par la séparation qu'on en fait. On en érige une aux Jacobins de la rue Saint-Dominique, qui consciencieusement la refusent, et une seconde à l'abbaye Saint-Germain, dont probablement aussi les Bénédictins ne voudront pas. Il va ré-

sulter de ce nouvel ordre, ou nouveau désordre, que, de trois paroisses, il n'y en aura pas une : l'intrusion des curés les anéantit.

Hier soir il fut décrété par la très pieuse Assemblée qu'aucun prêtre ne pourrait prêcher sans avoir prêté le serment. Le prédicateur de la cour n'est sûrement pas excepté ; et en conséquence, étant invinciblement decidé à ne jurer ni simplement, ni avec restriction quelconque, en un mot, à ne souiller en aucune manière, pas même par une légère apparence, sa conscience, son attachement inviolable à la foi, son véritable honneur, il n'étend ses regrets que sur le malheur des peuples, qui seront privés d'une instruction salutaire, et qui n'auront à entendre que les leçons empestées des orateurs impies et fougueux qui déshonorent les chaires chrétiennes.

Lorsqu'on a décrété que les prédicateurs feraient le serment, il s'est élevé une voix pour que les prêtres fussent obligés de le prêter, faute de quoi ils ne pourraient pas dire la messe : ce serait là un nouveau genre de persécution :

il est vrai que cette motion a été regardée comme un persiflage.

Il y a ou il y aura une députation de la municipalité de Paris au roi pour l'engager à s'opposer au départ de Mesdames. J'ai peine à le croire, quoique, de la part d'un sot et d'un énergumène, tout soit croyable; mais on l'assure, et l'on dit que les billets imprimés en font foi.

L'abbé Fauchet fit avant-hier dans l'église schismatique de Notre-Dame un sermon à sa manière, et dans le sens de la révolution, tendant à prouver que le peuple ne peut être heureux que sous un gouvernement démocratique. Ce sermon eut lieu à l'occasion de l'anniversaire du 4 février 1790, jour mémorable par le serment civique et la présence du feu monarque à l'Assemblée; on ajoute que le soir de ce même jour, c'est-à-dire avant-hier, ledit abbé Fauchet donna un bal à la *Bouche de fer*, ou cirque, qui est au milieu du Palais-Royal. On y invita les amis de la révolution, qui donnèrent chacun six francs, et il s'y trouva mâles et femelles. On prétend qu'il y

avait des *demoiselles* parmi ces dernières. Voilà bien évidemment la religion ramenée à sa beauté primitive, comme on ne cesse de nous le répéter : jugez, monsieur, d'après cet échantillon, de l'état de la capitale.

On parle encore du Brabant comme d'un pays sourdement agité par des mécontens qui cherchent à ranimer des feux mal éteints. Vingt mille hommes sont en marche pour grossir le nombre des troupes qui déjà y sont rassemblées; les pluies et les difficultés d'une longue route ont fort incommodé les soldats; l'armée paraît cependant en bon état.

On applaudit à la manière dont le fameux Mirabeau commande sa troupe, dont il était digne d'être président.

Le prince de Condé est à Stuttgard ; on croit le comte d'Artois parti pour Vienne.

11 Février 1791.

Les papiers publics, madame, ont pu vous apprendre la résolution fixe de Mesdames d'aller incessamment à Rome. Cette détermination, contrariée d'abord par des sections de Paris, le fut encore dimanche dernier par une adresse de la municipalité de cette ville au roi, tendant à ce qu'il s'opposât au départ des deux princesses. Le monarque, qui paraît avoir une réminiscence de son ancienne autorité, eut le courage de faire valoir d'un ton assez ferme la déclaration des droits de l'homme, qu'il rappela avoir sanctionnée. Or, en conséquence de la liberté qu'elle laisse à chaque particulier de vivre où il lui plaît, il conclut ne pouvoir empêcher Mesdames ses tantes de passer en Italie. Il s'agira à présent pour elles de disposer de leurs voitures, qu'on dit être arrêtées à Ver-

sailles par le peuple. Ainsi dans ce beau siècle de liberté il n'est pas jusqu'aux êtres inanimés qui ne subissent la loi de l'esclavage. On croit cependant que le voyage aura lieu, selon les uns, le 14 de ce mois, et selon d'autres, le 21.

La fermentation ne fait que s'accroître dans la capitale, où les esprits sont très échauffés. La diversité des clubs, leur animosité réciproque, la multitude et la variété des factions entretiennent les alarmes, et l'effet naturel qui en résulte est d'inviter les habitans qui peuvent vivre en pays étrangers à ne pas demeurer ici. Aussi les émigrations continuent, et si elles sont moins fréquentes, c'est qu'elles l'ont été prodigieusement jusqu'à ce jour.

Il y a peu de temps qu'il a été donné l'ordre de fabriquer un million de cartouches, ce qui semble annoncer qu'on prévoit bien des coups à tirer.

La persécution de l'Eglise va son train : on ne parle que de sermens, de destitutions d'évêques, et de curés remplacés par des intrus. Cette besogne, dont chaque jour de nouveaux

ouvrages démontrent très clairement l'illégitimité, ne laissera pas que d'être difficile: l'inconstance et la bizarrerie du peuple, qui d'abord lui font adopter tous les changemens, le rendent quelquefois subitement à ses premières idées; et il ne serait pas étonnant de voir rejeter honteusement d'une paroisse le même homme qu'une élection tumultueuse avait appelé à la gouverner.

On parle avec une sorte d'effroi des mouvemens de l'Alsace, qu'on dit fort considérables, et en vue de s'opposer aux décrets de l'Assemblée relatifs à l'Eglise et à ses ministres. *L'Ami du Roi* rapporta hier l'extrait d'une lettre écrite de Toulouse, qui exprime les mêmes dispositions de la part du peuple: les uns disaient en parlant des douze cents: « Ces b... là, » croient que nous voulons changer de religion, » ils nous prennent pour des huguenots; hé » bien, f...! qu'ils s'avisent de toucher à nos cu- » rés! » Un autre disait: « S'il y a quelque coquin » de prêtre qui s'avise de jurer, qu'il prenne » garde à lui; il faudra bien qu'il se rétracte,

»comme les curés de l'Assemblée. »La lettre ajoute qu'il y a eu des déclamations contre ceux qui ont ordonné, et contre ceux qui prêteront le nouveau serment. De tous côtés, l'on apprend ici le généreux refus que font dans les provinces le grand, le plus grand, et le très grand nombre des ecclésiatiques.

Je viens de lire une petite feuille, où l'on compare le serment prêté par le trop fameux cardinal de Loménie, archevêque de Sens, avec ce qu'il dit en 1765 à l'Assemblée du clergé : il s'éleva avec force contre la doctrine qu'il jure aujourd'hui de soutenir. Sa désertion le comble d'ignominie, et ne fait aucun tort aux vrais principes.

Une autre petite feuille très intéressante contient le parallèle de la doctrine de Marsile de Padoue, de Luther, de Calvin, et de quelques fameux jurisconsultes, avec la nouvelle constitution civile du clergé : le fond est clairement et évidemment le même que celui de ces faux docteurs, tous condamnés par l'Eglise. Ce rapprochement, que j'avais déjà vu, est frappant.

Jugez, madame, de la nature du serment que l'Assemblée exige, et de l'infâme lâcheté qu'il y aurait de le prêter. Fallût-il perdre la vie, il n'y a pas à délibérer. Il y a, de plus, dans les erreurs qu'on veut accréditer, le motif visible de l'impiété la plus ouverte et la plus furieuse, qui veut combattre et anéantir toute vérité; c'est aussi une protection bien caractérisée de Jésus-Christ sur son Église, que cette résistance des évêques et de la bien majeure partie du clergé du second ordre. J'ai eu occasion de voir plusieurs évêques, dont le sentiment et le langage m'ont singulièrement édifié. J'aime ce brillant réveil de la foi, et je le regarde comme un bienfait de Dieu, plus grand encore que ne le sont les maux qu'il permet; ceux-ci cependant sont incalculables, et je défie qu'on trace un tableau exactement ressemblant de l'état où nous sommes, des horreurs que nous voyons, et des affreuses suites que peut avoir l'infernale législation qui ensevelit toutes les bonnes lois. Espérons en la miséricorde de Dieu et en sa providence, et par-dessus tout attachons-nous

à lui plus fortement à mesure qu'on redouble d'acharnement pour nous en éloigner.

Les finances sont dans un état de plus en plus fâcheux. La banqueroute paraît décidément inévitable, et c'est de plus d'un député que je le tiens. Il en est surtout dont les lumières rendent cette prophétie plus effrayante. Nous vivoterons cette année, mais en 1792 on s'approchera du tombeau; ainsi le disent bien des gens. L'argent est singulièrement rare : les billets, à ce qu'on m'a dit, perdaient il y a quelques jours jusqu'à cinq, et six et demi pour cent.

Les nouvelles de ce soir sont, que les mouvemens de l'Alsace, et surtout la pétition de Colmar, dont parle la *Gazette de Paris*, et d'autres lieux qu'elle ne nomme pas, occupent fort l'Assemblée, qui ce matin a décidé que dans la journée quatre comités se réuniraient pour en délibérer. Les lettres d'Alsace ajoutent que les commissaires envoyés par l'Assemblée ont couru risque de leur vie, et l'on garantit ces faits comme certains.

Le restaurateur qui a fait le repas du ridicule et follement hérétique abbé Fauchet, a perdu quinze couverts d'argent à cette fête, où tout est insensé comme le héros.

Chantilly vient d'être dévasté par des brigands au nombre de huit ou neuf cents, qui, dit-on, avouent avoir été payés, et qui ajoutent qu'ils ont bien gagné leur argent! On n'a pas touché au château, mais les superbes jardins de Paris ont été entièrement ravagés.

Je me suis informé si les tribunaux nouvellement installés étaient déjà en fonctions, on m'a répondu négativement, à l'exception de quelques petits criminels honorés de la marque; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on n'entend plus parler de grands procès, de mémoires et de plaidoyers.

On ne connaît plus la réputation des avocats qu'au Manége; elle n'est pas brillante aux yeux du public.

Un homme venu de Bourbonne a dit aujourd'hui même qu'on y regrettait fort M. le curé, et qu'on ferait un mauvais parti, dans

cette ville à ceux qui l'ont dissuadé de faire le serment; on en jette le soupçon sur un marquis, et sur quelqu'un qui a vécu chez lui pendant plusieurs mois.

---

12 Février 1791.

Je reçois, madame, en ce moment l'attestation des inquiétudes que vous a causé mon prétendu silence; j'ignore entièrement quelle cause a empêché mes lettres de vous parvenir. Cet évènement va ralentir mon zèle à vous instruire des nouvelles, et puisque la poste n'est plus une voie sûre, vous n'aurez désormais que les gazettes. Il faut avouer que l'esclavage est bien dur, s'il s'étend jusque sur la liberté de la plume, tandis qu'on permet celle de la presse; rien n'est plus dégoûtant que de faire ce qu'on appelle de la bouillie pour les chats.

Mesdames tantes sont à Paris depuis hier; elles

arrivèrent le soir incognito, ayant été averties de la part du roi qu'il y avait un projet formé pour aller ce matin les chercher à Bellevue, et les amener dans la capitale. Les sentimens sont partagés sur leur voyage à Rome ; on croit cependant en général qu'il aura lieu. Le peuple est persuadé (et que ne lui persuade-t-on pas !) que ces dames emportent avec elles douze millions en or. Ces augustes princesses, qui n'ont fait que du bien, participent aux malheurs communs : il n'est pas un seul être qui en soit exempt.

Nous sommes inondés de pluie depuis trois mois, ce qui, joint à la tristesse dont partout on voit l'empreinte, me fait désirer les beaux jours du printemps, auquel nous ne touchons pas encore.

Si ma fortune me le permettait, j'irais les attendre hors du royaume, dans lequel je ne reviendrais pas, s'il m'était possible de vivre ailleurs. La perspective n'est pas agréable, et je ne compte pas toucher un sou de cette année; du reste, je prends mon parti, et soit par

nécessité, soit par convenance, je ne pense pas à changer de demeure, à moins qu'une circonstance imprévue ne m'y détermine.

Les gazettes sont remplies du courage que font éclater de toutes parts le grand nombre des vertueux ecclésiastiques qui refusent le serment; ceux qui l'ont exigé se sont trompés dans leur calcul. On élut à force des évêques et des curés: belle besogne!

17 Février 1791.

La lettre de madame, en date du 11 de ce mois, m'a remis la plume en main ; dès que mes lettres arrivent, je ne pense plus à les supprimer.

Il se répand, comme bien fondée, une anecdote singulière dont je vais vous faire part ; d'abord il faut vous souvenir que, lorsqu'un abbé fut et mourut empoisonné à Chambéry, il y a environ deux mois, il fut question d'une femme impliquée dans cette horrible histoire ; or voici à présent ce que j'ai entendu raconter. A Venise, où est madame de Polignac, et d'où M. le comte d'Artois est revenu à Turin, arriva une grande dame par sa naissance, et très séduisante, dit-on, par son esprit et sa figure. Aussitôt elle écrivit à madame de Polignac, lui disant que, comme elle, ses malheurs l'avaient

forcée à venir chercher un asile dans cette république. La correspondance avec madame de Polignac commença à devenir intéressante : des lettres, on en vint aux visites, aux conversations, aux liaisons, à l'amitié ; il fut conclu que ces deux dames se réuniraient dans le même hôtel. Bientôt la dame nouvellement débarquée fit bruit dans la ville par l'assemblage de ses qualités. Survient quelque temps après un membre du conseil des Dix de la république, qui, après s'être informé et assuré chez madame de Polignac que l'étrangère demeurait avec elle, demande à la voir. On la fait simplement inviter à descendre ; elle vient ; l'entretien est honnête ; mais il finit par prier cette dame de permettre que le membre du conseil ait l'honneur de l'accompagner chez elle pour y remplir la mission dont il est chargé. On va de concert dans l'appartement : alors l'envoyé du sénat déclare en termes doux et pacifiques qu'il lui est enjoint de faire une visite exacte des meubles ou choses appartenant à cette étrangère ; celle-ci en paraît surprise, mais y consent. On ouvre les armoi-

res, les tiroirs, les cassettes, et l'inspecteur paraît à peine y jeter un coup-d'œil; cela fait, et lorsque l'opération paraît terminée : « Madame, lui dit le monsieur, vous avez sûrement un nécessaire? » Cette première question fait naître quelque embarras. La dame hésite, balbutie; elle avoue, mais elle se plaint de cet excès de curiosité et de recherches. Le nécessaire est visité superficiellement; les gobelets, les petits ustensiles, sont à peine regardés, et aussitôt on le referme. « Un moment, madame, dit encore le visiteur; il y a un secret dans ce secrétaire, et une manière de l'ouvrir. » Oh! pour lors la dame éclate en murmures; elle allègue qu'il y a des papiers dont les secrets ne sont pas les siens, et cependant elle finit par tout soumettre aux regards du commissaire, qui n'a pas l'air d'y faire attention. « Enfin, monsieur, lui dit la dame, j'imagine que vous êtes satisfait; et à moins qu'il ne faille vider mes poches, je pense que vous n'avez plus de recherches à faire? — Encore une, madame, s'il vous plaît : nous n'avons vu qu'un secret dans votre secrétaire,

et il y en a un second qui dérobe à mes yeux trois boîtes dont il faut que je rende compte. »
Cette parole fut un coup de foudre; la pâleur, la crainte, la suprise, furent les avant-coureurs de la découverte. Le monsieur exigea que la dame elle-même mît la main sur l'endroit qu'il lui indiqua, et qui était effectivement le point du ressort : il fut mis en mouvement, et les trois boîtes furent aperçues. Aussitôt l'on fait chercher un malheureux chien : on ouvre une boîte à son nez, et à l'instant il tombe mort. Voilà, monsieur, le fait qu'on assure : on y ajoute que ladite dame, emprisonnée à Venise, a déjà beaucoup parlé, et que M. le comte d'Artois avait été averti depuis assez longtemps de se méfier d'une femme, que sans doute on lui avait désignée. Je me ressouviens qu'en apprenant l'affaire de Chambéry, où mourut l'abbé, on fit mention, dans le récit, d'une femme à qui l'on donna l'épithète de scélérate, mais je n'ai jamais rien su de plus. Il faudra voir si cette aventure, qu'on dit vraie, donnera quelque éclaircissement.

Nous vivons ici au milieu des horreurs qui rendent tout croyable ; on dit qu'il s'est fait des motions affreuses, jusqu'à proposer de délibérer si ce serait par le fer ou le poison qu'on se délivrerait de quatre à cinq individus qui gênent les opérations. Je ne m'étonne pas que ces excès aient servi à ramener des gens à la vérité et au bon ordre. Le célèbre Marmontel est entièrement converti, et paraît pieux comme un ange. Frappé, dit-on, des abominables suites d'une philosophie hideuse, il fait par ses regrets et par sa conduite chrétienne amende honorable à la vraie religion. Combien elle doit paraître aimable à la vue, et par la comparaison de sa monstrueuse rivale! Les motions continuent dans le même genre ; il ne s'agit de rien moins que d'égorger, et nommément les prêtres, désignés par le nom de *calotins*. Je regarde comme un prodige qu'il n'y en ait pas chaque jour quelques uns de massacrés : c'est à eux qu'on attribue tout ce qui déplaît aux amis de la constitution.

Le zèle que la Bretagne et l'Alsace, ainsi que

d'autres lieux de la France, témoignent pour la religion catholique, passe pour un soulèvement excité par les ecclésiastiques, et Paris retentit journellement de ces accusations.

On arrêta ces jours derniers une diligence qui portait trois à quatre cent mille francs pour le paiement des troupes. Cet envoi fut aussitôt travesti en manœuvre de contre-révolution de la part du clergé. D'autres ont été jusqu'à publier que Mesdames faisaient partir douze millions, et qu'elles ne quittaient la France que faussement persuadées par les prêtres que le royaume était menacé du schisme. On ne sait, au reste, que dire sur le départ des princesses; j'ai entendu qu'il aurait lieu et qu'il n'aurait pas lieu : cette dernière opinion est celle d'un homme qui doit être instruit, puisqu'il serait du voyage; c'est quelqu'un que j'ai été assez souvent voir à Versailles.

Il paraît sûr qu'avant de retourner à Turin, M. le comte d'Artois est allé à Vienne, où il a eu une longue conférence avec sa majesté impériale.

Les troubles d'Alsace ont fait ici très grand bruit, et l'on ne dit point encore s'ils sont apaisés. Il y a deux jours qu'on annonçait une fermentation de la même espèce dans la ville de Lyon. On parlait d'émeute, d'attroupement, de cocardes blanches. Je vous donne ces nouvelles avec le ton du doute et de l'incertitude parce que je n'en ai pas la preuve.

Depuis quelques jours on a affiché et j'ai lu imprimé sur du papier rouge aux coins des rues de Paris un avertissement. L'intitulé est celui-ci : *Correspondance Nationale;* les premiers mots sont : *Citoyens, la patrie et la liberté sont en danger.* En conséquence on invite à être sur ses gardes, à veiller, à épier les mouvemens du dedans et du dehors, à communiquer au bureau établi dans la rue de Condé les connaissances qu'on aura acquises. On prétend que c'est une nouvelle ruse du club des Jacobins pour éveiller le peuple et le tenir en haleine. Du reste, ce même club est vivement attaqué. Le club monarchique, qui chaque jour devient plus nombreux et plus hardi, la Bouche de fer,

les écrits même qui courent les rues, tout a l'air d'être dirigé contre ces Jacobites, dont l'excessive influence sur l'Assemblée nationale alarme et désole Paris et les provinces. C'est, dit-on, dans ce club que se préparent et se rédigent toutes les opérations des législateurs, de manière que les décrets sont déterminés avant qu'on en discute l'objet.

Les sermens et les jureurs sont toujours l'aliment des conversations ; le mépris, le blâme et une sorte d'horreur, suivent les apostats. Il ne faut pas cependant confondre avec ceux-ci les ecclésiastiques qui ont excepté les objets spirituels du serment qu'ils ont prêté. Ils ont eu tort ; je ne suis pas le seul à beaucoup près qui pense ainsi, et le serment purement civique est mauvais ; mais dès qu'ils n'ont pas juré contre les droits et les lois de l'Église, on ne peut pas leur imputer des sentimens schismatiques. Qu'est-ce qu'il y a de vraiment fâcheux pour eux, c'est 1° de passer pour avoir fait le serment pur et simple ; 2° c'est d'avoir juré de soutenir ce qui, dans l'ordre même temporel,

est contraire à la justice; 3° c'est d'avoir adhéré sans connaissance à une constitution que ceux même qui en ont formé le monstrueux assemblage, ne peuvent pas définir.

On parle d'un grand nombre de poignards saisis chez des couteliers de la rue du Bac. On les dit faits en forme de crucifix, de manière qu'un ressort mû au bas fait sortir le dard par l'extrémité d'en-haut. Si l'on en croit la rumeur, on en a déjà pris environ mille, et selon le langage du moment, ils sont destinés à être employés par les aristocrates. En supposant la vérité du fait, il serait plus vrai peut-être de dire qu'ils étaient préparés contre eux.

J'apprends tous les jours de nouveaux départs pour les pays étrangers, et je n'en suis pas surpris.

Les gazettes vous apprendront la pétition de trente-deux sections de Paris adressée à l'Assemblée nationale pour empêcher Mesdames tantes d'aller à Rome, malgré l'agrément du roi, et sa réponse à la municipalité.

On prétend que le prince de Condé, dont

l'absence et surtout la résidence chez des nations étrangères, inquiète un grand nombre de gens, a failli être livré à des ennemis entre les mains desquels il serait fâcheux de tomber. Ce n'est qu'un *on dit.*

Trois évêques de Bretagne sont mandés à la barre de l'Assemblée nationale, comme accusés d'avoir excité des troubles, précisément parce que, fidèles à leur conscience, ils se sont montrés dignes de l'épiscopat.

C'est le fils d'un bonnetier de Rouen qui est élu à l'archevêché de cette ville, et le fameux abbé Grégoire à l'évêché de Blois; ainsi des autres. Ah! combien on aurait à rire, s'il n'y avait pas tant de sujets de pleurer!

Des lettres de Chambéry disent qu'il y est arrivé nombre d'émissaires de la propagande, qui, avec de l'argent, ont engagé le peuple de cette ville à molester et huer les Français qui y sont réfugiés, et qu'on y avait besoin d'être secouru par les régimens du roi de Sardaigne, qui maintiennent l'ordre. De tout côté le mal

français cherche à se répandre ; c'est vraiment une peste.

Il s'agit en ce moment de l'hôtel des Invalides, dont la suppression pourra grossir le monceau de ruines au milieu desquelles nous sommes ; la question est ajournée à mardi prochain.

Le roi n'a point encore sanctionné le décret du serment exigé des prédicateurs, ce qui tient ceux-ci en suspens et peut les jeter dans un grand embarras, vu que le peuple peut sanctionner avec la lanterne ce qui ne l'a pas été par la plume. Cependant il n'est pas bien sûr que la constitution civile du clergé ait autant d'approbateurs parmi le peuple que la liberté ; il se borne à dire que les ecclésiastiques sont des entêtés, qu'ils veulent rattraper leurs biens et faire une contre-révolution. Il s'appuie sur sa propre décision, en affirmant dans son nouveau catéchisme que le serment n'est point contraire à la religion.

Je viens de lire la traduction littérale de la note présentée à la diète de Ratisbonne par le

corps électoral de l'empire, suivie de la seconde lettre de l'empereur, du 29 janvier. J'en extrais une ou deux phrases qui sont peu connues encore, surtout dans vos cantons ; les voici :

« Il paraît très important de considérer en quel nom et en quelle qualité les députés annoncés à Ratisbonne y comparaîtront. Seraient-ils envoyés par l'Assemblée dite nationale, il faudrait en ce cas réfléchir, avant tout, quelle conduite on aurait à tenir de la part de l'empire, pour ne pas reconnaître, *même tacitement*, la révolution arrivée dans la monarchie, et les pouvoirs *illicites* que ladite Assemblée nationale s'est arrogés. Si lesdits députés comparaissent au nom du roi, il s'agira d'examiner si, eu égard à des suites plus graves, l'on pourra recevoir les députés d'un roi *dépouillé de toute sa puissance*, et entrer en négociation avec un royaume dans lequel les limites du suprême pouvoir, *les droits de majesté*, et en général toute la forme du gouvernement, sont dans la plus grande confusion, où tout ce qui a été ci-devant légalement déterminé et reconnu par les

autres puissances est renversé ; où la nouvelle constitution, enfin, n'est encore ni achevée, ni par conséquent adoptée par les autres puissances. Des Etats de l'empire, patriotiquement intentionnés, auxquels le bien commun de l'empire tient tant soit peu à cœur, sauront juger par eux-mêmes combien ces considérations préliminaires sont importantes, et ne se dissimuleront vraisemblablement pas que c'est ici le cas de demander comment à l'aspect de la situation actuelle de la France, l'empire peut demeurer indifférent. »

Je voudrais pouvoir copier toute cette note, qui est de douze pages, mais la chose m'est impossible. Je veux cependant vous faire lire encore ceci : « Il faudra donc opter de deux choses l'une, ou la réintégration du roi de France en ses anciens pouvoirs, et qu'à cet effet des moyens efficaces soient employés, ou que l'on se pourvoie de nouveaux garans. » Il s'agit là de la paix de Westphalie.

Les politiques rejettent l'idée de la guerre et n'y croient pas, d'autres prétendent que c'est

par un effet même de la politique qu'on tient ce langage : vous choisirez.

Paris est toujours sourdement agité. MM. de Lafayette et Bailli ne sont pas, à ce qu'on prétend, sans inquiétude. Les brochures pleuvent journellement. Il faut bien de l'argent pour tout acheter, et bien du temps pour tout lire. Je vis d'emprunt à cet égard, et; sans bourse délier, j'ai de quoi me satisfaire.

On parle déjà d'excommunications lancées par quelques évêques contre les intrus. Tout est dans le chaos, et je ne puis prévoir quel sera le débrouillement.

Peu à peu les impôts vont s'établir. Il y a déjà un droit de patente qui consiste dans le prix d'une permission de vendre et de travailler, permission qui sera substituée aux maîtrises et aux jurandes, dont l'abolition et le remboursement sont ordonnés. Le prix de la patente sera proportionné aux loyers des maisons, boutiques ou appartemens occupés par les marchands, artistes, ouvriers, etc. C'est ainsi que l'explique *l'Ami du Roi*. Il observe qu'on

compte retirer de cet impôt douze millions, et qu'il en faut trente-huit pour rembourser les maîtrises, remboursement qui n'est peut-être que trop incertain. J'ai ouï dire déjà que ce décret d'hier ne plaît pas beaucoup au peuple, mais à moins que la grosseur des objets ne crève les yeux des Parisiens, ils ne voient rien.

---

19 Février 1791.

Je regrette, madame, de ne pouvoir vous transcrire en totalité une lettre de M. Burke à un aide-major des gardes de Sa Majesté Britannique, sur l'abbé Maury, et de M. de Mirabeau. Elle est pour le premier un monument de gloire, et, pour le second, l'humiliante proclamation de son ignominie. Il faut le lire pour se former une idée de l'énergie et en même temps de la solidité qui la caractérisent.

Il est dix heures et demie du soir, et j'entends crier sous mes fenêtres : *Violence excitée en Bretagne par le fanatisme.* Il s'agit du zèle que les peuples de cette province ont témoigné pour que les ecclésiastiques restassent fidèles à la religion, et de l'intérêt qu'ils ont marqué à ceux qui presque tous ont refusé de la trahir par le serment. C'est ainsi qu'on ne cesse d'armer la fureur stupide du peuple contre les prêtres. Vous en voyez les échantillons dans vos gazettes, et nous le voyons ici de plus près.

Un homme de marque a dit aujourd'hui comme une chose sûre, qu'hier, d'après le relevé fait des étrangers qui sont à Paris, il y en avait vingt-quatre mille de plus que le jour de la fédération du 14 juillet. Je ne sais pas l'explication de ce grand nombre, qu'on dit relatif à la multitude et à la diversité des partis qui divisent la capitale.

On assure que Mesdames tantes partent décidément lundi 21 ; demain, en fermant ma lettre, je vous dirai si la nouvelle subsiste.

Le prince évêque de Bâle est tourmenté dans

ses états par l'effervescence de son peuple, qui singe celui de France. Il a demandé du secours à l'empereur, en qualité de prince de l'empire. L'empereur le lui accorde, mais les Suisses du canton voisin refusent le passage sur leur territoire. Il est vrai, selon quelques uns, qu'ils promettent de rétablir l'ordre.

La saisie des poignards est vraie; mais, outre qu'ils sont en moindre quantité qu'on ne l'avait dit, on en sait la destination: c'est une commission venue de Bordeaux, et relative à la traite des nègres.

Des relations venues de Carpentras, par gens qui étaient sur les remparts pour défendre cette ville contre les sept mille brigands venus d'Avignon, et qui déjà avaient dévasté la ville de Cavailhon, portent que les sept mille exigeaient: 1° quinze cent mille francs pour payer les frais de cette guerre; 2° que les habitans vinssent déposer toutes leurs armes à la porte de la ville; 3° qu'on leur livrât quatre hommes pour être pendus. Sur ces affreuses demandes, les habitans, quoique dépourvus d'artillerie, se sont dé-

cidés à se défendre ; tout ce qui était en état de porter les armes s'est rendu sur les remparts. Comme les murs sont bons, on espérait soutenir l'attaque. Un beau matin la troupe ennemie a paru : elle s'est développée, et s'est mise en devoir de combattre. Le temps était calme et serein ; le canon a commencé à tirer ; au premier coup s'est élevé un vent du sud des plus violens; le ciel s'est chargé de nuages en un instant, et l'orage le plus terrible a éclaté. La pluie était abondante, et la grêle si terrible, que quelques assiégeans en ont été blessés; les canons, la poudre, tout a été tellement inondé, qu'il a fallu battre en retraite, et se retirer à la hâte. Comme dans le même temps les femmes, les vieillards, les enfans, allaient en procession à une chapelle de la Sainte-Vierge, dite *Notre-Dame de Santé*, à laquelle depuis le temps de la peste on a la plus grande confiance dans Carpentras, on lui attribue cette protection, et cette pieuse croyance est fondée.

Le maréchal-de-camp, de qui je tiens cette anecdote, me l'a garantie aujourd'hui : il m'a

cité des députés de Carpentras qui le disent hautement, et m'a ajouté qu'il avait dîné avec un abbé, dont le père, qui était lui-même avec un autre fils sur les murs, venait de lui envoyer un récit parfaitement le même; depuis cet évènement ladite ville est tranquille.

Des lettres de Chambéry ont confirmé l'histoire de la dame arrêtée à Venise, et elles disent qu'on a tout le fil de cette suite de manœuvres, parce que la prisonnière a beaucoup parlé, et croient que cette prétendue grande dame n'est qu'une *fille*, qui, pour mieux jouer son rôle, s'est décorée d'un grand nom, que même on ne cite pas.

M. l'archevêque de Paris vient de donner un second mandement pour motiver son refus du serment sur la constitution civile du clergé, et déclare intrus, usurpateur, schismatique, et sujet aux peines portées par les canons, tout évêque ou curé de la nouvelle fabrique.

A dater du premier mai prochain, les droits d'entrée de toutes les villes seront supprimés; cet avis a été adopté. Mais les impôts dont on

paraît nous décharger me font craindre ceux d'une autre espèce dont on nous accablera; car enfin il faut de l'argent, et il y aura bien des choses à remplacer, la gabelle, le tabac, etc. Aussi parle-t-on déjà de nouvelles impositions, que la crainte des murmures fait différer; on amuse le peuple, on le gagne pour entretenir en lui l'amour du nouveau régime, amour cependant qui diminue un peu dans ceux qui voient un peu plus loin que l'épaisse multitude, si facile à émouvoir et à séduire, et si difficile à détromper. On dit même qu'il est quelques individus moins éblouis qu'auparavant.

Mesdames partirent hier soir, voulant sans doute que leur départ ne se fît pas aux yeux du peuple! Cependant il en eut connaissance, et malgré toute la légitimité de cette conduite, des poissardes en grand nombre se mirent en marche pour Bellevue où étaient depuis peu de jours ces princesses. Il leur fut envoyé un page pour les prévenir; il alla en poste, et traversa la foule qui cheminait. On dit même qu'il courut des risques, et que son cheval eut un coup de sa-

bre. Il arriva; Mesdames hâtèrent leur départ, et la troupe tumultueuse ne vint que demi-heure après que les princesses eurent délogé. Ces malheureuses femmes des halles se soûlèrent à Bellevue, entrèrent dans les appartemens, se couchèrent dans les lits de Mesdames, et se montrèrent avec l'insolence digne d'un tel bataillon. Ce matin le roi a écrit à l'Assemblée nationale pour lui donner avis du voyage de Mesdames; et si tout n'était pas croyable aujourd'hui, croirait-on que le sieur Camus a osé faire la motion de punir ces augustes princesses, de ce que le roi leur donne sur sa liste civile.

La suppression des droits d'entrée fixée au 1^er^ mai a commencé dès hier, et l'on a déjà fait entrer des marchandises avec une franchise anticipée. Tout semble annoncer l'accélération de la banqueroute, qu'on regarde comme inévitable.

Je ne sais pourquoi l'on a doublé aujourd'hui les gardes au château et ailleurs; craindrait-on que Leurs Majestés n'aient aussi envie de s'expatrier? Ce serait une fausse alarme. La lettre pas-

torale de l'archevêque de Paris fait une vive sensation sur le côté gauche de l'Assemblée: on est allé chez l'imprimeur pour en saisir les exemplaires, parce qu'on en craint les effets; on n'a pu en prendre que quarante, mais il y en a environ dix mille de répandus. M. l'évêque de Clermont, dont la lettre est dans le même goût, reçut, il y a peu de jours, une lettre de l'oratorien nommé à son évêché. Cet intrus lui fait part de son élection en lui annonçant qu'il est prêt à lui rendre sa place lorsqu'il se sera mis en règle et qu'il se sera montré bon patriote en faisant le serment. Je vous garantis ce fait et le suivant. Un apothicaire du Mans, député à l'Assemblée, croyant que l'évêque de cette ville, que j'ai eu l'honneur de voir ces jours derniers, n'était pas, dans le moment encore, rendu au Manége, monte à la tribune pour y dénoncer au comité des recherches une lettre pastorale adressée aux électeurs du département. Aussitôt M. l'évêque du Mans se lève, interpelle par son nom ledit apothicaire, qui est le sien, et il lui dit: « Monsieur, il est inutile de

faire des perquisitions sur la lettre que vous dénoncer ! elle est de moi. Je suis le pasteur de mon peuple : j'ai et j'aurai toujours le droit de l'instruire, *quoi qu'en puissent dire tous les apothicaires de France.* » L'application de cette façon de parler triviale et assez usitée fit rire bien des gens, et engagea le dénonciateur à déguerpir promptement de la tribune après le mince succès de son expédition.

L'abbé Grégoire, que je vous ai mandé être élu à l'évêché de Blois, a eu l'honneur, ou plutôt l'opprobre, d'être nommé à quatre évêchés différens, nommément au Mans. Quelle somme de mérite dans un seul homme ! Quel curé que celui dont on peut extraire quatre évêques.

L'abbé Goutte, qui de dragon est devenu curé, est aussi évêque, ou d'Autun ou de Tarbes ; on varie sur le lieu ; mais sur quoi je ne puis varier, c'est sur l'idée que j'ai de ces opérations bizarres ; c'est vraiment une farce mêlée aux terreurs de la tragédie ; c'est le diable qui parodie, par de telles créations, l'œuvre admirable de l'institution de l'épiscopat. Ce n'est pas

qu'un excellent curé ne puisse devenir un bon évêque, mais les Grégoire et les Goutte, de jureurs métamorphosés en successeurs des apôtres, c'est une petite pièce composée par Lucifer. On a souvent réduit en abrégé plusieurs gros volumes, hé bien ! dans les deux dernières années, je retrouve le sommaire des crimes, des attentats, des absurdités et des ridicules de dix-huit siècles.

On disait ce soir dans une bonne maison que M. de Montmorin irait incessamment faire part à l'Assemblée nationale de la réponse des princes d'Allemagne, qui ne veulent point entendre aux indemnités, qui veulent absolument qu'on leur rende justice, faute de quoi ils entreprendront de se la faire.

M. le comte d'Artois n'est point encore de retour à Turin. Des lettres arrivées avant-hier de cette ville disaient seulement qu'on l'y attendait.

Si une motion faite au club des Jacobins réussit à l'Assemblée, on ne dira plus un chevalier de Saint-Louis, le terme est trop aristocrate;

on y substituera cet élégant titre : « *Militaire porte-croix.* » Hé bien ! avons-nous de l'esprit et de l'invention pour nos dix-huit francs par jour ! je vous en fais juge.

On parle de l'érection d'un nouveau club dont j'ignore la dénomination : nous en aurons beaucoup plus que nous n'avions de chapitres, et l'office n'en sera pas tout-à-fait le même.

J'ai omis de vous dire que Mesdames étaient si déterminées à partir, surtout madame Adélaïde, qu'elles ont dit ouvertement que si elles étaient arrêtées et ramenées à Paris, elles en repartiraient aussitôt, et que les obstacles multipliés qu'elles rencontreraient serviraient à manifester à toute l'Europe la liberté dont on jouit en France. On a voulu persuader au peuple qu'elles devaient considérablement ; c'est une fausseté : il est constaté qu'elles ont donné ordre à leur trésorier-général non seulement de tout payer, mais de continuer leurs œuvres de charité, qui même sont augmentées. Ce qui inquiète le plus le côté philosophe de l'Assemblée, c'est qu'on croit qu'elles quittent la France

par l'horreur qu'elles ont du schisme qui s'y introduit, et que ces messieurs, vrais loups mal masqués sous la peau de brebis, affectent de ne pas vouloir toucher à la religion, tandis qu'ils s'efforcent de la détruire. Il est certain d'ailleurs que cette expatriation des tantes du roi fera une impression fâcheuse pour les douze cents rois dont le règne tyrannique fait détester le royaume.

Je m'aperçois souvent que mes lettres sont plutôt remplies de petites anecdotes que de grandes nouvelles; mais ces dernières sont plus rares et se lisent dans les gazettes, que je ne veux pas copier. Il est d'ailleurs des détails qui quelquefois peuvent intéresser, et comme mes lettres sont le supplément des conversations, j'ai imaginé pouvoir suivre ma méthode. Si cependant elle devenait trop dispendieuse, je me le reprocherais : je veux vous amuser et non vous ruiner.

Ayez soin de me marquer de temps en temps si mes lettres vous arrivent exactement.

25 Février 1791.

N'aurons-nous donc jamais de tranquillité? Avant-hier, pour avoir témoigné des craintes sur l'état du roi, un homme faillit être pendu dans les Tuileries ! On le tira avec peine des mains des brigands, qui sont toujours ici en grand nombre. Ce même jour, fécond en émotions incendiaires occasionées par le départ de Mesdames, fut terminé par une scène dont le ridicule égale la violence. J'étais chez quelqu'un qui, effrayé pour moi, me força à prendre un domestique pour me reconduire, précaution inutile, parce que tout était fini dans mon canton.

Il était huit heures du soir lorsqu'une foule de quatre à cinq cents personnes vinrent tumultueusement au Luxembourg. On avait fait courir le bruit que Monsieur, frère du roi, qui y loge, méditait une fuite; que les voitures

étaient chargées, et que la nuit même il décamperait. La nouvelle était de toute fausseté ; n'importe, on arrive chez lui, on l'amène, ainsi que Madame, aux Tuileries avec une escorte à laquelle il ne manquait que des têtes sur des piques pour rappeler le 6 octobre. Des gens du peuple étaient aux deux portières de son carrosse ; des gens à cheval les précédaient ; des cris affreux se faisaient entendre. Lorsque ce convoi fut arrivé aux Tuileries, le roi dit à la troupe conductrice qu'il répondait que son frère ne s'en irait pas. Sur cette parole, on le ramena le même soir au Luxembourg, où il y a bonne garde pour empêcher l'évasion. Vous voyez, monsieur, que de toutes parts éclatent des preuves de liberté : celles du bonheur sont du même genre.

L'abbé Fauchet, dont l'extravagance est à son comble, a été nommé à l'évêché de Nevers. Si la France ne peut pas tomber en quenouille, son épiscopat prétendu tombe visiblement en démence.

Toulouse marque une opposition frappante

au serment exigé par les décrets. Le peuple a menacé de mettre en pièces les prêtres qui le feraient et la municipalité qui l'exigerait. Aussi, cette dernière n'a-t-elle pas même osé faire afficher le décret. A Coutance, sur cent vingt ecclésiastiques, pas un seul n'a prêté ce détestable serment. Cela met en fureur ceux qui l'ont prescrit, et en conséquence rien n'est épargné ici et ailleurs pour animer contre le clergé. On ne cesse de lui prêter les intentions les plus odieuses et de le représenter au peuple comme la source de tous les malheurs.

Jusqu'à présent les nouvelles de Mesdames n'annoncent pas qu'elles aient trouvé de grands obstacles sur leur route. Elles ont passé par Sens et s'y sont arrêtées pour aller au tombeau de leur frère, le feu vertueux dauphin. Elles y ont répandu des torrens de larmes, ce qui en a fait couler des yeux de tous les assistans. Cela fait, elles ont donné de grandes aumônes, et, pour première récompense, elles ont recueilli les plus abondantes et les plus éclatantes bénédictions.

La fabrique des évêques et des curés va grand train ; bientôt la France sera couverte d'intrus, et les peuples seront sans pasteurs. Ceux qui ont prêté le serment avec restriction seront bientôt dans l'embarras, car, ayant excepté de leur jurement ce qui regarde l'Eglise, ils ne pourront ni reconnaître l'évêque postiche que leur envoient les usurpateurs de l'autorité légitime, ni les restrictions ou extensions de paroisses, et il doit arriver qu'ils soient tourmentés de manière à se retirer. La persécution est complète : il n'y a que du courage, de la patience et des prières à lui opposer.

La multitude des étrangers est sensible. Les hôtels garnis regorgent, et l'on voit dans les rues des figures inconnues, à ce que disent bien des gens. D'autre part, une quantité d'hommes de tout âge et surtout jeunes s'expatrient. De là vient que l'Assemblée nationale s'occupe en ce moment des émigrans, qu'elle veut, dit-on, ou forcer à revenir, ou priver de leurs biens. Nouvelle preuve de l'usage qu'on peut faire des droits de l'homme.

Il n'y aura plus ni bancs particuliers, ni chapelles dans les églises. L'uniformité est la passion des législateurs qui nivèlent le moral du royaume, et réduisent tout à une superficie parfaitement plane ; il n'y aura de montagnes et de vallées qu'au physique. Tel est leur système, qu'on croit peu solide et peu durable. On les dit inquiets de certaines nouvelles que les bavards répandent, mais la peur la moins fondée agite les âmes faibles, et l'on en compte plus d'une dans les douze cents. Il n'est pas jusqu'à la sortie de l'escadre anglaise qui ne les mette en souci. On la dit supérieure à celle qu'ils envoient je ne sais où, et ils craignent la destination de sa rivale. Le célèbre Burke a fait une nouvelle lettre, plus ample que celle dont je vous ai parlé dans ma dernière, et en ce moment on la traduit.

On annonce deux nouveaux ouvrages contre le clergé et la noblesse : les plumes sont de concert avec les glaives.

Depuis hier grande rumeur. Je l'ai observé ce matin en traversant les Tuileries, où les

groupes étaient multipliés. J'ai été frappé du nombre de gens que j'ai vus, et cela m'a confirmé ce qu'on m'avait dit de la foule des étrangers. Du reste, on ne les croit pas venus à mauvais desseins, à en juger par la qualité de plusieurs d'entre eux.

J'avais appris avant ma course que Mesdames étaient arrêtées à Arnai-Duc. M. de Narbonne est venu en apporter la nouvelle, et M. de Montmorin en a fait part à l'Assemblée. Celle-ci en a renvoyé l'examen et la décision au pouvoir exécutif, et le roi a déclaré que ni lui ni l'Assemblée nationale n'avaient le droit de s'opposer à leur voyage. Quand le peuple a appris cette décision, il a paru fort mécontent, et au moment où je vous écris, il y a de grands mouvemens auprès de la demeure du roi. Paris m'a paru dans une très grande agitation. Les gardes nationales que j'ai rencontrées sur le Pont-Neuf, moi étant en voiture, marchaient très vite, et en général on a l'air d'éprouver une convulsion. On ne sait qu'augurer et que prévoir. Il peut se faire que nous soyons à la veille de quelque

trouble auquel tout paraît se disposer. Vous êtes fort heureux d'être éloigné de ce flux et reflux continus, dont je ne puis vous donner qu'une idée légère. Les motions font horreur. Imaginez ce qui peut arriver de plus fâcheux, à l'exception du meurtre ; c'est ce que l'on propose, et la place la plus élevée semble provoquer le désir d'en procurer la chute. La manière dont on traite les plus grands personnages ajoute à l'insulte. On a fait la marche du Luxembourg aux Tuileries à pas d'ambassadeur ; elle a duré cinquante-cinq minutes. Les femmes de chambre de Mesdames et leurs équipages sont retenus à Bellevue, et six chemises sont tout ce qu'elles ont dans des sacs de nuit avec autres nippes de cette nature. On a beau voir ce qui se passe, la raison répugne à le croire, et je n'imagine pas que dans les contes des fées on en ait jamais produit une assez méchante pour opérer autant de maux.

Paris est plein de familles ruinées. De grandes dames vont à pied, et la splendeur ancienne a presque totalement disparu. Je fermerai ma lettre

ce soir, et peut-être que demain avant qu'elle parte il y aura du neuf. Quelqu'un m'a paru douter du passage de Mesdames par la ville de Sens; on dit cependant, comme je vous l'ai mandé, que des lettres en font le détail.

Depuis une demi-heure j'apprends que le peuple veut qu'on fasse revenir Mesdames! qu'il y a une grande effervescence aux Tuileries, qu'on y fait amener des canons, outre ceux qui y sont toujours, qu'on a déployé le drapeau rouge! Je n'en sais pas davantage, si ce n'est qu'on criait obligeamment qu'il fallait exterminer tous les prêtres. J'espère, par amitié pour eux, que demain on aura changé d'avis. Ces sortes de menaces deviennent ordinaires, et l'on s'y accoutume.

On crie en ce moment sous mes fenêtres l'arrestation de Mesdames et ce qui a rapport à cette audace! Nous sommes assassinés journellement de ces cris, dont l'objet, le ton, l'insolence, sont un supplice.

Le bruit des dissensions, ou plutôt de la cruelle guerre qui commence en Languedoc

entre les catholiques et les protestans, se répand et s'accroît depuis quelques jours.

---

27 Février 1791.

Le grand tumulte de jeudi 24 se termina par la fermeté des gardes nationales, qui se montrèrent vraiment zélées pour le roi; elles étaient accourues en plus grand nombre qu'on ne les avait demandées, et on les fait monter à plus de dix mille. Outre cela, il s'était réuni dans la grande et immense pièce qui précède la chambre du roi au moins quatre à cinq cents gentilshommes; les autres avaient trouvé la grille fermée du côté des Tuileries et du Carrousel contre l'inondation des femmes et des brigands. On ne sait pas au juste combien étaient ces derniers. Ils criaient que le roi devait faire revenir Mesdames. M. le maire leur parlait avec une douceur très inefficace, car il fut menacé

par eux de la lanterne. M. de Lafayette, irrité de la mollesse des harangues du maire, lui dit : « F... monsieur, ma vie n'est rien, mais mon honneur m'est beaucoup ; votre f... municipalité peut sacrifier le sien, mais il faut que j'agisse. » Cela fut dit à haute et intelligible voix en présence du peuple. Alors le maire consentit qu'on employât la force ; et, sans tirer un coup, mais avec des bourrades, les factieux furent dissipés. Ce jour ne fut pas heureux pour M. Bailli. Etant monté chez le roi et le félicitant de ce que des moyens doux avaient tout calmé, le roi lui dit *qu'il était temps de ne pas confondre la faiblesse avec la douceur ;* propos remarquable à bien des égards. Les divers membres de la noblesse qui étaient dans les appartemens dirent, comme par acclamation, et cependant chacun en détail, au maire, que sa tête en répondrait. La paix étant rétablie, le roi vint témoigner une grande sensibilité aux gentilshommes, et leur dit qu'on n'avait rien à craindre quand on avait une pareille garde. Il chargea aussi M. de Lafayette de marquer à la garde nationale combien il était

satisfait et reconnaissant de leur conduite. On convient généralement que la soirée de ce jeudi fit vraiment reparaître le caractère français; que le roi avait un ascendant si marqué alors sur la multitude qui l'environnait, qu'on eût dit qu'il en était maître.

L'opinion est que le club jacobite perd journellement et sensiblement de son crédit et de sa force; et, à s'en tenir aux discours qu'on entend dans la société, ses influences seront peut-être moins funestes que par le passé. La reine, dit-on, avait jeudi un air radieux, charmée sans doute de voir l'intérêt public se réveiller enfin en faveur de la cour. Un évènement qui n'a à celui-ci aucun rapport, avait mis de l'humeur dans le peuple. Les forts de la halle venaient de perdre un procès qu'ils avaient avec un commissaire nommé Serant. Celui-ci, très honnête homme, avait perdu des droits sous l'ancien régime, et les forts de la halle voulaient qu'ils leur fussent restitués. Le commissaire a pleinement justifié l'usage qu'il en avait fait, et l'autorisation de l'ancien gouvernement de ces

droits revenait à M. de Crosère et à M. Lenoir. Le procès a été jugé, et les forts de la halle condamnés aux dépens. Ce jugement, trouvé fort juste par le public, a déplu aux perdans : ils ont fait tapage, et même encore hier, ce qui a fait dire que les nouveaux tribunaux en imposaient moins que les robes rouges. Voilà, depuis qu'ils sont établis, la première fois que j'en entends parler.

En ce moment, on crie un nouveau décret relatif aux juges de paix : il est, je crois, question de leur costume. On veut peut-être qu'ils soient aussi panachés.

Je me rappelle à l'instant que la séance de vendredi 25 de l'Assemblée nationale, a été singulièrement orageuse, et d'une indécence, à ce qu'on ajoute, plus forte que jamais. M. Barnave a dit que l'état actuel était en péril. Il s'y est agi de la famille, ou, comme on parle aujourd'hui, de la dynastie régnante; on cite un projet de décret touchant la liberté qu'elle peut avoir de voyager hors du royaume. Nous ne l'aurons que lundi ou mardi, si l'on croit ce qui

se débite en attendant. Les fonctionnaires publics, dont le roi et le premier, perdront leur place s'ils la quittent. L'héritier du trône sera obligé aussi à résidence, et en cas qu'il soit mineur par la mort de son prédécesseur, la mère du jeune prince et le premier prince du sang seront tenus à ne pas désemparer. Toutes ces idées sont venues à l'occasion du départ de Mesdames, lesquelles, par parenthèse, n'ont pas encore avec elles leurs femmes de chambres, retenues par le peuple : il y a du moins trois jours qu'elles n'étaient pas encore parties.

La fameuse Mademoiselle héroïque, qu'on dit être très au fait de la révolution et de ses circonstances, vient d'être arrêtée à Bruxelles avec beaucoup de papiers ; on l'a transférée ailleurs, et il y a apparence qu'elle donnera des lumières sur plusieurs objets.

M. le cardinal de Rohan a été empoisonné. En mangeant un morceau, il s'écria : « *Ah ! que cela est mauvais !* » Heureusement cette répugnance le fit vomir presque aussitôt et rejeter le poison. En ayant donné à un chien, il périt

dans peu de temps. Le cuisinier du cardinal est en prison, et comme ce n'est pas en France, il y aura plus de liberté pour la justice : les belles actions, comme vous voyez, madame, se multiplient.

Le petit journal fait mention du discours du roi à M. Bailli, le 24 de ce mois : on convient généralement que le monarque s'est montré ce jour-là avec une fermeté qui lui est peu ordinaire. Il a plus fait : il a parlé avec sensibilité et bonté ; enfin, pour tout vous dire, il y a eu une satisfaction générale.

Le Brabant, suivant la *Gazette de Leyde*, fait à l'empereur des demandes pour une nouvelle organisation des États des Pays-Bas ; et il les désire formés sur le modèle des États-Généraux de France, c'est-à-dire que si l'empereur n'y prenait pas garde, il pourrait laisser introduire dans ses provinces le mal français. Heureusement il peut s'éclairer par l'expérience de ses voisins, et il y a un grand nombre de troupes dans le pays ; d'ailleurs il paraît que la requête présentée à Léopold a singulièrement pour motif

la jalousie des deux partis qui ont été opposés l'un à l'autre dans les temps de trouble. Le général Bender n'a point quitté le Brabant, ou du moins il n'est point allé à Vienne. On disait, il y a quelques jours, qu'il était au Luxembourg. Je crois vraies les différentes anecdotes que je vous marque et que les gazettes ne vous disent pas.

On assure que toute négociation avec les princes allemands au sujet des indemnités est rompue, et que les trois commissaires envoyés en Alsace n'y ont pas eu le succès qu'ils désiraient.

M. l'évêque d'Autun, l'évêque de Babylone et l'évêque de Lydda, ont sacré jeudi matin l'abbé Expilli pour l'évêché de Quimper, et l'abbé de Marolles pour l'évêché de Soissons. Après le sacre, l'évêque d'Autun, dont les chevaux étaient prêts, est monté en voiture pour aller à Londres, où il porte son infamie. Les deux nouveaux évêques ont eu l'audace d'aller le lendemain chez le roi, et l'un d'eux lui a dit : « J'ai été nommé par le peuple, c'est un bon

choix que celui du peuple. » Il faut, madame, dans le temps où nous sommes, nous accoutumer à tout entendre, à tout voir, à tout souffrir.

Je rentre chez moi, et avec la confirmation de ce qui me fut dit hier; je vais ajouter un développement qui vient de témoins oculaires. Dans la séance de vendredi dernier, que je vous ai dit avoir été fort tumultueuse, on avait dit que le roi devait être emmaillotté par la loi; qu'il était le premier fonctionnaire public, que le dauphin était son suppléant, et autres choses de cette nature. Ces discours enflammèrent le zèle et l'éloquence de M. l'abbé Maury, de Cazalès et de d'Epréménil. Ce dernier ayant protesté qu'il était et serait toujours pour le roi, tout le côté droit s'est levé : la noblesse a mis l'épée à la main, et des cris de vive le roi! se sont fait entendre de toutes parts. Le côté gauche est resté confondu, les galeries dans la stupeur, sans dire mot; le président, M. Duport, a été menacé; et l'on prétend que si le côté enragé avait fait la grimace, c'en était fait de lui.

Le roi, ajoute-t-on, s'est acquis depuis trois jours bien des amis. La noblesse se réveille; elle lui est dévouée. Dès qu'on apprit jeudi que son château était menacé, l'Opéra, la Comédie Française et Italienne, la loge Olympique, où il y avait bal, tout fut déserté, et les appartemens des Tuileries remplis de gentilshommes, ayant chacun six coups à tirer. Le roi parcourut tous les rangs, parla à tout le monde, marqua qu'il sentait ce qu'on faisait pour lui, et par là il quadrupla sa force. Aussi le petit journal dit-il aujourd'hui dans une chanson sur l'air de Joconde :

Aux cartes dame Nation
Joue avec la noblesse ;
La noblesse est en grand guignon,
L'autre triche sans cesse.
Quoiqu'elle soit dans le malheur,
Pour elle je parie,
Il ne lui faut qu'un roi de cœur
Pour gagner la partie.

Le discours du roi à M. Bailli est plus surprenant que je ne l'avais dit. Il témoigne être

au bout de sa patience, et semble annoncer de la vigueur. Amen. Au sortir de chez le roi, où l'on dit qu'on voulait introduire quarante à cinquante femmes (des demoiselles de Saint-Honoré), ce qui fut empêché, un brigand se jeta sur un des chefs de la garde nationale, le terrassa, et se disposait à l'étrangler, lorsqu'un membre de la noblesse vint à son secours, le délivra, et somma M. le maire de le faire arrêter. Celui-ci dit qu'il allait prendre les ordres du roi. Le roi répondit: « Vous avez des lois, faites-les exécuter. » Finalement le coquin a été arrêté, à ce qu'on dit.

C'est le général Bender qui a fait emprisonner la Fameuse.

L'empoisonnement du cardinal de Rohan est très vrai; le prince son frère, qui est ici, l'a confirmé, et il n'est pas rassuré sur les suites relatives à sa santé. Le départ du jureur et sacreur d'Autun n'est pas si sûr. Il y a eu ce matin un nouveau sacre ou sacrilége à Notre-Dame; chaque jour voit éclore de nouvelles horreurs. Jamais on ne sent mieux le prix du soleil que

lorsqu'on est dans le sein des ténèbres au milieu des précipices ; c'est aussi lorsque dans l'aveuglement des passions on se voit entouré de crimes, qu'on apprécie les utiles beautés de la religion.

On est encore incertain sur le succès du voyage de Mesdames ; elles ont écrit, ou plutôt elles ont signé sans la lire, une lettre écrite au président de l'Assemblée, qu'elles terminent avec l'assurance de leur respect ; malgré le décret du 19 juin, cette formule a paru extraordinaire.

On dit qu'hier on a appris que le camp de Jalès était en mouvement, et l'on envisage avec frémissement les maux que peut occasioner une guerre plus que civile, si c'est une guerre de religion, ou pour mieux dire d'irréligion.

On doit, dit-on, s'occuper incessamment à l'Assemblée de la régence du royaume. Je n'entends pas que ce puisse être pour le moment présent, malgré l'audacieux délire qui a osé en faire mention dans quelque club particulier. C'est donc afin de faire des règlemens

pour l'avenir. On présage bien du bruit lors de ces discussions ; il y en eut beaucoup hier au sujet des émigrans, dont on fixera le sort demain ou après.

L'évêque de Soissons continue à donner les preuves du courage le plus héroïque. Sa doublure, car il n'a point de successeur, fut seulement installée de jeudi dernier, et déjà l'on a fait vider l'évêché à Soissons; on en a ôté les meubles, et le légitime prélat, retiré dans son séminaire, a reçu ordre d'en sortir et de s'éloigner; il a parlé avec une fermeté et une onction qui ont déconcerté les porteurs d'ordre. Il est toujours à Soissons.

Jeudi matin, après le sacre, une vieille femme du peuple ayant vu entrer dans l'Assemblée les deux nouveau-nés et bâtards de l'épiscopat, vit ensuite arriver M. l'évêque du Mans: «Ah! monseigneur, lui dit-elle, vous allez trouver deux nouveaux évêques; ils viennent d'être sacrés par un cocher de fiacre.» Le mot est certain; jugez de la vénération du peuple.

On a fait une pétition à l'Assemblée pour que

M. le grand-aumônier perde sa place : son crime est de n'avoir pas prêté le serment, de ne pas nommer un prédicateur qui ait juré, et de n'avoir pas présenté au roi les deux successeurs postiches des apôtres.

Il y a eu aujourd'hui grand monde à la cour. La reine l'a remarqué et l'a dit d'une manière obligeante qui a fait impression. Jeudi soir il y en avait plus encore ; l'intérêt qu'on a marqué à la cour paraît avoir produit un grand effet, et la reconnaissance de la cour en produit un aussi très visible ; les cœurs sont bien réchauffés, et vous seriez touchée des détails qu'une lettre ne peut contenir.

On ne peut plus sortir du royaume avec de l'argent. Madame la comtesse de la est partie pour Tournay avec quatre sacs de 1,200 francs ; on lui en a laissé un pour achever sa route, et retenu trois. Même accident est arrivé à madame la princesse de Cholais, qui vient de retourner en Suisse ; on lui a ôté 50 louis, ne les jugeant pas nécessaires à son voyage. C'est qu'on se plaint de ce que le numéraire sort de

France. Il faut donc y rester au milieu des dangers de toute espèce, ou aller mourir de faim ailleurs. Telle est la douce alternative que propose la sage humanité des douze cents.

Je laisse à la *Gazette de Paris* le soin de vous instruire du rapport et du jugement de l'affaire de Nîmes. Ils sont dans l'ordre du jour.

On a répandu, il y a quelques jours, que trente-six mille brigands épars dans Paris se proposent de piller les maisons, celles surtout où l'on peut soupçonner de l'argent ; on les dit armés de cannes à dard et autres instrumens propres à soutenir leur opération. Je mets cette frayeur au rang de celles qu'on procure aux enfans par de vieux contes sans vraisemblance.

J'oubliais que la blanchisseuse doit remettre chez le boulanger Mercier un petit paquet à votre adresse : il contient l'instruction pastorale de M. l'évêque de Boulogne, adoptée par un très grand nombre des évêques de France, au sujet de la constitution civile du clergé. Si cette érudition théologique ne vous amuse pas, elle pourra plaire et être utile à des ecclésiastiques

de votre connaissance, et je vous invite à ne pas la perdre, elle est vraiment estimable.

Prévenez madame Aloudon, en cas de fuite en pays étranger, de ce que je vous mande sur la difficulté bien réelle d'emporter avec soi du numéraire en grosse quantité.

6 Mars 1791.

La scène du 28 février qui se passa aux Tuileries a jeté dans la capitale une consternation dont on paraît très vivement et très tristement occupé. Je suis persuadé, madame, que ce récit aura fait sur vous une impression semblable. On n'apprend pas sans émotion que la noblesse entourant le roi ait été humiliée et avilie jusque dans son palais. Il existe une lettre imprimée de M. Villequier et de M. le marquis de Duras à M. de Lafayette, qui annonce, quoique d'une façon modérée, leur grand mécontentement. On y relève l'expression dont ce général s'est servi dans une proclamation à la garde nationale, qui qualifie de gens suspects quelques uns des gentilshommes qui se trouvaient dens la chambre du roi, sans les désigner. Il est une autre expression qu'on n'a pas goûtée davantage. Le général s'exprime ainsi en parlant

sans doute des gentilshommes de la chambre : *Les chefs de la domesticité du roi.* Vous sentez combien ce langage a dû déplaire ; aussi ai-je cru remarquer qu'il avait fort déplu, et que cette circonstance n'avait pas grossi le nombre des amis du général. Ce qui est certain, c'est que la journée du 28 a produit le plus mauvais effet. La noblesse en gémit, le peuple en triomphe, et l'on craint toujours plus quelque funeste explosion. Il m'a été dit aujourd'hui que cent sept passeports avaient été signés depuis lundi.

Paris devient chaque jour plus redoutable, et cependant, à en juger par ce que m'a dit, il y a vingt-quatre heures, un homme arrivé de Lyon par la diligence, on est peut-être ici plus tranquille qu'ailleurs. Il a néanmoins ajouté qu'on était si effrayé des agitations de la capitale, qu'il avait fait la route absolument seul ; qu'on lui avait dit à Lyon que personne ne demandait des places pour Paris, et il a fini par m'assurer que Lyon était depuis quelque temps d'une démocratie incroyable, après avoir été

d'un sentiment tout opposé. Cela me fait révoquer en doute l'invitation faite à Mesdames de France, dont on n'ose encore affirmer le départ d'Arnay-le-Duc. Il y aurait sur cet objet de trop longs et de trop tristes détails.

La ville d'Auch, à ce qu'on prétend, vient de se déclarer hautement et fortement pour son archevêque, qui s'est conduit de la manière la plus épiscopale et la plus courageuse. Elle veut absolument le conserver, et déclare qu'elle n'en recevra point d'autre. La milice nationale est pour lui, et tous ont juré de ne souffrir aucune atteinte à la religion catholique. Il est encore dans plusieurs endroits des fidèles qui lui sont attachés et qui ne veulent pas entendre parler du serment.

MM. de Lafayette et Bailli n'ont pas eu honte de faire demander aux religieuses de l'abbaye de Panthemone leur église pour le sacre d'un nouvel évêque, et leur réfectoire pour le repas. Ces dames ont opposé un refus formel, malgré le danger des circonstances.

Je ne sais que vous dire du Brabant; on dit

qu'il y a toujours du mouvement et de la fermentation, mais on n'articule rien de fixe; même incertitude sur le camp de Jalès, dont *l'Ami du Roi* regardait hier l'existence comme douteuse, après l'avoir annoncée deux jours auparavant. Il m'a été dit par plus d'une personne que des lettres particulières en faisaient mention, et qu'on ne différait que sur le nombre plus ou moins grand de troupes. On parle de l'Alsace sur le même ton, et les nouvelles sont telles, qu'on ne peut prudemment ni les garantir ni les rejeter.

Dans mes petites courses de la soirée, j'ai appris que le roi était dans son lit avec un peu de fièvre, mais sans danger.

Le véritable et respectable évêque de Vannes, mandé devant l'Assemblée nationale, ainsi que les évêques de Treguier et de Saint-Pol-de-Léon, est arrivé à Paris escorté par deux gardes nationaux. Celui de Saint-Pol-de-Léon s'est échappé de sa ville, sachant que le peuple voulait le défendre, et craignant qu'il n'y eût du sang répandu. Celui de Treguier n'a point en-

core paru. On fait actuellement le procès à l'évêque de Dole pour une cause qui l'honore. Un certain abbé Lamourette remplace monseigneur l'archevêque de Lyon ; j'ignore le nom de celui qui est nommé à Rennes. Dans le fond et à tous égards, ces noms sont très peu intéressans ; ils le deviendront pour l'histoire, qui perpétuera leur infamie en faisant les détails d'une persécution qui le dispute à celles que l'église a essuyées de la part des païens.

Madame la comtesse de Marsan se proposait d'aller bientôt aux environs de Bruxelles. Je ne sais si elle exécutera son dessein. D'après une lettre arrivée hier de cette ville, et dont j'ai entendu la lecture dans les derniers jours du mois passé, il s'est élevé un mouvement violent parmi le peuple, qui, après avoir insulté les gens tenant les états dans le lieu de leur assemblée, les a forcés d'en sortir, et même de la ville; quelques jours après, le tumulte a recommencé, et ce pays n'est pas tranquille. Quelques personnes croient que ces manœuvres sont moins dirigées contre le souverain que contre

les anciens états dont on veut réformer la composition. On va même jusqu'à dire que l'empereur n'est pas fâché de laisser faire cette besogne par le peuple, sans avoir l'air de s'en mêler.

On craint que demain 7, nous n'ayons aussi quelque agitation, parce que la garde nationale a ordre de se tenir prête. Cependant l'objet des discussions pour ce lundi n'a rien d'intéressant, et c'est au mercredi des Cendres qu'est renvoyé l'examen de ce qu'il faudra régler pour les émigrans. En attendant, on a affiché au coin des rues une proclamation du département, signée par M. de Larochefoucauld, président, et que j'ai lue. On y exhorte les habitans qui ont commencé la révolution par leur courage, à l'achever par leur soumission aux lois, et l'on convient qu'il est naturel qu'on cherche à quitter un pays où ne règne pas la tranquillité; cependant où l'on ne laisse sortir qu'avec beaucoup de difficulté, où l'on saisit le numéraire qu'on trouve sur les voyageurs après les avoir fouillés, et on remplace

ensuite cet argent par des assignats. Ainsi en est-il à l'égard de madame la comtesse de la Mark allant en Flandre.

Quelqu'un de ma connaissance, et très digne de foi, a écrit de Genève le détail des troubles qui ont agité cette république. La marche a été à peu près la même qu'en France, mais on y a été plus sage et plus heureux; la bourgeoisie s'est conduite de manière à apaiser les esprits, et elle n'a pas imité la folie d'Avignon en se donnant à la France. Je soupçonne que le projet était de l'y engager, ne fût-ce que pour mieux garnir le royaume de protestans. Il paraît clair que le but est d'étendre cette secte, de la rendre dominante, et d'écraser, autant que faire se pourra, la religion catholique.

Le nombre des maréchaux de France sera désormais fixé à six, et leur traitement, qui n'était que de douze mille livres, sera de trente.

Le *Journal de Paris* avait annoncé le 4 de ce mois que le roi avait donné à M. de Lafayette la surintendance de la domesticité de sa maison;

d'autres papiers avaient dit nettement des valets. Aujourd'hui le même journal annonce une réclamation de M. de Lafayette contre cette nouvelle, et il en promet l'explication dans une des feuilles suivantes.

On avait annoncé pour aujourd'hui la nomination du nouvel évêque de Paris (car le titre d'archevêque est supprimé), mais elle n'aura lieu que dimanche prochain. Messieurs les électeurs ont craint que leur ouvrage n'eût l'air d'une pièce de carnaval. Ils n'ont pas tort, et déjà l'on a dit, en parlant de la promenade faite à pied par les nouveaux évêques en rochet et en camail, qu'on les faisait courir comme le bœuf gras. Il est difficile de mêler plus d'absurdités et de ridicules aux manœuvres déplorables qui amènent le redoutable fléau du schisme. A propos de schisme, je vous crois assez instruite pour savoir que vous ne devez point reconnaître l'évêque intrus nommé depuis peu dans la partie du diocèse de Besançon, auquel vous appartenez toujours, pour ne lui demander ni en recevoir aucune permission, pour ne

communiquer jamais avec lui *in divinis*, cela veut dire dans les choses sacrées et relatives aux sacremens, au culte, pour regarder comme nuls ses ordonnances, ses dispenses, ses règlemens, etc. Tout reste pour la conscience dans le même état, malgré les suppressions et réunions de paroisses. Lisez M. l'évêque de Boulogne, vous en retirerez des lumières.

Je ne puis prévoir ce que je ferai. Je suis encore dans de profondes ténèbres, mais non sans une grande espérance d'un temps plus calme et plus heureux.

Vous vous intéressez au clergé, eh bien! vous saurez qu'on exige pour le payer, quoiqu'on ne le paye pas, un certificat de vie, l'extrait baptistaire, la copie légalisée de tous les titres de bénéfices, pension, etc., qu'il faut affranchir le tout en le mettant à la poste.

10 Mars 1791.

Monsieur, le plaisir que peuvent causer les nouvelles à des solitaires est sûrement bien tempéré par la nature des évènemens qu'ils apprennent. Mes dernières lettres n'étaient pas réjouissantes, et il m'en coûte toujours de prévoir, en vous écrivant, qu'il n'y aura de moment agréable que celui d'une impatiente curiosité qu'on satisfait, et auquel succède celui des plus tristes réflexions.

Je vous mandai, le 6 de ce mois, que le roi était légèrement indisposé. Aujourd'hui vous saurez qu'on craint pour lui une maladie grave. On disait mardi dernier que le danger n'existait pas, mais qu'il pourrait y en avoir. Depuis on a annoncé du mieux, mais ce mieux n'était pas encore le bon. Sa maladie est une fièvre catarrheuse avec des redoublemens et une toux considérable. A voir la structure de ce monarque,

on juge facilement qu'il y a place pour bien des humeurs ; et à suivre le cours de sa vie, on n'hésite pas à croire qu'il y a dans son âme bien des chagrins. Je ne suis pas éloigné de penser que la journée du 28 février, dont je vous ai dit un mot, a fait sur lui une impression profonde. L'insolente stupidité de quelques personnes du peuple ne rougit pas d'en accuser la noblesse ; mais celle-ci, nullement coupable et plus éclairée, sent combien ce qu'elle a éprouvé chez le roi a dû retentir au cœur du roi lui-même. J'ai remarqué qu'aucune des feuilles honnêtes et raisonnables n'a fait mention de cette hideuse aventure, et elles ont agi sagement, car il n'y aurait pas moyen de narrer un fait de cette espèce. Je vous en épargne les ridicules et honteux détails.

L'abbé Marolles, jadis curé de Saint-Quentin, et fait évêque de Soissons, non par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége, mais par la permission de la redoutable justice de Dieu et par l'impie audace de l'Assemblée, est allé dans son prétendu diocèse. La lettre qui

raconte son entrée, dit qu'il a commencé par se faire *décrotter;* qu'il est monté dans son palais, assez grand pour sa petite grandeur; que de soixante maisons honnêtes qui sont à Soissons, il n'en existe qu'une seule très révolutionnaire dont la porte ne lui soit pas fermée; au total, que ce prélat, soi-disant évêque diocésain, a dû être peu flatté de l'accueil qui lui a été fait. Il a trouvé pire dans le diocèse de Laon, dont on a joint une partie à celui de Soissons. Au sortir d'une église de religieuses qu'il venait d'entendre chanter au chœur, il s'est transporté au parloir pour visiter ses pieuses ouailles : elles lui ont fait dire qu'elles étaient toutes dans leur lit. Le bon ex-curé a pu se regarder comme une peste ambulante, puisqu'à son approche tout est frappé. Il a espéré qu'il serait plus heureux chez les frères des écoles chrétiennes, mais ceux-ci n'ont été ni plus curieux, ni plus honnêtes : ils ont fait répondre qu'ils étaient trop occupés pour le voir. Le tout frais monseigneur n'a pas pu se défendre alors d'un doute, qui n'en peut être un que pour lui, et il a dit :

« Je ne sais pas si j'ai bien fait d'accepter cette place. » Voilà le sort qui attend l'excroissance épiscopale qui forme la grande maladie du clergé de France. Mais il guérira : le zèle et la fermeté des véritables évêques attireront les secours de Dieu, et l'impudence sacrilége des pasteurs intrus ne pourra réussir qu'aux yeux de ce qu'il y a de plus déréglé parmi les hommes.

C'est l'évêque *in partibus* de Lydda qui a été choisi pour remplacer M. de La Luzerne. On écrit de Langres que les paysans, électeurs en très grand nombre, avaient mal lu ou mal entendu le nom de celui qu'ils devaient nommer. Aussi *l'Ami du Roi* ne doute pas qu'on ne leur eût fait élire, facilement, ou le *pieux Mirabeau, ou le catholique Barnave :* ce sont ses termes. Il présage une mauvaise réception à M. de Lydda.

Comme le décret qui exige le serment des prédicateurs n'est pas encore sanctionné, le très grand nombre de ceux qui devaient prêcher dans les paroisses commencèrent hier leurs sta-

tions ; celui de la cour n'aurait dû commencer la sienne que dimanche 13. Il a dû vous faire savoir qu'ayant vu deux fois M. le grand-aumônier, et notamment la semaine passée, il avait été dit que le roi s'attendait que le prédicateur ne jurerait pas, et qu'en conséquence il avait été ajouté qu'il n'y aurait point de sermon. Cette décision annonce que le monarque sentait l'inconvénient de prêcher contre le vœu de l'Assemblée, qui, par prédilection, aurait pu inquiéter par ses émissaires le prédicateur des Tuileries. Quant à moi, je l'en félicite, parce que, dans l'agitation où sont les esprits, il n'aurait fait aucun bien, et il pouvait se faire beaucoup de mal.

J'entends chaque jour des gentilshommes se plaindre de M. de Lafayette au sujet de la scène des Tuileries ; huit membres de la noblesse qui y furent arrêtés sont à l'Abbaye Saint-Germain. On parlait hier de lancer contre eux un décret de prise de corps, et même de les envoyer à Orléans, où l'on vient de créer un tribunal provisoire destiné à juger les crimes de lèze-

nation. Ce tribunal sera composé de quinze membres, dont quinze districts du voisinage d'Orléans fourniront chacun un juge. Du reste, ni le crime qu'ils doivent juger, ni la peine dont ils doivent le punir, ne sont énoncés ni connus; tout sera donc arbitraire. On prétend fonder le décret de prise de corps contre les huit prisonniers, parmi lesquels est un fils du malheureux M. Bertier, sur une ancienne loi du temps de Henri IV ou de Louis XIV, qui défend d'entrer chez le roi avec des armes. Je n'ai pas l'honneur d'être ou avocat, ou avoué, mais je crois qu'avec un peu de sens commun dans l'esprit, de droiture dans l'âme, et d'amour de la justice dans le cœur, on établirait démonstrativement la différence d'aller en armes chez le roi ou d'être admis chez lui, pour lui. Le règne de la raison et de l'équité s'est évanoui avec le trône de France. Il n'existe plus dans ce royaume dévasté que la calomnie et la violence ; pour être coupable, le crime n'est pas nécessaire, il ne faut qu'avoir un ennemi qui lui-même soit criminel.

On continue à régaler les riches du doux espoir de voir piller leurs hôtels ; on donne ce moyen comme le dernier essor, et en même temps comme le plus sûr appui pour achever et étayer la constitution. L'appât du gain excitera l'ardeur des brigands, auxquels on devra en très grande partie le brillant succès de la révolution. Elle vient de reproduire ses fureurs en Picardie, où même la marquise de La Mire a essuyé un choc affreux de la part des paysans, qui lui ont mis le pistolet sur la gorge et le sabre sur la tête, pour lui arracher des renonciations à ses droits, et des billets portant une promesse considérable d'argent.

J'ai appris que le roi était moins mal, mais qu'on n'était pas rassuré. On craint qu'il n'y ait de la malignité ou de la putridité dans sa fièvre : il a craché trois fois du sang.

Vous avez pu entendre dire ce qui court tout Paris depuis deux jours, et que je ne vous rapporte que d'après les bruits et les papiers publics On répand l'entrée, ou faite, ou prochaine, du prince de Condé en Alsace, selon les uns

avec six, et selon d'autres avec huit mille hommes. Si vous voulez ce que disent les politiques, ou la nouvelle est fausse, ou il y a un plan inconnu : cela paraît juste. Comme M. le marquis d'Autichamp est un des chefs à la suite du prince de Condé, on a fait arrêter il y a un ou deux jours son secrétaire, qui est à Paris, chez lequel on n'a rien trouvé. Les observations du *Postillon* (c'est le titre d'un imprimé qui tous les jours rend compte des séances de l'Assemblée nationale) disent aujourd'hui que le premier coup de canon tiré sur nos frontières sera le signal du pillage général de toutes les maisons des ci-devant nobles, et l'on ajoute dans le public qu'ils seront égorgés. Selon moi, ce sont des gens qui ont peur eux-mêmes, et qui veulent effrayer. Je ne puis rien vous garantir, si ce n'est que ces bruits sont fort répandus et qu'ils commencent à s'accréditer. Il y a sûrement des lettres particulières qui les autorisent ; il en est d'autres qui ont l'air de les infirmer. Celles de Nancy sembleraient préparer à croire ce qui se dit depuis plusieurs semaines. J'ai entendu

des choses relatives à ces assertions, mais vous savez que je ne crois plus si aisément depuis que j'ai été si souvent trompé. J'attends.

On m'a dit aussi que Mesdames avaient passé par Lyon, dont elles ont eu lieu d'être contentes, et on les croit hors de France et sur le point d'en sortir.

Madame la comtesse Jules de Rochechouart ayant demandé une audience à M. de Lafayette par intérêt pour le fils de M. Bertier, dont on la dit parente, le général est venu chez elle. «Ce n'est point, monsieur, lui a-t-elle dit, pour vous demander une grâce : je veux savoir seulement de vous si vous donnerez à M. Bertier le fils les mêmes juges qu'a eus son père.» Le général a été déconcerté de la question; il a repoussé l'accusation comme ne lui étant pas personnelle, et a parlé de quelqu'un dont il a mis en avant la faiblesse. « La faiblesse des uns, le sommeil des autres, a repris la dame, voilà, messieurs, ce que vous vous passez réciproquement. »

On dit les deux Lameth un peu déchus dans l'opinion publique et chez le peuple. On les

croit brouillés avec Mirabeau, et celui-ci passe pour s'être réclamé du côté opposé à celui dont il a été jusqu'ici. Je ne crois plus en ce genre que ce qui m'est démontré.

On n'est point revenu sur la loi des émigrans contre lesquels Mirabeau s'est élevé avec force, et l'on pense qu'il n'en sera plus question. Cedit seigneur vise, dit-on, au ministère, et promet la tranquillité dans Paris. Il a besoin de ce miracle pour établir sa réputation en genre pacifique. Dans le fait, c'est un homme bien extraordinaire dont on n'est pas tenté d'envier le mérite d'après l'usage de ses talens.

Je viens de lire une lettre de cinq pages d'une brochure in-12, de M. du Portail, ministre de la guerre à l'armée française. Elle a été singulièrement applaudie à l'Assemblée, qui en a ordonné l'impression. Je ne m'en étonne pas : il n'y a rien de si manifestement et si platement constitutionnel. Ce serait un excellent exotique pour tout aristocrate sensé. Cette lettre, écrite dans la circonstance, fortifie un peu la rumeur

publique sur la prochaine arrivée des troupes.

Aujourd'hui 10, la *Gazette de Paris* parle pour la première fois de la journée du 28 : ce qu'elle en dit justifie le silence de ceux qui n'ont pas osé en parler. Elle est énergique, et, dans le vrai, l'espèce d'excès dans lequel l'indignation la jette est pardonnable.

Je répondrai à madame sur son invitation à retourner chez elle. Je lui allèguerai les raisons pour et contre ; probablement la circonstance se réunira à mon amitié pour me fixer à la campagne ; mais je ne veux ni jureur, ni intrus. Il faut d'ailleurs essayer d'avoir des assignats.

13 Mars 1791.

Je vous sais très bon gré, madame, de l'offre que vous me faites d'aller chercher la tranquillité dans votre solitude avec un de mes amis. Je serais peu éloigné de prendre ce parti, s'il ne rencontrait pas des obstacles. Mais 1° cet ami, décidé à vivre à la campagne, n'est pas facile à trouver. 2° Le moment actuel de crise laisse prévoir bien des difficultés à la campagne, et même plus qu'ailleurs : je veux voir comment les choses pourront s'y arranger. 3° Les bonnes âmes de Paris désirent que les personnes qui ont le bonheur de n'être pas schismatiques ne disparaissent pas du milieu d'elles en même temps que l'unité de l'Eglise. Il est vrai que le secours est partout nécessaire dans ce malheureux temps, mais j'avoue qu'il l'est plus encore dans les villages, où l'embarras sera bien

grand. 4° J'ai ici un emploi qui, quoique sans exercice, ne me permet pas de m'éloigner avant le temps, pour qu'il soit dit qu'au premier signal j'en remplirais les fonctions. 5° J'ai des dettes fort exigibles, et en même temps très incertaines. Je dois me résigner au non-paiement, mais je ne veux pas pouvoir l'imputer à ma négligence, et je fais actuellement des demandes qui, étant peut-être inutiles, sont cependant nécessaires.

Paris, que les uns regardent comme le lieu le plus sûr, et qui paraît à d'autres pouvoir devenir le théâtre des plus affreux désordres, est vraiment fatigant. Les cris journaliers des vendeurs de poison imprimé, les tambours, assiègent les oreilles; les habits bleus, les cocardes, les médailles, blessent les yeux; les impostures, les horreurs qu'on attribue avec une stupide audace aux gens les plus vertueux, révoltent l'âme, et je vous félicite, malgré les dégoûts rustiques auxquels vous êtes exposée, de n'être pas témoin des scènes ridicules en tout genre qu'offre presque journellement la ca-

pitale. Je sais et j'ai vu ce qu'est une municipalité villageoise ; mais si vous étiez à même de voir une Assemblée nationale, et par-dessus tout le cortége déguenillé et nombreux qui en propage la terreur, vous applaudiriez à votre bonheur. Je ne sais pas comment vivent ici ceux qui ont la faculté de vivre ailleurs. Je dois, malgré cet exposé fidèle, vous assurer que ma santé est bonne, que je passe une partie de ma vie avec l'élite des gens vertueux et aimables qui nous restent, et qu'en totalité je connais des personnes beaucoup moins heureuses que moi.

Voici des jours superbes, et le printemps a devancé l'époque ordinaire de son arrivée. Depuis huit à dix jours, les rues sont pleines de maquereaux qui ne viennent dans les années communes qu'au milieu ou à la fin d'avril : y aurait-il eu aussi quelque révolution dans la mer ; quelque assemblée de crocodiles, de baleines, de monstres marins; aurait-elle jeté l'épouvante parmi les timides habitans des eaux?

Qu'ont-ils gagné en s'expatriant ? Ils ont été dévorés dans une terre étrangère. Il n'en est pas ainsi de nos réfugiés ; ils en sont quittes pour beaucoup d'ennui, et c'est en partie ce qui peut nous en ramener quelques uns.

Mesdames sont enfin hors de France ! Des lettres de Chambéry bien sûres l'ont annoncé : elles y ont été reçues, par ordre du roi de Sardaigne, comme il convenait de recevoir les filles et les tantes de deux feu rois ; elles n'ont fait que passer à Lyon, où l'on dit qu'elles ont été fêtées à leur passage. Elles sont arrivées bien portantes, mais bien fatiguées. Leur sortie a été une victoire remportée sur le club des Jacobins.

L'élection du nouvel évêque de Strasbourg a été faite par les luthériens. Il est douteux s'il y a eu quelques catholiques parmi les électeurs. Trois cents des vrais fidèles sortirent de l'Assemblée à la suite d'un paysan honnête et éclairé qui déclara, pour l'acquit de sa conscience, qu'ayant un évêque légitime, celui qu'on nom-

merait serait schismatique ; qu'il ne pouvait ni ne voulait y consentir. Cela dit, il se retira. Après l'élection, les catholiques et surtout les différens corps de la ville auxquels on l'annonça, refusèrent de le reconnaître : ils l'ont délégué et abandonné aux luthériens dont il est l'ouvrage.

A Nîmes, ce sont aussi les calvinistes presque seuls qui ont nommé l'évêque de cette ville. Le choix est tombé sur un du Mouchet, recteur de l'université de Paris, qui s'est déshonoré, et qui a vainement essayé de faire part de sa honte à l'université par la prestation du serment. Ce M. du Mouchet n'était pas plus connu à Nîmes, que M. de Lydda à Langres, et M. Lamourette à Lyon, où respectivement ils ont obtenu le siége épiscopal, qui, comme je l'espère, ne les empêchera pas de siéger par terre. Peut-il être plus évident que l'Assemblée dispose de tout dans le royaume ; qu'elle fait mouvoir par une baguette dont l'or fait l'enchantement, cette multitude d'êtres imbéciles

qu'elle a rendus ses esclaves sous l'insidieux prétexte de la liberté?

L'Ami du Roi nous annonçait hier que tout se pacifiait à Bruxelles, dont on attribue ici les mouvemens à une politique de l'empereur, et il ajoutait qu'on venait d'y arrêter douze Français occupés à débaucher les troupes impériales; ils étaient munis d'une somme qu'on fait monter à vingt-cinq millions, lesquels ont été saisis.

Depuis plus de quinze jours on nous fait espérer la prochaine arrivée de la réponse du pape sur les affaires présentes, et nous l'attendons encore. En attendant, le schisme étend ses ravages, les évêques intrus se multiplient, les profanations ravagent le lieu saint. Heureusement la nature des élections est une espèce d'antidote aux maux qu'elles causent, et le choix des sujets vérifie ce qui a été dit, je crois, par le petit Gauthier. Il prétendait que l'Assemblée nationale avait mis au creuset le clergé de France, et qu'il ne lui en était resté que la crasse. Cette dernière expression n'est pas sans fondement.

Si ce qu'on dit des dames de Troyes dans un ouvrage que j'ai lu est vrai, leur conduite est belle et touchante : au moment où a été rendu le décret qui ordonne le serment, elles ont renoncé au jeu, aux spectacles, pour en employer l'argent à soulager les ecclésiastiques que leur fidélité rend pauvres. Il y a dans différentes villes de province nombre de traits à peu près semblables.

Si j'étais avec vous, je ne sortirais pas de l'enceinte de votre habitation. Vos chiens, vos lapins, vos poules, vos pigeons, vos cochons même, fixeraient mes amusemens.

Ne tardez pas à vous munir de toutes les permissions de chapelle et autres dont vous pourriez avoir besoin auprès d'un grand-vicaire de M. l'archevêque de Besançon; l'ancien s'entend, et non de ce petit bossu de Seguin que j'ai vu enfant, et dont les parens sont vraiment respectables.

On dit le roi hors de danger et sans fièvre. Les huit prisonniers arrêtés le 28 aux Tuileries sortiront demain de prison, s'ils n'en sont pas sortis ce soir. Les difficultés qu'a éprouvées

leur délivrance font horreur lorsqu'on les compare à l'absolution prononcée sur les rebelles de Nancy, sur les brigands de Toulon, les assassins de Nîmes, sur les parricides des 5 et 6 octobre. Je suis encore ému de ce qu'en dit *l'Ami du Roi*, avec tant de force et de raison.

L'évêque de Lydda vole de siége en siége: il vient d'être nommé à celui de Paris; c'est la nouvelle du jour. Il y a apparence que la capitale fixera ce prélat, auquel s'adresseront les postulans de mitres, bien plus dignes d'être simplement crossés. La rétractation du curé du Choisy-le-Roi, nommé à l'archevêché de Rouen, est certaine. Ce pauvre homme, dont on détaille les séductions, fait pitié. C'est la crainte de la lanterne qui l'avait décidé, et aujourd'hui moins effrayé, il renonce formellement.

Après avoir quitté Lyon, Mesdames ont été accablées d'injures jusqu'à l'entrée de la Savoie. Alors, saluées par une artillerie majestueuse, escortées par de superbes régimens, elles se sont retrouvées princesses, et le regret de quitter la France n'a pas dû en sortir

avec elles. Quelle nation ! quelle nation ! Sublime philosophie, vois tes œuvres, et ose encore vanter tes leçons !

Avant-hier les assignats perdaient six et demi pour cent.

M. de Montenon a lu ce matin à l'Assemblée une lettre qui dit que tout va s'arranger avec les princes d'Allemagne. J'ai entendu fortement contester la vérité de cette nouvelle du ministre.

---

16 Mars 1791.

Vos commissions, madame, toujours intéressantes pour moi, le deviennent à un nouveau titre lorsque votre zèle pour la religion et ses dignes ministres vous engage à me les donner. J'avais prévenu vos désirs à l'égard de M. le curé de Bourbonne, qui sûrement sera secouru. J'ai parlé aussi en faveur du très respectable auteur des écrits que vous m'avez envoyés. Si le besoin de ce dernier était pressant, marquez-le-moi. Instruisez-moi aussi de la *situation* du digne et vertueux curé de Bourbonne. Ce dernier a un titre spécial aux soins de la dame charitable, puisqu'elle le connaît. Mais j'ai promesse qu'on aidera l'un et l'autre. On veut seulement, ce qui me paraît sage, ne donner que lorsque la chose est nécessaire, afin de pouvoir soulager

plusieurs. On veut aussi que vous ayez l'air de faire remettre ce secours avec un secret qui laisse ignorer d'où il vient. Ce désir est très louable dans la personne dont la main se cache, mais je ne vous ferai pas un cas de conscience de laisser entrevoir la bienfaitrice; l'embarras sera de vous faire parvenir l'argent. Si les assignats ne perdaient rien ou perdaient peu, la chose serait plus aisée. Voyez, examinez, consultez monsieur votre mari, et marquez-moi les résultats. En attendant, si les besoins du pasteur étaient urgens, vous pouvez lui faire parvenir par emprunt ou par vous-même, quatre louis, que du premier mot la dame m'a promis. Elle est ici surchargée par le nombre.

Nous voici dans de nouveaux momens de crise. Demain, à ce qu'on dit, le nouvel *anti-archevêque* de Paris est proclamé. On annonce même une illumination ; la mienne ne me ruinera pas. Il est vrai que pour en pallier l'impie ou le ridicule, on croit qu'on prétextera la convalescence du roi, qui en effet est bien. Dimanche doit se faire l'installation des *anti-*

curés. Toutes ces opérations échauffent les têtes et font craindre quelque tapage.

J'ai lu ce soir une proclamation du département de Soissons qui fait horreur : c'est le tocsin le plus marqué et le plus furieux contre les prêtres, à l'occasion du véritable et vénérable évêque de cette ville, comparable aux Hilaire et aux Ambroise. Le curé apostat qui a usurpé non sa juridiction, mais sa place et son palais, recueille déjà de la part du public les hommages que mérite son infâme intrusion. Il en sera de même partout. J'entends donner des ordres aux suisses des grandes maisons et consigner aux portes, et l'évêque postiche de Paris, et les soi-disant curés ; mais le peuple est si égaré, il est en même temps si bête, si bête, si bête, qu'il n'y a pas d'expression qui en rende la stupidité.

Hier soir l'Assemblée nationale a prolongé sa séance jusqu'à minuit et demi pour y faire la cruelle opération qui ôte plus d'un million de rente à M. le prince de Condé, en déclarant que le Clermontois, qui avait été au grand Condé,

et dont la donation a été confirmée par des traités de paix, notamment celui des Pyrénées, appartenait à la nation.

Ce matin les Tuileries retentissaient des cris de l'indignation publique : on dit que tout le monde était révolté. Pour consolation, l'on annonce que les quatre millions que demande le duc d'Orléans lui seront donnés. Non, madame, il n'y a pas d'exemple d'une audace, d'une injustice, d'une extravagance de ce genre. On se regarde, on est dans une stupeur qui paralyse la langue, à mesure que l'improbation est plus vive. On ne saurait croire ce qu'on apprend, et chaque jour on apprend, sans compter ce qu'on apprendra.

On dit l'impôt décrété, mais on n'a pas encore une idée bien nette de ce décret. J'ai ouï dire seulement en passant que les propriétaires seraient autorisés à réclamer si leurs impositions excédaient le cinquième de leur revenu franc. Si cela est vrai, vous saurez à quoi vous en tenir lorsque la chose sera constatée.

Vous verrez dans la *Gazette de Paris* la réu-

nion des tribunaux dans le palais pour juger les criminels détenus dans les prisons. On en porte le nombre à dix-huit cents, et M. Duport dit ces jours derniers à l'Assemblée qu'il avait connaissance d'une coalition de trente à quarante mille brigands dont le dessein était d'exercer leur métier dans Paris. Voilà sûrement le club le plus nombreux, mais je crois celui des Jacobins beaucoup plus redoutable. Il agite, il ravage tout le royaume.

La paroisse de Saint-Sulpice est divisée en trois, les églises de l'Abbaye et des Jacobins de la rue Saint-Dominique ont chacune un nouveau curé. Autrefois il n'y avait que la foire de Saint Germain, à présent il y a foire de mitres, foire d'intrus, foire de jureurs, et le tout vient de la grande foire d'impies dont Paris est inondé. Il est vrai que les malheurs de l'Eglise en réveillent les enfans, et ma lettre serait longue si je vous détaillais les vertus que font éclore parmi eux les ministres du diable.

L'évêque de Lydda a été proclamé ce matin et installé à Notre-Dame avec grande pompe et

au grand scandale de tous les gens de bien. Ce même évêque apostat opina, le 1^er^ de juin de l'année dernière, que la constitution du clergé faite par l'Assemblée est opposée aux principes et aux lois de l'Eglise, tellement qu'on ne peut la mettre en pratique sans blesser sa conscience. Il cita le concile de Trente, il déclara qu'il fallait recourir à l'autorité spirituelle. Il fit imprimer son opinion que j'ai lue aujourd'hui même. Mais la vue et le désir d'un faux épiscopat ont fait dans son âme une révolution dont il veut le profit au prix de la honte, de l'ignominie et du salut. Ce monstrueux prélat, que M. l'évêque de Bâle, dont il était grand-vicaire, a interdit il y a deux mois pour avoir prêté le serment, part demain pour aller chercher à Sens une institution canonique que le cardinal jureur ne peut pas lui donner. La première démarche qu'il fit après son élection fut d'aller au club des Jacobins lui faire ses remerciemens. Ses discours ont été aussi plats que sa conduite est scandaleuse. Cependant il y a aujourd'hui illumination, soi-disant pour le roi, et dimanche

on recommencera sous le même prétexte. Il eût été mieux d'étendre un crêpe sur la porte des églises et de revêtir de noir et de pleureuses tous les catholiques.

Un député m'a dit cet après-midi que l'on paierait le sixième de son revenu franc. Le décret venait d'être rendu.

L'affaire du prince de Condé fait toujours grand bruit. On réduit seulement sa perte à six cent mille livres, et en tout, vu ce qu'il perd d'ailleurs, à un million.

Il est très certain que Mesdames sont parties de Chambéry jeudi dernier. M. le comte d'Artois, qui est de retour à Turin, a dû venir au-devant d'elles.

Il est onze heures du soir, et j'entends crier des horreurs fabuleuses sous mes fenêtres. On parle de poignards envoyés ici par des étrangers pour massacrer la garde nationale, et ensuite enlever le roi. On veut effrayer le peuple en lui persuadant qu'il y a un rassemblement de troupes en Alsace; on crie aussi le jugement du curé condamné à faire amende honorable, comme

le dit la *Gazette de Paris*. L'objet est de nourrir une fermentation et des frayeurs qui, quoique imaginaires, échauffent toutes les têtes. Croiriez-vous qu'on a poussé la scélératesse jusqu'à faire graver la forme d'un poignard à trois lames, qui n'existe point, et à insinuer au peuple qu'on l'a trouvé, le 28, dans les poches des gentilshommes réunis chez le roi. Ah ! madame, qu'il ferait bon être sourd au milieu des clameurs dont journellement sont déchirées les oreilles !

Disons des choses plus gaies; un petit journal s'exprime ainsi : « On mande de Soissons que le nouvel évêque, M. Marolles, vient de renvoyer son cousin-germain, ci-devant suisse du palais épiscopal, cet emploi devenant inutile par le parti qu'a pris monseigneur de n'y entrer que par la fausse porte. »

Une bouchère de Clermont, menacée de la mise en prison pour ne pas vouloir approuver le serment : « Vous me feriez bien de l'honneur, répondit-elle, je me croirais un moment reine de France. » Vous voyez qu'il y a ici des gens qui rient de tout et qui entremêlent la plaisanterie

à des choses très déplaisantes. On se lasse de toujours pleurer.

- Les vols sont sans nombre ! on a volé encore cette nuit Saint-Etienne-du-Mont. On prétend que dans mon voisinage il y a un repaire de ces brigands.

- Les curés jureurs sont dans un grand embarras ; plusieurs ne veulent pas reconnaître l'évêque intrus ; cela les effraie plus que le serment. Ils sont dans une position très fâcheuse. D'un côté, l'Eglise et leur conscience qui les accuse ; de l'autre, l'Assemblée nationale qui les regardera comme parjures et perturbateurs du repos public s'ils n'adoptent pas la constitution. Il n'est rien de tel que d'aller droit, ce n'est que par cette route qu'on arrive à l'honneur et à la paix de l'âme.

Adieu, madame. Mettez-vous dans l'esprit que Dieu seul peut consoler ceux qui souffrent, et laissez à la Providence le choix des moyens ; je ne vois de sûrs que ceux qu'il voudra employer.

20 Mars 1791.

Il est de toute certitude que le pape vient d'adresser un bref au cardinal-archevêque de Sens, et qu'il lui dit d'une manière paternelle et forte qu'il lui accorde du temps pour se reconnaître, et que s'il ne rétracte pas son serment, il lui fera faire son procès pour le dépouiller de la pourpre. Tout Paris affirme cette nouvelle; depuis avant-hier et aujourd'hui, ou plutôt hier, elle a été consignée dans *l'Ami du Roi*.

La *Gazette de Paris* vous développera l'affaire du prince de Condé, dont l'injuste et révoltante décision excite une réclamation générale.

L'élection et la proclamation du nouvel évêque de Paris fait une sensation peu favorable pour lui chez tous les gens, non seulement

religieux, mais honnêtes. On assure que parmi les curés jureurs il en est peu qui veuillent le reconnaître, et les voilà par conséquent dans l'embarras que vous avez raisonnablement prévu. Chaque jour nous voyons se multiplier les désordres et les ridicules de la nouvelle constitution dont le tissu ne présente que des inconvéniens, des absurdités et des impiétés. Il paraît impossible qu'une si détestable besogne se soutienne, et ce qu'elle a de plus raisonnable contre elle, c'est elle-même. Il faut que les remplacemens des prêtres fidèles à l'Eglise éprouvent bien des difficultés, puisqu'avant-hier on a prolongé de nouveau par un décret la permission qu'avaient les fonctionnaires publics non jureurs de continuer leurs fonctions. Presque tous les prédicateurs exercent les leur pendant le carême. Il n'y a guère que celui de la cour qui soit muet pour des raisons particulières et très solides. Ceux qui s'intéressent à lui en sont bien aises, et ils le félicitent de pouvoir échapper au danger de la circonstance. Quelques personnes l'ont blâmé, parce qu'il avait

son secret qu'il a pu enfin déclarer pour sa justification, et qui l'a rendue complète. Il est très vrai que certains bruits sur son compte ont été généralement répandus, mais il ne l'est pas moins qu'ils n'ont aucun fondement.

Je ne serais pas éloigné de me rapprocher de vous, mais j'envisage dans votre séjour, de la part des habitans, des dispositions qui me dégoûtent, et je ne sais pas si je jouirais de la tranquillité qui est le grand objet de mes désirs. Pour ce moment, elle est plus à la campagne qu'à Paris, mais il y a aussi à Paris bien plus de ressources contre les insurrections; ce qui, indépendamment de mon amitié pour vous et pour madame, pourra me déterminer, ce sera la soustraction de mon revenu, car comment vivre dans une ville sans un sou? Les gens de mon état ne touchent absolument rien: il faut donc attendre et voir.

Un député m'annonça avant-hier un projet désastreux sur la pêche, qu'on se propose d'ôter à tous ceux qui en avaient le droit, pour le donner aux communautés, lesquelles l'affer-

meront. Il est tel particulier qui par cette opération perdra quarante mille livres de rente. Ceux qui ont la pêche du saumon seront dans ce cas. On voit le complot de ruiner les riches, sous le prétexte de soulager les pauvres, et ce sera un coup fourré qui blessera mortellement les uns et les autres.

D'après ce qui m'a été dit, les impôts seront excessifs. Je tiens d'un député qu'un acte passé récemment chez un notaire a coûté plus de deux mille livres pour les frais d'enregistrement. C'était précisément un député du côté gauche à qui arriva l'aventure. Il se récria fort sur le prix. Le notaire lui dit: « Monsieur, c'est la loi que vous avez faite. — Combien cet acte eût-il coûté, dit le triste payeur, sous l'ancien régime? — Soixante francs, lui dit le notaire. Jugez de la valeur que nous avons acquise par les hauts faits de nos législateurs, et connaissez le prix de leurs lois.

Je viens de lire le bref du pape au cardinal de Loménie. Il est très fort et très modéré. Il renferme exactement dans ses dix pages des re-

proches, des blâmes, une censure positive de sa conduite, une improbation marquée et une condamnation formelle de la constitution du clergé décrétée par l'Assemblée, des menaces, et un éloge positif de l'union des évêques, de leur courage pour la bonne cause. On s'arrache ce bref, dont les exemplaires seront distribués par milliers. J'ai appris ce soir par des députés qu'on avait proposé une loi contre les écrits, mandemens, lettres, discours des évêques; ce n'est pas là ce qui étonne, mais ce qu'il y a de surprenant, c'est que MM. Robespierre et Chapelier s'y soient opposés avec force, et qu'ils aient fait abandonner le projet.

Il paraît depuis peu une ordonnance de M. l'évêque d'Amiens qui excommunie *ipso facto* son successeur. Je l'aurai dans peu, à ce que j'espère. Il paraît que cette marche sera celle de tous les évêques, et cela ne formera pas un faible incident dans un besogne déjà fort caduque de sa nature.

Il s'est élevé ce matin dans la séance de l'Assemblée une forte contestation dont je ne

sais pas clairement l'objet ; je sais seulement que le protestant Rabaud voulait faire passer un article favorable à sa secte, et que c'est Mirabeau qui a soutenu les catholiques. Cela me rappelle le langage trivial du peuple, qui dit quelquefois en parlant d'un homme souple et adroit : Il fait de son corps tout ce qu'il veut.

Les pauvres religieuses sont mal payées. Il y a quelque temps que les carmélites de la rue Chapon ont été réduites à n'avoir à manger pendant huit jours que des pommes de terre. Leur contentement, leur gaieté et leur attachement à leur état, n'en ont pas souffert un instant. On voit d'un côté des prodiges de ferveur et de zèle, pendant que de l'autre on gémit des atrocités. En voici une bien récente et bien sûre dont je tiens le récit des députés qui ont prononcé sur l'affaire. Il y a eu en dernier lieu à Douai une émeute considérable occasionée par un transport de blé de Douai à Dunkerque, conformément au décret qui permet la libre circulation des grains dans le royaume. Le peuple de Douai s'est obstiné à ne

pas y consentir, malgré la déclaration expresse du département à la municipalité de cette ville, qui affirme la légitimité du transport. La fureur du peuple s'est accrue, il a pillé le blé, il s'est saisi d'un imprimeur capitaine de la garde nationale, et il l'a pendu. Il a si fort maltraité le marchand de blé, qu'on a été contraint de le trépaner la nuit suivante dans l'hôpital où on l'avait porté. Ce pauvre malheureux n'en a pas été quitte : on est venu le lendemain l'arracher de son lit, et on l'a pendu. La municipalité a constamment refusé de requérir les troupes et de déployer le drapeau rouge. Les plaintes viennent d'en être portées à l'Assemblée nationale, et hier elle rendit le décret qui admet l'accusation de cette municipalité, qui l'envoie à Orléans en totalité pour y être jugée par le nouveau tribunal, et qui prie le roi de la faire arrêter. Voilà exactement le fait tel qu'il a été rendu, il y a une heure, par un membre de l'Assemblée, et dont je frissonne encore.

On disait aujourd'hui que le nombre des brigands était fort augmenté dans Paris; que les

auberges en étaient remplies. Je ne sais si c'est pour cette raison que j'ai lu ce matin, affichée au coin des rues, une proclamation qui défend les armes de toute espèce, même les cannes à dard. J'ai lu aussi un avis au peuple de la part de la société civique des amis de la loi, pour avertir que les dimanches on fera dans l'église des Théatins des instructions constitutionnelles en faveur des journaliers et autres qui ne peuvent pas se trouver aux assemblées générales. On craint quelque nouvelle explosion et le pillage de quelques maisons : voilà un échantillon de notre état ; il n'est pas couleur de rose.

J'ai omis une circonstance sur l'horreur de Douai. Un soldat était en sentinelle vis-à-vis le malheureux homme qu'on pendait ; un officier a paru, et lui a dit avec ardeur et courage : « Venez avec moi et coupons cette corde. » Le coquin de soldat lui a répondu : « Si vous y allez, je tirerai sur vous. » Voici une autre omission que je répare sur le bref du pape. Il annonce qu'il va adresser incessamment une réponse aux évêques de France, et l'on croit que dès ce

moment elle est arrivée, et qu'on s'occupe à la traduire ; on la dit très ample. Outre cela, il déclare expressément qu'il est obligé de prononcer que sont schismatiques, et ceux qui instituent et ceux qui sont institués, et de frapper de nullité tout acte exercé par les uns et par les autres. « Ainsi, ajoute-t-il, que je l'ai déjà annoncé par ma lettre à notre très cher fils en Jésus-Christ, Louis XVI, roi de France, et aux archevêques de Bordeaux et de Vienne, en date des 8 et 9 juillet dernier. » Vous voyez qu'on a eu soin de tenir secrètes ces lettres. On ne connaissait que celle de l'archevêque de Vienne. Tout a été dirigé à la ruine de l'église, dont j'espère cependant que Dieu défendra la cause.

La ferveur des jeunes ecclésiastiques est frappante. Hier M. l'évêque de Clermont, d'une part, et de l'autre M. l'évêque de Chartres faisaient des ordinations dans deux églises différentes de Paris; la municipalité en eut connaissance, et voulut interrompre ce dernier dans ses fonctions, mais en vain ; le nombre des or-

dinans était environ de cent. On ne dira pas que la cupidité soit le principe de leur vocation.

L'on a chanté ce soir le *Te Deum*, et selon *l'Ami du peuple*, c'était pour célébrer *l'heureuse tournure qu'a prise l'indignation de notre monarque*. J'ai entendu lire sur cet imprimé *l'heureuse tournure* de cette phrase. Le même auteur annonçait la conspiration tramée pour enlever le roi pendant le *Te Deum*. Vous me prendrez pour un radoteur, mais croyez que ce n'est pas moi qui rêve.

Les évêques croissent à Paris comme les champignons dans les champs; on parlait aujourd'hui d'une fournée de vingt sacrés à la fois, je n'en suis pas sûr; celui de Versailles, qui se nomme l'abbé Avoine, a disparu; on dit que les chevaux de fiacre l'ont mangé. Comme il passait pour honnête, la réflexion et le remords peuvent l'avoir décidé à l'abdication.

Mesdames ont dû arriver dimanche dernier à Turin; lorsqu'elles sont arrivées au Pont de Beauvoisin, dont une partie est France et l'autre

Savoie, elles ont été accablées d'injures dans la partie française, et à l'instant où elles sont entrées dans celles du duché, elles ont été accueillies par les plus vives et les plus touchantes acclamations. Les ordres du roi de Sardaigne n'étaient pas les mêmes que ceux du club jacobite. Ce contraste a fait la plus forte et la plus naturelle impression sur l'âme des princesses. Elles ont fondu en larmes, et madame Adelaïde a resté quelque temps sans l'usage de la parole. Rien n'est plus aisé à comprendre pour ceux qui ont assez d'âme pour sentir. Le séjour de ces augustes et vertueuses princesses à Turin doit être de quinze jours : il est facile d'imaginer qu'en embrassant madame la princesse de Piémont et M. le comte d'Artois, on répande encore bien des pleurs de tendresse et de tristesse ; je ne m'étonne pas que notre nation soit en horreur, et qu'on en redoute jusqu'au nom.

Madame la comtesse d'Helmstatt n'a pu, en qualité de Française, obtenir permission d'aller à Naples, que parce que l'impératice, dont elle a été connue les années dernières en Toscane,

où elle était grande duchesse, a répondu d'elle. Il n'y a qu'un cri dans l'Europe sur l'avilissement et la férocité d'un peuple jadis si brillant ; avec la religion il a perdu sa gloire, et il est aux yeux des hommes ce qu'il est devenu aux yeux de Dieu.

Vous vous souvenez sans doute d'avoir lu dans la *Gazette de Paris* un discours du prince de Broglie à l'occasion de M. le maréchal son père, pour lequel il demandait la conservation de ce titre. Le maréchal a envoyé une réclamation aux auteurs de certains bons papiers publics ; elle ne paraît pas encore, mais elle existe. *L'Ami du Roi* la publiera dans peu, et je pense que la *Gazette de Paris*, très longue et peu intéressante aujourd'hui, vous en fera part. Vous ne sauriez croire dans quelle obscurité sont tous les tribunaux. Les clercs de procureurs étaient autrefois plus connus.

24 Mars 1791.

Tout ici est dans une confusion et un désordre dont les détails sont impossibles ; les persécuteurs et les persécutés sont dans de grands embarras ; ces derniers ont pour grande consolation la paix de l'âme, et les premiers semblent emprunter du trouble et du chaos de leur conscience de nouvelles fureurs pour pervertir ou du moins agiter ceux qui veillent sur la leur.

Depuis dimanche dernier les scènes les plus révoltantes ont mis le dernier sceau d'infamie à la manière d'outrager les catholiques ; le prédicateur qui fait la prière du soir à Saint-Roch fut assiégé de cris et de huées ; on fit entendre comme au théâtre l'ordre insultant *à bas, à bas;* forcé de descendre, il fut investi par un nombre d'hommes qui le conduisirent au district. Il eut une conférence avec le maire Bailly, dont la

petite et nouvelle grandeur ne l'effraya pas, et auquel il parla avec esprit et courage. Ce prédicateur, que je connais fort, et que j'estime autant, n'a pas pu remonter en chaire, au grand regret des bons paroissiens de Saint-Roch. Dans cette même église tous les confessionnaux ont été empreints des produits de la disgestion qui ne sont pas des produits nets. Il ne manquait que ce trait aux opérations du moment; tout devait y être vil à l'excès, et répondre aux âmes de boue qui les dirigent.

J'ai fait mettre à la poste un petit paquet qui renferme, avec une lettre de M. l'évêque de Clermont aux électeurs de son département, un exemplaire d'un bref du pape à l'archevêque-cardinal de Loménie; ce dernier ouvrage, dont il y a déjà plus de quinze mille exemplaires distribués, vous donnera une idée de la position où se trouve le chapeau rouge, qu'on menace de teindre en noir. D'une part, le redoutable club des jacobins a, dit-on, fait savoir à son éminence que si elle rétracte le serment qu'elle a honteusement essayé de justifier, on

reviendra sur son ancienne administration, qu'on épluchera avec un soin et des yeux auxquels rien n'échappe. Ce cardinal vient de refuser à l'apostat évêque de Lydda l'institution qu'inutilement il lui eût paru donner; l'évêque d'Orléans en a fait autant, et l'anti-archevêque de Paris revint hier matin de son voyage aussi dénué de pouvoirs apparens que de juridiction réelle. On parle de l'envoyer à Viviers, dont l'évêque, qui se croit pape, depuis plus d'un an que sa tête a pris congé de lui, vient de donner la démission de son évêché, après avoir mis le comble à sa folie par un nombre d'actes dont un seul lui eût assuré un droit aux Petites-Maisons. Il résulte de tous ces contre-temps qu'éprouve la constitution du clergé, que très probablement (on dit même certainement) les choses resteront dans le même état jusqu'à Pâques; dès lors tout y sera dans l'ordre ordinaire pour les curés légitimes et les fidèles. Ce mauvais succès, qui déplaît fort aux auteurs de la besogne, a fort indisposé contre eux leurs frères d'armes, en ce genre de guerre contre l'Eglise : on leur

reproche d'avoir donné un mauvais plan, et l'on regarde le serment exigé, et même en totalité la constitution *civile du clergé*, comme une maladie dangereuse pour la constitution politique. Ce sont deux jumelles qui peuvent mourir le même jour. Les curés jureurs, si l'on en excepte deux, ne veulent pas, à ce que l'on prétend, reconnaître l'évêque intrus ; celui de Saint-Eustache doit donner dans peu de jours sa démission. Il n'y a de sûreté et de loyauté que dans ceux qui, décidés à suivre l'exemple des évêques et la voix de l'église, ont refusé clairement de jurer; tous les autres sont réduits, ou à revenir sur leurs pas, ou à se précipiter d'abîme en abîme.

Vous croiriez, et peut-être avec raison, le royaume entièrement ruiné si vous saviez les sommes immenses qui ont été et qui sont encore distribuées pour arriver aux horribles fins qu'on se propose. Un bruit fort répandu est que non seulement on soudoie de nombreuses troupes de brigands, mais qu'on a acheté fort cher quelques personnages dont on avait besoin, et qui sûrement ne valent pas l'argent

qu'ils coûtent, par cela même qu'ils se vendent. Les assignats, dont on fait litière dans les occasions, et qu'on peut multiplier au-delà du nombre de ceux qu'on annonce être brûlés, peuvent devenir une source intarissable de moyens destructeurs. Il m'est impossible, en écrivant, de vous développer ce qui se dit, et même par des députés du côté gauche, qui, par maladresse ou par un reste de pudeur, laissent entrevoir ce que l'on voit bien sans eux, mais qui donnent à certaines rumeurs une confirmation fâcheuse.

Messieurs de l'Assemblée nationale ont été surpris de trouver en France un attachement à la foi catholique qu'ils ne soupçonnaient pas aussi sincère ni si enracinée. Ils l'avouent, ils se repentent d'avoir cru trop facile l'ouvrage qu'ils ont entrepris. Il est certain et même sensible, au milieu de l'inondation des maximes hérétiques et impies qui ravagent la France, qu'on y trouve un grand nombre d'âmes chrétiennes, et l'on peut augurer qu'il y aurait bien des martyrs si l'on y mettait en liberté les bourreaux.

Les gazettes vous auront mis au fait de l'exécrable atrocité commise à Douai; mais ce qu'elles ne vous diront pas, et ce qui se dit ici, c'est que la municipalité de cette même ville, peut-être moins coupable qu'elle ne le paraît, a dû être exposée à toute la sévérité des douze cents, vu qu'elle n'est pas dans le sens de la révolution. Au moins est-il vrai que le redoutable inquisiteur de l'Assemblée nationale, que les papiers publics vous ont si souvent nommé, a dit hautement qu'il était injuste d'envoyer au tribunal d'Orléans ces officiers municipaux sans auparavant les avoir entendus.

On répand comme très sûr que messieurs les évêques légitimes de Saint-Pol de Léon et de Tréguier, mandés devant l'Assemblée nationale, ainsi que celui de Vannes, ont été merveilleusement accueillis à Londres, où ils se sont réfugiés. La manière dont on y traite les catholiques fait la honte et peut-être le malheur de la France, d'où la religion menace de s'exiler. A l'exception des places au parlement d'Angleterre, les catholiques jouiront des mêmes priviléges que

les naturels du pays et d'une religion différente. On croit que la catholique touche à ce moment d'y avoir liberté entière; c'est, ajoute-t-on, l'avis de Pitt, Fox et Burke. Si la foi voyage, il est à craindre qu'elle ne nous quitte; heureusement il dépend de nous, avec la grâce de Dieu, de la retenir chacun chez nous, et c'est le trésor qu'il est essentiel de conserver.

Aux Prémontrés c'est un jureur qui prêche le carême; dix-sept personnes formaient hier son auditoire. En général, malgré la corruption du siècle, les sermentaires ne sont pas en grand honneur. C'est un fond de droiture dans le public qui réclame encore contre l'impiété, dont la bassesse révolte.

Il y a ici une multitude de gens réunis dans les galeries de l'Assemblée. Aux Tuileries, au Palais-Royal, et autres lieux où il y a du tapage à faire; on désigne ces diverses hordes de brigands sous le nom d'*Armée de sans-culottes*. Ce sont eux qui paraissent les auditoires des prêtres citoyens. J'ai dans mon voisinage un club de cette espèce : il en coûte deux liards

pour y être admis, et je crois que la somme excède encore la valeur de ce qu'on y entend.

Le petit journal que vous connaissez a donné, le 20 de ce mois, une adresse des trois ordres réunis de la province du Languedoc, envoyée au roi le 1^er^ mars 1791. J'ai peine à en croire la réalité, mais je suis frappé de la noblesse, de l'énergie et de l'intrépidité qui la caractérisent: c'est un chef-d'œuvre. Si j'étais sûr qu'elle fût vraie, je vous l'aurais envoyée : jugez par cet échantillon :

« Rompez, sire, les indignes chaînes dont vous êtes chargé ; osez reprendre les rênes de votre empire ; ralliez-vous à votre auguste famille, à votre armée, à vos sujets fidèles ; arrachez-vous à cette ville criminelle, qui tient sans cesse le glaive levé sur votre tête, et s'il faut périr, sachez périr en roi et braver le danger; croyez que le nombre de vos sujets fidèles est grand, et qu'à peine hors de votre capitale, ils formeront près de vous et avec leurs corps un bouclier impénétrable aux traits de vos lâches assassins. » Ensuite et à la fin, ils disent :

« Telles sont, sire, les dernières résolutions des habitans du Languedoc. Lorsque l'on ose en manifester de semblables, on les soutient jusqu'à la mort. Nous jurons donc de périr mille fois plutôt que de vivre sous un despotisme sanguinaire ; nos sacrifices sont faits, et la justice de notre cause nous promet un heureux succès; mais si nos espérances étaient trompées, si nous venons à succomber, nous aurons du moins la consolation de mourir victimes de notre attachement à la religion sainte, à notre roi, et à notre patrie ; nous ne verrons plus le tableau déchirant des calamités sans nombre qui dévastent tous les jours la France, et qui finiront enfin par anéantir ce malheureux empire.» La signature est celle-ci : « Tout le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat de la province du Languedoc, à l'exception d'un très petit nombre d'individus des trois ordres, vendus à l'Assemblée se disant nationale.»

Voulez-vous une petite pièce sur un autre sujet ? la voici : Une bonne femme qui assistait au sacre du premier évêque de la constitution,

dans l'église de l'Oratoire, s'informait à qui devait servir la fiole qu'elle voyait entre les mains de l'évêque consécrateur. « C'est de l'huile bénite, lui dit-on, pour faire l'onction sainte. —Vous me surprenez, dit-elle, je croyais que c'était du vinaigre des quatre-voleurs. » Voilà, madame, comment en France on pleure et l'on rit en même temps. Il y a malheureusement de quoi pleurer amèrement, tandis qu'on ne rit que du bout des lèvres.

Vous pouvez dire hardiment que de toutes parts viennent en abondance des rétractations de sermens à l'Assemblée nationale, qui a grand soin de n'en dire mot.

Tenez pour certain que monseigneur le cardinal de Bernis vient d'écrire à M. de Montmorin, ministre, une lettre de quatorze pages, très conforme au sentiment du pape et du clergé, et lui marquant qu'il n'est aucun chrétien qui puisse prêter le serment exigé par l'Assemblée. Ce cardinal s'est conduit en bon prêtre dans toutes les circonstances; et comme il a refusé ledit serment, il s'agit de lui ôter le titre et

les fonctions d'ambassadeur, ainsi que son traitement. Les Anglais lui ont offert de le recevoir et de le traiter selon sa dignité ; ils ont plus fait, ils voulaient faire une souscription considérable pour lui former un gros revenu ; et de peur de blesser sa délicatesse, faire passer les sommes par le roi de France. On croit que l'Espagne, de son côté, lui donnera le protectorat de ce royaume. Toujours est-il généralement reconnu que M. le cardinal de Bernis jouit d'une grande considération.

Les insultes prodiguées à Mesdames, au Pont-de-Beauvoisin, ont été si fortes, qu'on a eu peine à retenir la juste indignation des détachemens que le roi de Sardaigne avaitenvoyés au-devant d'elles ; peu s'en est fallu que dans l'impétuosité de leur ardeur à défendre ces princesses, les troupes savoyardes ne soient venues le sabre à la main réprimer l'insolence de la populace française. Ces dames lui avaient demandé avec douceur de quoi on pouvait se plaindre de leur part. Avouez, madame, que le sang bouillonne

au récit de pareilles horreurs, et qu'il faut vite penser à la loi de la patience.

Huit gentilshommes arrêtés le 28 aux Tuileries, ont été mis en liberté ; eh bien, on disait hier qu'une des sections de Paris avait l'impudence de demander qu'on les remît en prison, et qu'on leur fît leur procès, les appelant les chevaliers du Poignard. Voilà l'effet des impressions qu'on donne au peuple. D'autre part, les vainqueurs de la Bastille demandaient aussi insolemment qu'on élargît les prisonniers arrêtés le jour qu'on avait commencé la démolition du donjon de Vincennes. J'aime à croire que ce sont de faux bruits, mais on est forcé d'avouer qu'aujourd'hui tout est vraisemblable. Jugez de la douceur du séjour de Paris, que l'on déserte de plus en plus, dans l'idée de quelque triste évènement. Quant à moi, j'y reste, et au milieu de ces calamités générales, j'y éprouve des bontés plus que jamais. Mes relations et ce qui s'ensuit sont doublées. Je ne peux presque jamais dîner chez moi,

et mon carême n'est que trop aisé à faire.

Si l'on en croit l'opinion du jour, M. le comte de Mirabeau a changé la sienne, et embrasse un parti opposé. C'est sur ce point que je suis incrédule.

Je ne vous parlerai pas des décrets sur la régence, mais je vous dirai qu'on publie que la séance sur cet objet a été vraiment belle, et que, pour la première fois, malgré son mérite rare et connu, M. Maury a obtenu par son discours l'honneur de l'impression.

Les gens à constitution et à serment se tuent de dire que le bref du pape au cardinal est supposé; je vous en garantis la certitude, et vous pouvez l'affirmer.

On m'a dit ce soir qu'hier il y eut aux Tuileries de fortes motions contre le cardinal-archevêque de Sens. Le refus de donner la prétendue institution canonique à l'évêque de Lydda a indisposé les partisans de la constitution. Ils regardent comme leur ennemi celui qui ne sert pas à tous leurs desseins; et si le rapport qui m'a été fait est vrai, le pauvre cardinal n'est

pas mieux avec le peuple qu'avec sa conscience; il pourrait trouver des bourreaux chez l'un et chez l'autre.

On porte l'ineptie jusqu'à nier la réalité de la réclamation de M. le maréchal de Broglie contre la pétition de son fils: que voulez-vous prouver à des gens en délire? Comme de leur part tout est mensonge, ils ne reconnaissent aucune vérité chez autrui.

La *Gazette de Paris* rapporte l'arrestation d'un grand nombre d'émissaires de la propagande envoyés à Vienne, où l'on dit que repose à l'ombre la *** de laquelle on attend beaucoup de lumières. Il y a eu aussi plusieurs millions d'assignats destinés à soulever le peuple, dont on a fait capture.

Le roi, à ce que l'on dit, répugne toujours à nommer le général Lukner pour commander les troupes dont on veut garnir les frontières. M. de Mirabeau, qui dédaigne les efforts imaginaires ou réels des étrangers, a montré cependant un grand zèle à leur opposer de la résistance.

Je viens d'apprendre par un Flamand, que l'on avait cherché en effet à perdre la municipalité de Douai, parce qu'elle est composée de très honnêtes gens, pensant très bien. Si elle eût déployé le drapeau rouge, le maire eût été pendu par le peuple, parce que les troupes étaient gagnées, témoin le trait du soldat que je vous ai marqué, et qui se confirme. C'est un grenadier qui a coupé la tête de l'homme pendu, et cela prouve l'accord avec le peuple dont on attribue le mouvement au club jacobite ; il y en a eu dans le même temps en divers lieux de la Flandre. Du reste, les municipaux de Douai ont pris la fuite et échappé à la vengeance de l'Assemblée, ce qui fait grand plaisir aux gens de bien, mais c'est une perte pour la ville.

J'ai appris aussi par quelqu'un que la garde nationale d'Auch ne quitte point le palais de l'archevêque, que le peuple veut absolument conserver par estime pour ses vertus, et par reconnaissance pour ses bienfaits. Cette garde nationale a déclaré qu'elle obéirait à la municipalité dans tout le reste, mais que jamais elle

ne souffrirait qu'un nouvel évêque remplaçât le respectable prélat qui gouverne le diocèse. Ces incidens multipliés, joints aux brefs du pape, embarrassent fort les insurgés contre l'Eglise, et chaque jour j'en acquiers la preuve : j'espère que la religion sauvera l'Etat.

On parle d'une grande quantité de monnaie qui se frappe en Espagne; on la dit de cinquante millions; cela vaut mieux que des assignats.

Le bruit circule aussi que l'empereur rassemble toujours des troupes dans les Pays-Bas, sans doute pour prévenir jusqu'à l'apparence d'un trouble.

On disait hier que l'évêque d'Autun, dont le bref, à ce qu'on ajoute, fait une mention peu honorable, a été très pressé d'instituer le trop fameux Lydda, et qu'il le refuse. Le curé de Saint-André-des-Arts a refusé l'évêché d'Amiens. Il me semble que la grande convoitise de l'épiscopat commence à se ralentir, et qu'insensiblement la honte gagne; mais ce qui augmente chaque jour, c'est le nombre des excellentes lettres pastorales des légitimes évêques. Elles

portent le caractère de la vérité par l'unité des principes, et l'on est forcé d'avouer que le haut clergé répare quelques torts des individus par l'unanimité, l'érudition, le zèle et l'éloquence de sa profession de foi. C'est un beau spectacle que celui que donne aujourd'hui à l'univers l'Eglise de France. Toutes les nations en sont frappées; espérons tout du courage que Dieu lui inspire.

Mesdames ont dû arriver aujourd'hui à Parme. Il y a eu quelque tapage à Chambéry, à l'occasion d'un charivari donné à un Français qui a épousé en troisièmes noces une dame française. Les troupes ont fait cesser les attroupemens ; il y a eu quelques personnes blessées.

Enfin, malgré les efforts des enragés, la conservation des Invalides est décrétée à la grande pluralité des voix. On supprime seulement l'état-major ; et l'on change l'administration.

D'après calcul fait par gens du métier, on as-

sure que la justice coûtera plus aux plaideurs qu'auparavant; et en parcourant chaque détail de la besogne des douze cents, il est peu d'articles contre lesquels on ne réclame.

On ne peut pas se dissimuler le mauvais choix des nouveaux évêques; il en est d'une réputation si publique et si mauvaise, qu'elle décèle l'œuvre de l'enfer et de ses suppôts. Les vices du dix-huitième siècle ne servent qu'à nous faire regretter les vertus des premiers, au lieu de nous y ramener, comme on a l'audace de le dire.

La réclamation du maréchal de Broglie a été dénoncée à dessein de retirer le décret qui lui conservait provisoirement son titre, mais elle a été ajournée. Le désastre du père est bien humiliant pour le fils.

Le député de la noblesse nous dit avoir été volé chez le roi, et il a ajouté que c'est chose ordinaire; de toutes parts on s'en plaint.

Il existe une brochure intitulée: L'*Assassinat*

du roi, par un ecclésiastique, qui a mis de la poussière de diamant dans son café : voilà les stupides horreurs qu'on débite au peuple.

La *Gazette* vous dira ce qui regarde les régences et la majorité du roi.

5 Avril 1791.

Non seulement les prêtres approuvés par M. l'archevêque de Besançon le sont encore, mais il n'est qu'eux qui le soient. Dès que les autres ne sont pas curés, et qu'ils ne sont autorisés que par le nouvel évêque intrus, ils n'ont et ne peuvent avoir aucun pouvoir. L'intrus est lui-même sans aucune juridiction ; il n'y a sur cet article aucun doute. Ainsi, madame, au milieu de tous ces changemens et de tout ce chaos qui met tout en confusion, soyez sûre que relativement au spirituel, rien absolument n'est changé pour vous. Vous avez toujours même diocèse, même paroisse, mêmes permissions, mêmes défenses, mêmes obligations, etc., et vous devez regarder toutes les ordonnances du soi-disant évêque de Saint-Diez intrus, comme vous regarderiez celles de Jean-Claude-

le-Grand ; encore ces dernières pourraient-elles influer sur le gouvernement de vos cochons.

Depuis deux jours, M. de Mirabeau le fameux est à toute extrémité ; hier soir on le disait mort : on le dit encore vivant aujourd'hui. Je saurai bientôt ce qui en est, et je vous le manderai.

M. de Mirabeau est mort ce matin à dix heures et demie, assisté de l'évêque d'Autun : ce qui met le comble à l'édification donnée par ces deux personnages. Le peuple est dans une désolation mêlée de rage ; il a fait fermer les spectacles. Demain on doit ouvrir le corps du défunt, que faussement on soupçonne d'avoir été empoisonné. Il dit dans sa fureur que ce sont les prêtres, et que si l'on trouve vestige de poison, il faut les égorger tous, ainsi que les nobles. Jugez de la fermentation! Mirabeau est mort au moment où l'on sonnait dans les paroisses pour l'installation des intrus, qui se fera demain, et qui répand une grande consternation parmi les fidèles. Jamais on n'a vu rien de pareil. Il faut se soumettre, prier Dieu et es-

pérer en lui dans le silence de la résignation.

On a mis ce soir, dans les prisons de l'Abbaye-Saint-Germain, le secrétaire de M. Mirabeau, qui s'est donné à lui-même trois coups de canif, sans qu'on sache encore le motif de cette fureur. Est-ce douleur? est-ce désespoir? est-ce crainte? On l'ignore.

J'entends crier en ce moment la mort de M. Mirabeau, ses dernières paroles, et ses derniers adieux au peuple. Tout est dirigé à entretenir la haine de celui-ci contre ceux qu'on lui persuade être contraires à la révolution. On faisait ce soir au Palais-Royal les plus furieuses motions tendant au même but. Il est singulièrement dangereux de manifester une opinion qui ne soit pas dans l'ordre du jour.

On a arrêté, il y a deux ou trois jours, un garde-du-corps nommé M. de Lacombe; il fut enlevé la nuit, et l'on croit que c'est pour des propos.

A Amiens, où les gardes-du-corps sont en quartier, on les moleste et l'on s'en méfie.

Hier, il y eut l'assemblée du premier du

mois, qu'on appelle *Prima Mensis*, en Sorbonne. Les docteurs étaient au nombre de quatre-vingts; tous, d'une voix parfaitement unanime, souscrivirent à une lettre écrite à M. de Juigné, pour déclarer qu'ils le reconnaissaient, et qu'ils ne reconnaîtraient jamais que lui pour le véritable archevêque de Paris. Les anciens et légitimes évêques sont en effet les seuls dont il faille écouter la voix.

Il n'y a encore rien de décrété sur l'abolition des peines pour les crimes commis depuis vingt ans.

Il paraît une adresse à l'Assemblée nationale de la part des catholiques romains, pour que, conformément à ses décrets, ils aient la liberté de professer leur religion dans des églises qui leur seront assignées, ne voulant et ne pouvant communiquer avec les intrus. L'ordonnance de M. l'archevêque de Paris, conforme à celle de Soissons, d'Amiens, etc., vous éclairera sur ces points, ainsi que l'avis aux vrais catholiques.

On n'est pas content de la santé du roi: il a craché du sang il y a quelques jours; il

tousse, il a la voix enrouée, et il maigrit : on maigrirait à meilleur marché.

On dit que madame Victoire a été un peu incommodée à Turin. Le prince de Condé, qu'on avait dit *très malade*, *se porte très bien*. Ce nom si respectable, et autrefois si respecté de *la nation*, en est devenu la terreur.

On a installé ce matin les curés intrus (3 avril), au son des cloches, qui ont annoncé le schisme avec grand fracas, et avec tout l'appareil des baïonnettes bourgeoises. On a conduit ces faux pasteurs dans diverses rues de leurs soi-disant paroisses : j'ai eu occasion de passer devant l'église des Jacobins, la cour était remplie d'habits bleus et de populace. Jadis elle était garnie de voitures, et il n'y en avait pas une aujourd'hui. Tous les vrais catholiques sont déroutés ; ils vont chercher des messes où ils peuvent. Cette difficulté a engagé nombre de personnes à faire des chapelles dans leurs maisons, et depuis huit jours on en a béni quarante-deux dans ce seul faubourg. Si vous étiez à Paris, vous pourriez entendre la messe sans sortir

de chez vous : il ne s'agirait que de descendre un étage. C'est bien à présent qu'on nous ramène à la primitive Eglise par les crimes des persécuteurs, et par les vertus des persécutés.

En dernier lieu, les travailleurs, qui arrangeaient ou plutôt qui dérangeaient l'église de l'Abbaye, déterrèrent un corps qui parut être conservé au milieu d'un amas d'autres corps, qui étaient totalement pourris et dissous. Cet évènement frappa la multitude, qui accourut en foule, et à laquelle on a eu soin de dérober promptement ce spectacle. Or, vous saurez d'après la lecture que je fis hier en bonne et nombreuse compagnie, d'une histoire de l'Abbaye, imprimée en 1724, en un volume in folio, que ce corps est celui d'un abbé de ladite Abbaye, nommé Guillaume III, qui gouverna saintement, et mourut de même ; il avait composé son épitaphe, très édifiante. Il mourut en 1418. Son corps fut retrouvé entier une première fois en 1536; une deuxième fois en 1645, une troisième en 1704, et enfin ces jours derniers en 1791. Le volume que j'ai entre les mains

renferme les procès-verbaux, et toutes les pièces les plus authentiques. Voilà le fait certain.

J'entends en ce moment le bruit des tambours : c'est le nouveau curé de Saint-Germain qui fait sa promenade. C'est une partie de la farce que le diable donne au peuple, et celui-ci, toujours aussi ignorant que stupide, ouvre les yeux à l'illusion du spectacle, tandis qu'il ferme opiniâtrement les oreilles au langage de la vérité.

On dit M. le maire gravement indisposé ; cela me rappelle que quelqu'un me disait hier en parlant de la mort de Mirabeau : *Dieu déploie le drapeau rouge.*

On parle peu de guerre à Paris : il n'en est pas, à ce qu'on dit, de même ailleurs, et notre sécurité paraît étonnante : je m'occupe peu de ces bruits. Il peut d'ailleurs se faire que les gens du dehors soient plus instruits que nous qui sommes plongés dans les décrets, et absorbés par les maux intérieurs.

On assure la paix faite entre la Russie et la

Turquie, les politiques sont ravis de cette nouvelle, et en tirent bien des conséquences relatives à l'empereur et au roi de Prusse. Vous savez, madame, que je me mêle peu de raisonner sur les intérêts de l'Europe que je ne fais qu'entrevoir. Vous qui êtes plus habile, et qui avez la connaissance des mercures, vous en conclurez se qui vous plaira.

M. Dandré a fait la motion fort applaudie de penser à convoquer une nouvelle législature, et le roi en sera supplié.

Le corps de Mirabeau a été ouvert; je tiens tout le détail d'un habile homme de l'art qui venait d'être présent à cette opération. Elle s'est faite dans le jardin de la maison. Il eût été impossible de la faire ailleurs, vu l'incroyable multitude de peuple qui voulait, disait-il, voir le corps de son père : il y avait sept cents personnes environ autour du cadavre, qui regardaient de tous leurs yeux, et qui épiaient surtout le moment où l'on pourrait trouver quelque indice de poison. Il n'y en a pas eu le moindre vestige.

Le malade, épuisé de débauches, à ce qu'on dit, en tout genre, avait fait une orgie dimanche dernier, et c'est le lundi qu'il se trouva mal. Il est mort d'une maladie excessivement rare : c'était une inflammation au cœur et au diaphragme. Il était âgé d'environ quarante-trois ans. L'homme d'esprit qui m'a fait un ample récit de ce qui venait de se passer ne pouvait pas rendre ses idées de surprise. Il a dit nettement que jamais monarque n'avait produit une sensation aussi étonnante. Outre les chirurgiens qui devaient opérer sur le cadavre, chaque section en avait envoyé un pour être témoin et lui rendre compte ; il y en avait par conséquent quarante-huit. La municipalité en écharpe, le département, et tout le tribunal de la section, avec ses panaches, l'accusateur public, formaient la partie principale de l'Assemblée. A la porte étaient des milliers de citoyens qui voulaient entrer. Il a fallu, pour les contenter, les engager à nommer des commissaires. Ils s'y sont introduits au nombre de six, parmi lesquels était un fort de la halle,

lequel a demandé ce qu'il fallait dire à ses commettans; on lui a fait la leçon qu'il a rendue sans la comprendre. Du moins le résultat a été heureusement que le défunt est mort non de sa *belle mort*, mais d'une mort naturelle. Les spectacles ont été fermés encore aujourd'hui, et le seront demain, jour de l'enterrement. La municipalité portera le deuil pendant trois jours, et le département pendant huit. Comme on se persuadait que ce chef de révolution avait changé d'avis, et qu'il revenait au parti du roi, il est des gens bien pensant qui le regrettent; quant à moi, je vois le mal qu'il a fait, j'ignore s'il aurait ou pu ou voulu le réparer. Je laisse tout au jugement de Dieu, qui est bien effrayant, et malgré les horreurs que je déteste, j'aurais désiré la pénitence du coupable. Dieu sait ce qui en est.

Tandis que, d'un côté, on ferme les églises, il y a, dit-on, des souscriptions pour la construction de vingt salles de spectacle; on en bâtit une dans la rue Saint-Martin, et une dans la rue Culture-Sainte-Catherine.

Il n'y a pas eu une seule voiture aux portes de Saint-Sulpice. Le sermon a manqué, et a dû manquer à raison de l'intrus.

Voilà la mission des prédicateurs terminée : celui de la cour n'est pas dans cet embarras.

7 Avril 1791.

La *Gazette de Paris* vous donnera une idée de l'enthousiasme des Parisiens à l'égard de Mirabeau. Son convoi, qui n'arriva que lundi à Sainte-Geneviève, mit en branle toutes les cloches et en marche tous les badauds. Il n'est sorte d'honneurs qu'on ait imaginé de rendre à cet homme, bien plus extraordinaire que grand, et dont la gloire a tout l'air d'être aussi passagère que fausse. D'ailleurs fût-elle méritée aux yeux des hommes, qu'est-elle aujourd'hui au tribunal de celui qui n'avoue que celle dont il est le principe et la fin? Déjà la réputation de ce chef commence à baisser parmi le peuple, parce qu'on a, dit-on, trouvé chez lui une somme considérable en assignats. Je ne garantis pas cette découverte, mais je sais que le bruit

s'en est répandu, et que l'impression n'en est pas favorable au défunt. Il y eut des motions pour l'enterrer à Saint-Denis, et depuis il s'en est formé de trois différentes.

Je lis à présent un nouveau mémoire de M. de Calonne contre le décret rendu le 14 février, touchant la cure de Fenestranges donnée à M. de Polignac. Il est écrit supérieurement, et il contient des morceaux dignes de Démosthènes. J'aurais été tenté de vous le faire parvenir, si je ne connaissais vos préventions contre cet ex-ministre, qui est, à mon avis, un des plus habiles hommes qui existent. L'Assemblée nationale a eu lui un redoutable ennemi, et toute la puissance de ces douze cents rois n'en impose point à la force de son éloquence. Jamais crime de lèze-nation ne dut paraître plus caractérisé que cet ouvrage que l'on s'arrache aujourd'hui. Je suis fâché, madame, de n'être pas de votre avis; mais en lisant ce que M. de Calonne écrit, je sais ce que nous perdons quand il se tait, et s'il ne fallait que ma voix, il serait ministre demain.

Vous penseriez peut-être comme moi, si vous le connaissiez mieux.

Les paroisses sont dans une solitude morne, il n'y entre plus que du petit peuple. Tout homme instruit s'éloigne des faux évêques et des faux curés, avec lesquels toute communication dans le service divin est décidément interdite. Les fidèles se dispersent, et les jours saints qui approchent redoubleront leur embarras; une très grande partie ont déjà fait leurs Pâques. On les fait partout où l'on peut, et il est à craindre qu'il ne faille remplir en secret et dans les chapelles domestiques ce devoir sacré. La persécution est dans toute sa force, mais le courage des vrais catholiques est aussi dans toute sa constance. Je connais des évêques qui n'ont pas un sou de leurs anciens revenus, et qu'il faut aider. Il en est de même des pasteurs du second ordre.

Les gazettes vous instruiront de ce qui regarde l'Angleterre et les autres puissances; je leur en laisse le soin. Je n'ai aucun projet, ni de départ, ni de séjour ici. Il faut attendre.

Le voyage peut avoir de grands inconvéniens : il y en aura peut-être aussi à demeurer dans la capitale. Dans cette incertitude, il est sage de ne se déterminer qu'au moment où l'on sera plus éclairé. Il y a ici tant d'idées différentes chaque jour, qu'on est toujours à la veille de craindre quelque évènement, sans prévoir quel il sera. Je conserve mon âme en paix, je vis dans des sociétés qui dédommagent de tout par les douceurs et les charmes de la vertu, et je puis dire avec vérité que je n'ai jamais eu plus de chagrins et plus de consolations : nous en avons grand besoin.

Aujourd'hui le temps était superbe et digne du mois de mai, mais il s'en faut bien que le moral de la journée ait répondu au physique. Paris était remuant comme une fourmilière ; l'armée des sans-culotte était sur pied pour aller troubler la paix des religieuses ; celles de la Visitation, rue Saint-Antoine, les Annonciades, les Miramiones, l'abbaye Saint-Antoine, ont été investies de poissardes et de brigands. Il y a eu des femmes honnêtes et pieuses

grièvement et très indécemment insultées.

On paraît ne plus vouloir que les prêtres catholiques chassés des églises où sont les intrus disent la messe dans les églises des différentes communautés, et y confessent. On voit avec rage qu'il n'y a plus personne dans les paroisses. Celle de Saint-Paul, où les premiers jeudis du mois les quêtes montaient jusqu'à cent écus, a recueilli ce matin dix-huit sous. Cette diminution, peu favorable aux pauvres, ne le sera pas plus à la nouvelle besogne, et la fureur s'accroît à mesure que l'argent est plus rare.

J'ai entendu crier très gaiement la mort de M. de Mirabeau à deux liards, et, d'un autre côté, annoncer le don patriotique des exécuteurs de la haute-justice, qui consiste sans doute dans la chevelure, les dents ou la graisse de quelques pendus. J'essayerais en vain de vous tracer un tableau de Paris régénéré : c'est un amas de méchancetés et de folies qu'on croit à peine en les voyant.

Hier était dans *l'Ami du Roi* une nouvelle pétition des catholiques, dont la société est très

nombreuse, pour réclamer auprès de l'Assemblée nationale la liberté des opinions religieuses, conformément à ce qui est décrété sur les droits de l'homme qui, depuis la liberté, sont visiblement métamorphosés en un sensible esclavage.

Ecartons l'idée de l'avenir qui nous menace d'être de jour en jour plus affreux, et ne nous laissons pas abattre par le malheur avant qu'il arrive; c'est la morale que je débite à mes amis, et que je pratique pour moi-même.

Madame la comtesse d'Asfeld vient de partir pour Trèves, d'où je ne reviendrais pas si j'y étais. L'éclipsé de Saint-Sulpice l'a décidée à aller chercher ailleurs les lumières de la religion. Dans le vrai, elle est si obscurcie dans la capitale, que le vœu du plus grand nombre de ceux qui y tiennent est de s'exiler d'une terre ingrate, idolâtre et barbare.

9 Avril 1791.

Hier les églises des maisons religieuses de femmes ont été fermées par ordre de la municipalité, et les prêtres non jureurs, qui sont en grand et très grand nombre, ont été dans la nécessité de ne pas dire la messe. C'est là ce que le nouveau dictionnaire appelle la liberté des opinions religieuses, et ce qui, dans le siècle d'humanité, se nomme tolérance. Sous ce mot existe la persécution la plus caractérisée et la plus cruelle. A l'effusion du sang on a substitué les plus sanglans outrages, et vous seriez révolté, monsieur, des horreurs qui se sont commises, si je n'avais pas de la répugnance à en souiller ma plume. Tout ce qu'il y y a de femmes honnêtes, celles même qui le sont le moins, frémissent d'indignation. Il en est que cet excès d'impudence ont déterminées

à quitter la France, et je ne crois pas qu'il existe un lieu sur la terre où l'on souffrît de pareilles indignités. J'aurais de quoi remplir ces quatre pages du détail des vexations qu'ont éprouvées toutes les communautés, jusqu'aux frères des écoles chrétiennes et aux maîtresses d'école. Un des nouveaux curés, aussi stupide qu'il est possible, a fait prêter serment à de petits enfans qui vont à l'école. La démence et la fureur vont de pair, et depuis l'enthousiasme qui a fait l'apothéose de Mirabeau, dont la gloire entre déjà dans l'ombre, jusqu'à l'insolent délire des poissardes, tout se ressemble, et, pour tout dire en deux mots, l'audace de l'impiété, l'impudence du libertinage, dont depuis long-temps on connaît l'étroite liaison, infectent ouvertement cette malheureuse capitale.

Il y a quelque apparence que la faveur de M. de Montmorin, le ministre, n'est plus la même auprès des douze cents. En ce moment même j'entends crier une improbation d'une lettre de ce seigneur, avec une dénonciation

contre le ministre de la marine. Celui de la guerre n'est pas dans un état plus brillant, de même que le chef de la justice, dont l'éclat n'éblouit point. Ainsi les nouveautés ont déjà l'air de vieillir, et c'est peut-être le présage de la chute entière de toute la machine, dont on croit les fondemens peu solides.

Un député me disait aujourd'hui que la banqueroute n'est pas douteuse. Il ne s'agira que de la forme qu'on lui donnera pour la rendre moins subite et moins effrayante. Selon lui, l'art consiste à la filer et à la faire en détail, de manière que tout le monde en ait sa part. Belle perspective !

La proclamation de la municipalité, qui ordonne de faire fermer les églises, est schismatique en plein. Elle invite le prétendu évêque diocésain à prendre des mesures le plus tôt possible, pour empêcher que des prêtres réfractaires à la loi et *sans pouvoir* s'immiscent dans des fonctions publiques ecclésiastiques. Ces prêtres, qu'elle dit sans pouvoirs, sont préci-

sément les seuls qui en aient ou qui puissent les exercer légitimement.

Je ne sais si l'on veut mettre l'Assemblée nationale à la lessive, mais M. Chabroud en est nommé président. Un député auquel j'ai demandé si elle pouvait autoriser l'ordre tyrannique de la municipalité pour la clôture des églises, m'a répondu qu'il serait dangereux de lui en proposer la question, parce qu'elle répondrait probablement qu'il n'y avait à délibérer, vu que cela ne la regardait pas, et que cette réponse donnerait plus d'audace aux Jacobites.

Déjà on a dit des messes à Paris dans des églises souterraines; déjà on les dit en secret et à la dérobée; déjà ce matin j'ai vu un très vertueux prêtre en habit séculier. Il n'y a plus que le sang des ecclésiastiques à répandre, ce qui peut-être ne tardera pas. Vous n'avez pas d'idée des inquisitions et des vexations dont ils sont journellement l'objet. Hier on alla chez une dame de qualité que je connais, et qui a retiré chez elle un grand-vicaire de Paris. Le

commissaire qui fit la visite était suivi de gardes nationaux : on lui reproche de tenir des assemblées d'évêques, ce qui est faux; de ne plus aller à Saint-Sulpice, sa paroisse, et cela est vrai. La dame répondit qu'effectivement elle n'y allait et n'irait plus, parce qu'elle ne connaissait ni le prétendu curé, ni le soi-disant évêque de Paris; à quoi elle ajouta avec esprit et courage : « La liberté des opinions religieuses est décrétée. Si j'étais juive ou musulmane, vous n'auriez rien à me dire. En qualité de catholique, j'ai droit sans doute aussi de suivre les principes de ma religion ; » et tout fut dit.

Tous les couvens sont inquiétés, et l'on ne peut prévoir où cela doit aboutir.

M. de Cheylas, évêque de Bayeux et oncle du chevalier d'Augard, fit, il y a quelques jours, son testament à Paris, se confessa comme pour mourir, et partit courageusement pour son diocèse, n'ignorant pas les dangers auxquels chaque prélat est exposé. Arrivé à Bayeux, il y fut reçu avec applaudissemens par une grande partie du peuple. Mais le département lui fit

signifier de s'en aller, n'ayant plus rien à y faire, puisqu'il avait un successeur. « J'ai plus à y faire que jamais, répondit le généreux pontife; je dois y instruire, y encourager, et y préserver les catholiques de la séduction de l'erreur. Du reste, messieurs, je me suis préparé à la mort, vous pouvez me la donner, j'y suis déterminé, mais je ne quitterai pas mon troupeau. » Déconcertés par cette réponse, les gens qui l'entendirent n'allèrent pas plus avant. Quelque temps après, le prélat reçut ordre de sortir de son palais. « C'est, répondit-il, une chose temporelle, j'obéirai. » Il sortit en effet, et se retira chez une respectable dame de la ville. Alors l'intrus qui avait pris sa place lui envoya à lui-même sa démission.

M. l'évêque de Saint-Pol de Léon, obligé de fuir pour épargner à ses diocésains les horreurs d'un massacre, voyant que les uns le menaçaient, et que les autres voulaient le défendre., s'esquiva adroitement et alla se réfugier dans une barque anglaise. L'Anglais le reçut avec une générosité touchante, lui répondant

sur sa tête de la sûreté de sa personne. La circonstance lui fut favorable. Un vaisseau devait partir pour l'Angleterre : il s'embarque, mais sans argent et n'ayant que ce qu'il avait sur le corps. A l'instant où il débarque, un Anglais, homme de qualité, qu'il avait eu occasion de voir beaucoup en Bretagne, et auquel il avait rendu bien des services, se trouve là et le reconnaît. Il l'embrasse avec transport, l'emmène dans sa maison, l'y retient, se félicite de l'avoir, et le traite de manière à n'avoir à se plaindre que de l'abondance en tout genre. A peu de chose près, M. l'évêque de Tréguier est reçu de même à Londres. C'est là que notre patrie est transportée, tandis que celle dont nous avions cru être les enfans nous étouffe ou nous déchire. Si, comme on l'assure, la religion catholique a déjà, ou du moins est prête à avoir un exercice libre, ce sera sur les bords de la Tamise qu'il faudra aller recevoir nos derniers sacremens. Je ne sais si ces anecdotes sont de votre goût, mais j'ai pensé qu'elles avaient de quoi intéresser. J'avoue qu'elles m'intéressent mille fois

plus que les fastidieux et pernicieux décrets dont on nous rassasie.

On commence à dire que le roi prendra pour confesseur monsieur son grand-aumônier, et je crois vous l'avoir déjà marqué. Son Eminence a eu la bonté de permettre, en cas que les églises restassent fermées, que votre ami allât dire la messe dans la chapelle de Sa Majesté. Il n'a pas encore été obligé de se déplacer.

Quelqu'un avait proposé de faire écrire sur la peau de défunt Mirabeau les droits de l'homme pour immortaliser sans doute l'ouvrage et l'auteur; quelques adresses fanatiques et ridicules par la forme et le fond, ont été envoyées à l'Assemblée pour y célébrer la gloire de ce héros révolutionnaire. *L'Ami du Roi*, qui les dit fabriquées par le club jacobin, n'en fait pas une mention honorable. Ce club est, à ce qu'on dit, affaibli par ses divisions.

M. de Lafayette a donné ce matin le pain bénit à la nouvelle soi-disant paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin, rue Saint-Dominique. Madame de Lafayette est allée de son côté avec ses

enfans, dans deux voitures, à la messe aux Théatins. Il faut en conclure que le mari est peu versé dans les connaissances de la religion, et que sa femme est meilleure théologienne que le général. Je ne sais si je vous ai dit, ce qui passe pour très sûr, que dernièrement ce commandant des bleus donna à dîner à l'intrus Paris-Lydda, et que madame refusa d'assister au repas. Le faux monseigneur ayant demandé à la voir, l'histoire porte qu'on fut obligé de lui énoncer clairement que madame ne voulait pas communiquer avec lui. Je ne serais pas étonné du fait, parce qu'elle est pieuse et instruite.

Un des tourmens qui fatiguent, c'est la très grande stupidité des badauds de Paris, auxquels on ne peut pas faire entendre qu'ils ne peuvent point aller dans les églises où il y a des intrus. Ils disent que c'est le même office, qu'on y dit la messe, qu'on y prêche, etc., et ces imbéciles ne voient pas, malgré l'ordonnance de leur légitime archevêque, qu'il y a dans ces

nouveaux élus par le peuple des caractères de réprobation ; qu'ils n'ont ni mission, ni juridiction, ni communion avec l'Eglise, dont ils abjurent les principes, dont ils violent les lois, dont ils méconnaissent le chef, et que par conséquent cette nouvelle religion, ouvrage de la révolte et de l'impiété, n'est qu'une branche desséchée séparée du tronc, qui seul peut vivifier les branches qui lui restent unies.

Il y a une pièce nouvelle intitulé : *les Victimes Cloîtrées*. D'après une courte notion qu'on m'en a donnée, le dessein de rendre odieux les cloîtres, de persuader qu'ils ne renferment que des malheureux, et surtout la honteuse maxime qu'il n'y a de bonheur que dans la passion, m'ont paru le plan de l'auteur, qui sans doute voit le principe des destinées heureuses dans les boues de la rue Saint-Honoré, pour passer de là dans le paradis de Mahomet.

Quand je réunis dans mon idée tout ce que

le temps présent réunit lui-même d'abominable aux yeux même d'une raison honnête, je ne m'étonne plus de l'excès de nos infortunes ; ce qui me surprend, c'est que la vengeance divine ne frappe pas des coups encore plus terribles.

13 Avril 1791.

Le roi, indigné des excès qui ont déshonoré, ces derniers jours, la capitale, a écrit au maire, et s'est plaint de ce que la police ne les avait pas réprimés ; mais il n'existe plus de force publique : la garde nationale arrive lorsque le mal est fait, et l'on ne coupe la corde qu'après que l'homme a été pendu.

Des députés m'ont dit aujourd'hui qu'on se préparait à demander qu'on assignât des églises aux catholiques romains, ce qui annonce l'étendue du ravage qu'a fait le schisme; encore est-il douteux si le véritable culte de l'ancienne et seule religion divine ne sera pas troublé par le peuple, qu'on a l'air de vouloir contenir, tandis que sous main on le soudoie pour exciter du tumulte. Vous seriez attendrie du détail des craintes et des dangers des religieuses.

Si vous pouviez vous procurer le troisième volume de l'*Histoire ecclésiastique*, par Fleury, vous trouverez au livre douze, page 299, le tableau exact de ce qui se passe, dans l'histoire d'un nommé Grégoire, fameux *intrus* qui fut placé sur le siége de saint Athanase. L'*Ami du Roi* l'a indiqué, et je l'ai vérifié sur-le-champ. La ressemblance est frappante, parce que le trait est singulièrement odieux. Ce ne sont pas des hommes qui aujourd'hui nous gouvernent, ce sont des tigres qui nous dévorent.

Depuis deux jours on crie à perte d'haleine dans les rues : 1° l'arrestation du vicomte de Mirabeau renfermé dans une tour; 2° une grande insurrection et un grand massacre arrivés à Madrid. Ce matin, j'ai entendu le crieur dire à mes côtés qu'il y avait eu cent vingt aristocrates tués dans cette ville, et que la tête du grand-inquisiteur avait été portée sur une pique pendant trois jours. Or, vous saurez qu'il n'y a ni vérité ni fondement à cette imposture; c'est uniquement pour rallumer et entretenir la fureur du peuple. Un citoyen de Paris, homme honnête

et courageux, a osé le reprocher avec force à ce crieur public, lui a donné le plus formel et le plus solennel démenti en présence d'une multitude à laquelle il en a imposé par sa fermeté et son assurance ; ce qui a produit un bon effet, si toutefois la multitude est susceptible dans ces momens d'ivresse d'une impression raisonnable et durable.

On est toujours dans le plus grand embarras à l'occasion des Pâques. Il n'y a plus moyen de se confesser dans un lieu public, et l'on est obligé de se cacher comme si on faisait un crime. Cet inconvénient déplaît fort aux dames qui ne peuvent parler qu'à la faveur de la petite grille.

Pour vous donner une idée de la douceur et de la bonne foi de ceux qui poursuivent les évêques à toute outrance, vous saurez que celui de Soissons, M. de Bourdeilles, homme respectable et vertueux s'il en fut jamais, est accusé en ce moment d'avoir donné cent écus pour faire assassiner le sieur Marolles qui est placé sur son siége. Lui-même mande qu'on entend les témoins, et j'ai vu la lettre. Cette

accusation produit le double effet du rire et de l'indignation. Il faut qu'une cause soit désespérée quand on emploie à la soutenir l'absurdité de ces infâmes moyens, et voilà cependant où nous en sommes. L'imagination la plus féconde ne saurait se représenter la variété, la bassesse et l'exécration des manœuvres qui nous deviennent familières.

Le directoire du département de Paris a tapissé les portes des églises d'un arrêté qui ferme celles des hommes comme celles des femmes, à un petit nombre d'exceptions près. Dans ces exceptions sont comprises les églises des religieuses cloîtrées et non supprimées ; mais outre qu'elles ne seront ouvertes dans aucun cas, aucune fonction ecclésiastique ne pourra y être exercée que par ceux qui auront une mission particulière de l'évêque de Paris (Lydda) visée par le curé (*l'intrus*) de la paroisse. Dans les paroisses nationales on ne pourra pareillement faire aucune fonction ecclésiastique que par la permission dudit évêque, visée et consentie par

le curé, d'où il résulte avec évidence qu'il faut s'interdire jusqu'à la célébration de la messe, ou reconnaître les intrus. Ce qu'il y a de singulièrement détestable dans ce tyrannique arrêté, c'est la perfide audace avec laquelle il y est dit « que la liberté du citoyen dans les opinions religieuses et dans tout ce qui ne blesse pas l'ordre public, doit lui être garantie contre toute espèce d'atteintes. » Il est permis seulement d'avoir des chapelles.

Les catholiques sont dans la désolation, et vous avouerez que leur tristesse est fondée; on ne sent jamais mieux le prix d'une possession que lorsqu'on la perd. Depuis long-temps la religion, son auguste sacrifice, son culte, tout était au moins négligé, s'il n'était pas entièrement abandonné; à présent Dieu nous ôte son royaume, et il accomplit sur nous la menace de l'Evangile en le transportant ailleurs, car il paraît que la foi qui déserte nos contrées, va en enrichir de très éloignées. Tout nouvellement sont partis des missionnaires demandés

pour un pays où la religion fait des progrès. Mon cœur saigne en vous faisant ces confidences, et le sentiment que j'éprouve est ici fort général parmi les fidèles.

16 Avril 1791.

Le soi-disant évêque de Paris (M. de Lydda) vient de donner, en façon de lettre pastorale, un écrit plat, entortillé par la force de l'embarras où il est, insignifiant et ridicule comme sa position. La *Gazette de Paris* d'aujourd'hui vous fera part de ce qui concerne ce faux pasteur. Toutes les personnes instruites fuient les paroisses ; les gens de marque n'y paraissent pas, au grand chagrin des curés et de leurs fabricateurs. Les femmes de qualité se réfugient dans les maisons religieuses, et je ne puis vous peindre l'état où sont les gens qui tiennent à la vraie et ancienne religion. Vous voyez que, malgré la protestation de tolérance, on leur interdit le culte ; qu'on leur en fait acheter l'exercice, et qu'il n'y a que les catholiques auxquels on en refuse la liberté ; voilà le fond

de la chose, mais la manière brusque, précipitée et cruelle, y ajoute des traits qu'on ne peut pas rendre. Les districts, les sections, et autres corporations de ce genre étalent contre tout ce qui appartient à la religion une rage qu'il faut voir pour l'apprécier.

Les curés vertueux et fermes qui ont refusé le serment sont en butte à toute la violence de la haine! On ne craint pas de les taxer de scélératesse; on menace leurs jours, et on leur impute tous les maux dont ils ne sont que les victimes. La protection de Dieu est caractérisée par leur courage, mais je ne serais pas étonné que la palme du martyre en fût la base et le prix. Ou je me trompe fort, ou l'état présent des choses ne saurait être durable, et la nature de la crise que nous éprouvons semble en annoncer la fin.

Madame la duchesse d'Orléans est partie, et l'on parle sérieusement de la séparation de son *illustre époux*. Il n'en est pas de même de Lafayette, qui n'est séparé de la sienne que par les sentimens.

Le bref du pape n'a pas encore paru. De jour en jour on nous le promet, l'on parle même d'un second, qui, comme les nuages dans des temps orageux, sera chargé de foudres. En attendant, on en a crié un controuvé ridiculement, qui dit au peuple que Sa Sainteté approuve la constitution civile du clergé, et je ne voudrais pas affirmer que ce stupide assemblage de sots et de brigands dont nous sommes inondés ne crût les crieurs sur parole.

Le départ du roi pour Saint-Cloud devait avoir lieu demain, mais il est douteux que cet infortuné monarque en obtienne la permission. On veut, c'est-à-dire le parti qui arme la canaille contre la religion, qu'il aille faire ses Pâques à Saint-Germain l'Auxerrois, sa paroisse, parce qu'il y a un curé intrus. Il entre dans le système nouveau d'autoriser le schisme par l'exemple du faible prince qu'on a forcé à le sanctionner. Ce projet est appuyé des plus audacieuses menaces, et l'on va jusqu'à parler de le déposer, s'il persiste à s'y refuser, comme on dit qu'il l'a déclaré. Monsieur sera sans doute aussi vivement et peut-

être audacieusement invité à aller à Saint-Sulpice; jamais on ne montra tant de zèle pour les paroisses. Jusqu'ici elles ont été fort abandonnées, et aujourd'hui même il n'y avait que du peuple et en petite quantité. C'est précisément ce qui irrite les fondateurs de la nouvelle religion. On ne cesse de la faire servir à la mémoire de Mirabeau. Jamais les services ne furent prodigués avec cet excès, et ce qui prouve qu'on croit peu, ou plutôt qu'on ne croit point à ces augustes mystères, c'est l'indécente apparence d'une fausse piété à l'égard d'un homme qui a vécu et qui est mort impie. Cet étalage de religion n'est qu'une affaire d'étiquette pour leurrer le peuple en lui persuadant que ce redoutable défunt était un grand homme, et que les complices sont eux-mêmes fort religieux. Imaginez, monsieur, qu'à Saint-Denis on a fait pour lui un service, et qu'on a substitué sa représentation à celle de Louis XV.

Je tremble que la foi ne nous abandonne lorsqu'à tous les actes d'une démence sacrilége, je réunis le départ de nos saints solitaires de la

Trappe. La France s'est emparée de leurs biens, et le canton de Fribourg, en Suisse, les appelle. Il les reçoit avec transport ; le conseil des deux cents leur donne une église et plusieurs bâtimens. Toute la ville de Fribourg tressaille de joie, et regarde l'asile qu'elle leur offre comme l'augure des plus abondantes bénédictions du ciel.

La confession générale de feu Honoré Riquetti ci-devant comte de Mirabeau, à son féal ami et digne collègue Talleyrand, ci-devant évêque d'Autun, est imprimée, et il y a sûrement matière d'absolution. Elle est sérieuse, bien faite, et bien fournie de choses. Je vous envoie les vers d'une dame sur ce héros du crime :

L'Eternel, fatigué des crimes de ce monde,
Et voulant le punir par quelque grand fléau,
Recueillit un instant sa sagesse profonde,
Puis dit à Lucifer : « Engendre Mirabeau. »
Le diable alors le fit à son image ;
D'une peau dégoûtante enveloppa ses traits,
Il mit dans son esprit une infernale rage,
Et dans son cœur plaça tous les forfaits.
Il lui laissa l'éloquence en partage ;
Mais par les charmes du langage,

Sur les morts il eut tant de pouvoir,
Que le démon, au désespoir,
Détruisit son plus bel ouvrage.
Il fit très bien, ce monstre insidieux
Aurait anéanti son père,
Renversé le temple des dieux,
Et placé l'enfer sur la terre.

Je n'ose vous communiquer ce que dit aujourd'hui *l'Ami du Roi*, des excès de la semaine dernière. Ces détails sont si révoltans, qu'on n'a pas la force de s'y arrêter. C'est le tableau de notre infamie que celui de nos mœurs. Un homme d'esprit me disait, il y a peu de jours, que si ce qui arrive dans la capitale d'un royaume jadis nommé très chrétien s'était passé dans une ville de la Chine, l'empereur aurait ordonné un jeûne général dans tout l'empire pour en expier le crime.

Madame la duchesse d'Orléans, décidée, dit-on, à se séparer de son mari, est déjà partie pour la ville d'Eu, où est M. le duc de Penthièvre, son père. On croit que de là ils iront en Italie. Heureux, mille fois heureux ceux qui y

sont. On annonce aussi, mais moins positivement, la séparation de madame la marquise de Lafayette, qui n'est pas de la même religion que son mari. Croyez, madame, que les richesses et les places ne font pas le bonheur. Le vôtre ne peut pas frapper les yeux; mais si vous enduriez une partie des maux dont un voile brillant dérobe la vue, vous béniriez la Providence de la médiocrité gênante qui est votre partage. Je veux vous donner en passant cette fiche de consolation.

On parle d'une conspiration découverte à Malte pour égorger le grand-maître, et l'on ajoute que huit chevaliers français sont dans les fers. Serait-ce que la peste gallicane aurait déjà passé les mers? on le craint.

Un journal dit aujourd'hui, et garantit comme vrai, que le pape a demandé à la cour de Madrid des troupes pour l'aider à rétablir sa souveraineté dans le comtat; le roi d'Espagne a accédé à cette demande. Il se propose de faire passer une armée à Avignon, et déjà son ambassadeur a demandé au roi de France le passage des troupes espagnoles dans ses Etats.

J'oubliais que la mère de Mirabeau demande la cassation du testament de son fils, qui était interdit. Un autre des douze cents vient de faire et de déclarer sa propre banqueroute, en attendant celle du royaume.

21 Avril 1791.

Je ne puis, madame, vous faire le récit de ce qui s'est passé depuis dimanche dernier. Vous auriez peine à le croire, et je serais accablé sous le poids des détails affligeans, ridicules, atroces en tout genre. L'indignation et l'étonnement sont deux impressions dominantes, et quoique, dans l'état actuel, on ne doit être surpris de rien, il n'est pas possible de se défendre d'une stupeur qui glace et qui hébète : le roi et la reine dans leur voiture pendant une heure et plus, sans pouvoir partir pour Saint-Cloud; une affluence immense de brigands qui opposent à leur voyage le *veto* de la force; des injures dites avec le ton de la plus déterminée insolence à Leurs Majestés, des menaces effrayantes... je n'ai pas le courage de vous en dire davantage; ma plume se ressent de ma

consternation, et je me crois en délire lorsque je m'occupe des délires de la capitale.

Tout est dans la même proportion relativement à la religion et à ses ministres. L'une et les autres sont persécutés à toute outrance. Un cerf poursuivi par des meutes réunies de chiens, ne l'est pas plus vivement que ne le sont les prêtres par les philosophes et les mécréans de tout genre. Ils ne savent où exercer leur ministère, où célébrer le saint sacrifice, et leur habit seul est un signal qui enflamme la fureur de gens payés pour être furieux, et pour satisfaire la haine de ceux qu'ils servent, sans quelquefois en partager eux-mêmes les sentimens, ou du moins les affreuses intentions.

On fait contre le roi des motions aussi violentes qu'elles sont insensées. Il passe pour constant qu'il a fait ses Pâques le dimanche des Rameaux dans sa chapelle, ne voulant point aller à Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des Tuileries, à raison du nouveau soi-disant curé, qui est un intrus. Voilà, madame, ce qui excite les transports du peuple : il ose vouloir que le

monarque soit forcé d'aller à Saint-Germain, qu'il y fasse de nouveau ses Pâques, et quelques uns ont poussé la démence jusqu'à exiger qu'il se confesse en leur présence à son ancien confesseur, M. le curé de Saint-Eustache, que le serment prononcé par lui a rendu un prêtre citoyen. Vous frémiriez si vous lisiez imprimé ce que j'ai entendu lire sur le compte du roi ; jamais il n'y eut d'audace plus caractérisée, d'insolence plus révoltante, de conjuration plus ouverte; nous voici dans les derniers momens de la plus grande crise et de l'orage le plus effrayant. D'autre part on attaque le ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, et le comité diplomatique. On les accuse de négligence, et peut-être de trahison, pour n'avoir pas pris plus tôt des précautions et donné des avis.

On répand parmi le peuple que les troupes étrangères entrent ou sont entrées en France ; l'alarme et le trouble vont circuler dans la capitale, et il serait difficile de prévoir quelles en seront les suites. Ces jours derniers, la rumeur était générale, et les rues de Paris au voisinage

des Tuileries présentaient l'image de la confusion morale qui règne dans les esprits. On dit que l'Assemblée nationale n'en est pas exempte; que le côté gauche participe lui-même à ces mouvemens qui agitent toutes les têtes; et pour tout réunir dans un seul mot, il paraît vrai qu'on ne sait généralement où l'on en est. M. de Lafayette n'a pas pu se faire obéir de sa troupe; il a été menacé; on lui a présenté la baïonnette; il a voulu donner sa démission, on s'y est opposé, et il reste commandant. Lui et monsieur le maire ont été menacés; le roi l'a été lui-même; une partie de la garde nationale s'est tournée contre lui, et c'est à quelques membres de ce corps qu'on attribue le commencement, le progrès et les suites incalculables du désordre dont aucune histoire n'offre l'exemple. Aussi faut-il convenir que jamais l'impiété ne fut poussée plus loin que de nos jours. Il n'est pas jusqu'à la vertu la plus pure, la plus soutenue et la plus universellement reconnue, qui ne soit indignement outragée. Madame Elisabeth est déchirée par les plus sanglantes et les plus absurdes

calomnies; on ne rougit pas de traiter cette auguste princesse comme des infâmes ont osé le faire, la semaine avant la dernière, à l'égard de femmes honnêtes, et si l'enfer pouvait nous manifester ses noirceurs, nous verrions combien leur sont supérieures celles des hommes. Croyez, madame, que je n'exagère rien, que j'emploie de faibles couleurs au tableau que je vous trace, et félicitez-vous d'être éloignée de l'exécrable ville que j'habite. Par malheur, ce mortel venin se communique aux provinces, et je crains que vous n'ayez quelque éclaboussure des amas de boue qu'on remue dans nos murs.

Monsieur votre mari m'a marqué l'excédant de l'imposition actuelle de la Franche-Comté, qu'il dit être de 11 millions, au lieu de 3 millions 500 mille livres les années passées. Cela cadre fort avec ce que m'a dit un député en parlant de la Bretagne. Cette province, qui payait 11 millions, en payera 27; mais nous avons de l'argent de reste. L'insurrection de dimanche, aux théâtres, coûta 12,000 francs, et celle de

lundi, aux Tuileries, en a coûté 45,000; puis on les regrette quand on en voit le bon usage! Oh! madame, rappelons la foi parmi nous, ou attendons-nous à y voir tous les malheurs.

J'apprends l'impression fâcheuse qu'a faite sur les esprits de tous les partis différens le discours du roi à l'Assemblée, le 19. Ce prince avait parlé la veille avec une fermeté qui lui est peu ordinaire, et le lendemain il a changé si étrangement de ton, qu'on est étourdi de cette variation. L'infortunée reine est dans un état qui ferait pitié aux âmes des sauvages. Je suis à même d'avoir des détails de sa vie, d'où je conclus que si elle a été légère, elle a été indignement et manifestement calomniée : les preuves qu'on fournit de ces méchancetés à son égard sont de la plus grande force.

Il y a dans ce moment, c'est-à-dire à neuf heures du soir, une assemblée générale des gardes nationales à l'occasion de la démission que M. de Lafayette a donnée de sa place de commandant. Le peuple a arraché la guérite qui

est à sa porte. On parle de promener sa tête, et en général la rumeur est grande; on craint qu'il n'y ait division parmi les gardes nationales: les uns veulent à toute force que M. de Lafayette reste, les autres sont d'un avis contraire. Si par malheur les têtes s'échauffent, la nuit peut devenir affreuse.

Je me garderai bien de vous faire part des motions atroces faites hier au Palais-Royal. Portez les choses au pire et au dernier degré de scélératesse, relativement à un être toujours respectable, et vous aurez deviné juste : j'en frémis d'horreur.

On vient me dire que M. de Lafayette a repris le commandement, et l'on paraît content.

FIN DU PREMIER VOLUME.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa

Echéance

Celui qui rapporte un volume après la dernière date timbrée ci-dessous devra payer une amende de cinq sous, plus un sou pour chaque jour de retard.

The Library
University of Ottawa

Date due

For failure to return a book on or before the last date stamped below there will be a fine of five cents, and an extra charge of one cent for each additional day.

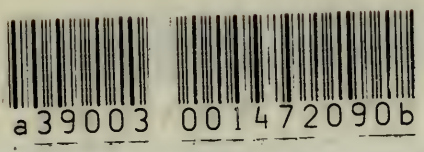
a39003 001472090b

DC 146 .L4M4 1834 V1
LENFANT, ALEXANDRE CHA
MEMOIRES.

CE DC C146
.L4M4 1834 V001
CCC LENFANT, ALE MEMOIRES.
ACC# 1068438

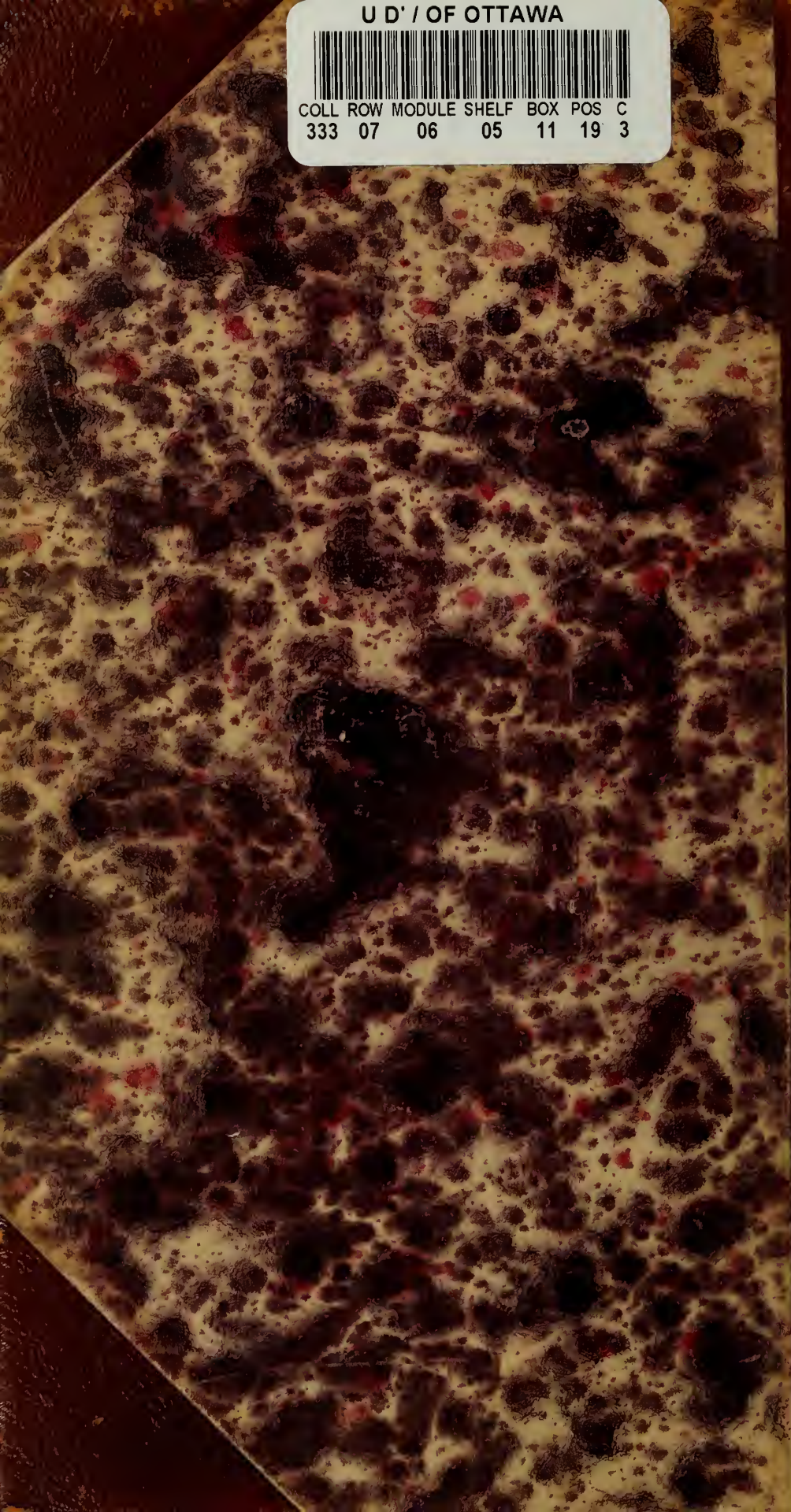
U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 06 05 11 19 3